Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

PLAQUETTE FINANCIERE

Exercice 2020

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

SOMMAIRE

I. Présentation de la Caisse Régionale 4

1. Vision, missions, ambitions, actions 4
2. Les axes de développement et les priorités de la Caisse Régionale 5
3. Regards croisés 6
4. Le modèle d'affaires 9

II. Déclaration de Performance Extra Financière 10

1. Projet CLIENT : l'excellence relationnelle recherchée 13
2. Projet HUMAIN : L'humain au centre 23
3. Projet SOCIETAL : un engagement socialement responsable 41
4. Méthodologie 71
5. Synthèse des indicateurs de performance clés 74

III. Examen de la situation Financière et du résultat 2020 75

1. La situation économique 75
2. Analyse des comptes consolidés 85
3. Analyse des comptes individuels 93
4. Capital social et sa rémunération 98
5. Autres filiales et participations 99
6. Tableau des cinq derniers exercices 100
7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale 100
8. Informations diverses 101

IV. Informations prudentielles 102

1. Composition et pilotage du capital 102
2. Cadre réglementaire applicable 102
3. Supervision et périmètre prudentiel 104
4. Politique de capital 104
5. Gouvernance 105
6. Fonds propres prudentiels 105
7. Evolution des fonds propres prudentiels sur la période : 109
8. Adéquation du capital – ratios de solvabilité 110
9. Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution 112
10. Ratio de levier 113
11. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales 114
12. Composition et évolution des emplois pondérés 115

V. Facteurs de risques 116

1. Principaux risques propres liés à l'activité de la Caisse Régionale 116
2. Facteurs de risques liés à l'activité 117
3. Risques de crédit et de contrepartie 117
4. Risques financiers 120
5. Risques opérationnels et risques connexes 122
6. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Finistère évolue 127

7. **Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Finistère** 131
8. **Risques pour les porteurs de titres émis par les Caisses régionales** 132

VI. Gestion des risques 135

1. **Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques** 135
2. **Dispositifs de stress tests** 141
3. **Procédures de contrôle interne et gestion des risques** 142
4. **Risques de crédit** 151
5. **Risques de marché** 165
6. **Gestion du bilan** 170
7. **Risques opérationnels** 179
8. **Risques de non-conformité** 183

VII. Gestion des risques 186

1. **Glossaire des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)** 186

I. Présentation de la Caisse Régionale

1. Vision, missions, ambitions, actions

L'année 2020 s'est inscrite dans le cadre qui avait été défini fin 2018 par la Caisse Régionale du Finistère :

Sa vision

Premier créateur de liens, choisi pour son excellence, le Crédit Agricole du Finistère place le Finistère au cœur et l'Humain au centre

Sa mission

Le Crédit Agricole du Finistère accompagne durablement **le développement et la protection des patrimoines finistériens**

Pour garantir la pérennité de son action et le meilleur service à ses clients, Il innove et développe les talents

Ses ambitions

- Développer et protéger les patrimoines des finistériens
- Cultiver la performance pour s'inscrire dans un développement durable
- Innover pour construire la banque du futur
- Gérer un environnement propice à la mobilisation des équipes et des élus
- Assurer l'employabilité et le développement des compétences
- Activer tous les réseaux pour contribuer au rayonnement de la Caisse Régionale

Ses principes d'actions

- Défricher
- Conquérir / Equiper
- Simplifier
- Changer
- Subsidiarité

2. Les axes de développement et les priorités de la Caisse Régionale

En 2020, la Caisse Régionale a poursuivi les deux axes majeurs de développement qui avaient été défini fin 2018 :

- La construction de la banque de demain
- La construction des filières d'avenir

La construction de la banque de demain repose sur trois leviers majeurs

- Le renforcement des compétences
- L'apport de réponses différenciées selon les marchés
- L'amélioration des parcours clients

Deux priorités commerciales avaient été fixées :

- L'accélération en crédit, avec un objectif de gagner 1 point de part de marché en trois ans
- L'accélération en assurances, avec un objectif de doubler le Produit et Bancaire en sept ans.

La construction des filières d'avenir concerne 5 filières

- La Filière Santé et Bien Vivre a pour ambition de développer les offres habitats et santé pour les publics vieillissants, en proposant à la fois des solutions pour les professionnels et les particuliers.
- La Filière Mer souhaite transformer les relations existantes pour devenir le partenaire de référence de l'économie bleue et créer des liens durables. En 2019, elle comptait 44 nouveaux clients. Son ambition est d'embarquer le plus grand nombre de secteurs liés à la mer.
- La Filière RSE à l'ambition d'impliquer chaque collaborateur et de faire de la RSE un argument commercial pour attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients actuels. L'objectif est de faire de la Caisse Régionale du Finistère la pionnière sur ce sujet.
- La Filière jeune a été créée pour comprendre et accompagner la nouvelle génération :
    - Entendre et identifier les attentes des clients,
    - Identifier le parcours client des jeunes sur le digital et en agence,
    - Construire le modèle de la banque de détails de demain pour tous les segments de clientèle des jeunes en embarquant les services du siège, le réseau et les élus.
    - Leur ambition est de devenir la banque de référence et le premier créateur de liens des jeunes grâce à des actions sur le territoire et une capacité à accompagner les jeunes dans leurs projets de vie.
- La Filière Tourisme veut faire du Finistère le lieu incontournable pour les touristes français et étrangers, et souhaite être reconnue par l'ensemble des territoires en France.

L'ensemble des travaux ont été finalisés fin 2019 pour un démarrage initialement prévu au 1er janvier 2020.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire mondiale.
Le crédit agricole du Finistère a eu à cœur durant cette période :

- D'assurer la continuité de service auprès de l'ensemble de sa clientèle
- D'accompagner l'économie de son Territoire par un soutien de tous ses acteurs.

3. Regards croisés

Benoit LUCAS, Directeur Général

Jean-Paul KERRIEN, Président

Premier créateur de liens
choisi pour son excellence
le Crédit Agricole du FINISTERE place
le FINISTERE au cœur et l'Humain au centre de ses actions.

Créateur de liens : sûrement et avant tout Le 1er créateur de liens.

Le dire c'est bien, le faire c'est mieux et il nous faut le mesurer pour le revendiquer et l'afficher.
Demain nous aurons cette possibilité de le prouver au travers l'enquête IES (indice d'engagement sociétal).

Choisi pour son excellence dans ses process, ses canaux de communication ou encore ses compétences … Il nous reste du chemin à parcourir et l'IRC (indice de recommandation client) sera un objectif à atteindre encore plus important dans les années à venir.

LE FINISTERE au cœur : la Caisse Régionale du Finistère a pour territoire le département et elle vit et œuvre pour l'ensemble des Finistériens. L'intérêt de la Caisse Régionale va à ses clients, ses sociétaires et ses parties prenantes.

L'HUMAIN au centre *:* c'est avant tout tourné vers nos clients et nos sociétaires grâce à notre proximité, notre excellence relationnelle. Et c'est aussi pour les managers de la Caisse Régionale, le fil rouge qui permet de faire grandir les équipes, pour jouer collectivement et accompagner chacun. Enfin pour nous tous, cela nous donne le temps de construire, de trouver la confiance en soi et dans les autres.

Rencontre avec Benoit LUCAS, Directeur Général du crédit agricole du Finistère, depuis le 1er septembre 2020

« Ayons confiance en soi, dans les autres et dans l'avenir »

Benoit LUCAS

Le crédit agricole du Finistère, que j'ai le plaisir de diriger depuis le 1er septembre 2020 est un solide établissement bancaire dont le socle est avant tout construit sur le modèle coopératif et mutualiste.

Il démontre chaque jour sa force à accompagner tous les types de clientèle.
Son modèle est celui de la banque universelle de proximité :

- Au service de tous les types de clientèle,
- Simple et facile d'accès,
- Disposant d'un solide réseau de proximité alliant les agences bancaires et l'accès au digital pour une meilleure proximité

Ce qui me motive c'est la capacité à contribuer au développement du territoire, à apporter une touche personnelle à ce qu'est le rôle d'une banque coopérative dans une société, aux liens dans cette entreprise, à la manière dont elle fonctionne : la caisse régionale du Finistère est une partition entre les administrateurs, les salariés et les clients.

Ce qui me motive c'est de pouvoir influer sur ce territoire, sur le fait d'accompagner des projets dans un mouvement de développement et de transformation :

- Dans les ressources humaines (parcours de formation, faciliter l'emploi des jeunes, favoriser la mixité),
- Dans la rénovation de nos agences et de notre patrimoine immobilier,
- Et bien sûr dans la technologie.

La satisfaction du client c'est faire bien du premier coup, et réagir rapidement lorsqu'il y a un dysfonctionnement.
Cela fait partie intrinsèquement du projet de groupe :

- Avoir les ambitions qui sont les nôtres sous l'angle Client, sous l'angle Humain et sous l'angle Sociétal

L'impact de la crise sanitaire et ses répercussions sur le monde bancaire nous obligent à reconsidérer la relation bancaire.

On ne doit plus limiter le terrain de jeux à la seule agence physique, mais à toutes les formes de connexions qu'il peut y avoir, en intégrant bien sûr les réseaux spécialisés et tous les modes d'interaction numériques et digitaux.

Quelle que soit l'attractivité d'une agence aujourd'hui, elle ne suffit plus ; il y a le lien avec le conseiller mais il y a des besoins d'autonomie, d'expertise.

Ainsi le challenge sera de trouver l'équilibre entre nos meilleures formes de présence pour capitaliser sur notre indice de recommandation clients, développer nos parts de marché commerciales et relever tous les défis de transitions qui s'ouvriront à nous.

Rencontre avec Jean-Paul KERRIEN, Président du crédit agricole du Finistère

« Etre utile au territoire »

Jean-Paul KERRIEN

La crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 est sans précédent.

Nous ne connaissons ni l'issue ni les conséquences qu'elle aura sur notre économie et notre territoire.
Ce que je sais en revanche, c'est que les finistériens et les finistériennes peuvent compter sur nous tous, salariés et administrateurs, pour être à leur côté dans ce moment si singulier.

Notre activité est mise rude épreuve, mais nous démontrons chaque jour par notre engagement et notre bienveillance notre utilité pour le Finistère.

C'est tout le sens de la raison d'être du Groupe Crédit Agricole :

« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Oui, nous sommes aux côtés des artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises, collectivités et associations mais aussi des particuliers.
Aujourd'hui, notre rôle est plus que jamais essentiel pour aider tout notre territoire à faire face.

A l'issue de cette crise, nous serons regardés sur notre accompagnement et je sais que nous pourrons être fiers de notre travail et fiers de notre engagement, fiers de faire partie de cette grande et belle entreprise qu'est le Crédit Agricole du Finistère.

Fiers parce que nous avons été la et nous continuerons à être là pour chacun.
Nous avons d'ailleurs confirmé nos engagements en 2020 auprès de l'ensemble de nos partenaires, ceux qui animent le territoire qu'ils soient sportifs, culturels, économiques ou autres.

Fiers aussi de notre façon d'aborder notre rôle de 1er créateur de liens du département : favoriser et mettre notre réseau au service de tous.

Alors, en 2021 continuons à être utiles et solidaires.
Continuons de nous battre pour notre territoire car c'est déjà une victoire.
Commençons déjà à imaginer ce que sera demain pour accompagner au mieux la reprise.

4. Le modèle d'affaires

Le tableau suivant reprend en synthèse le modèle d'affaires de la Caisse régionale du Finistère et les chiffres clés relatifs à l'année 2020.

NOTRE VISION	**Premier créateur de liens, choisi pour son excellence, le Crédit Agricole du Finistère place le Finistère au cœur et l'Humain au centre**
NOTRE MISSION	**Le Crédit Agricole du Finistère accompagne durablement le développement et la protection des patrimoines finistériens. Pour garantir la pérennité de son action et le meilleur service à ses clients, il innove et développe les talents**

NOS RESSOURCES

Les femmes et les hommes

1 463	*collaborateurs*

La gouvernance

560	*administrateurs*
1	*Président, élu par le Conseil d'Administration*
18	*membres du conseil d'administration CR, qui décide,en lien avec la Direction Générale, des orientations de l'Entreprise*
7	*membres au Bureau du Conseil d'Adminsitration*
11	membres du Comité de Direction

Notre ancrage territoirial

110	*points de vente*
10	*agence "clients patrimoines et professionnels*
2	*agences entreprises*
2	*plateforme téléphonique*
141	*points verts*
202	*automates bancaires*
40	*caisses locales*

Notre capital financier

1,9	*Md€ de capitaux propres consolidés*
1,5	*Md€ de capitaux propres sociaux*

NOS CLIENTS ET SOCIETAIRES

258 824	*sociétaires*			
455 096	*clients*	dont	*clients particuliers*	410 834
			clients profesionnels	22 829
Parts de marché (novembre)			*cleints agriculteurs*	9 116
Collecte BDF	32,1%		*clients entreprises et collectivités*	4 217
Crédits	34,5%		*clients associations*	8 100

NOTRE CREATION DE VALEUR

10,5 ***Md€ de financements des patrimoine***

dont en millions d'€uros	encours	réalisations
Particuliers	6 734	1 403
Professionnels	526	94
Agriculteurs	896	176
Entreprises & collectivités	2 338	344

16,5	***Md€ de gestion et valorisation des patrimoine***
326	***milliers contrats d'assurances des patrimoines***
531	***milliers de contrats de services bancaires au quotidien***

NOS RESULTATS

Soldes de gestion (M€)	*sociaux*	*consolidés*	
Produit Net Bancaire	261	229	*Ratio CET1*
Résultat brut d'exploitaion	97	65	22,9%
Résultat net	42	25	
Total Bilan (Md€)	13,9	14,2	

Nos pôles scpécialisés	Placements et patrimoine Internationnal Facturation Communication client	**Nos filiales**	***SAS FORCE 29*** ***TY NAY***
L'appui des filiales Groupe et régionales	PREDICA, UNEXO, PACIFICA, CABH, CA TITRES, …	**Nos projets Territoire**	***VILLAGE BY CA*** ***FINISTERE MER VENT***

Notre implication locale en 2020

- ***. FONDATION*** — 355.500 € alloués — 49 projets soutenus
- ***. IDECA*** — 42 projets accompagnés
- ***. PASSERELLE*** — 392 clients accompagnés

II. Déclaration de Performance Extra Financière

Cette partie présente la déclaration de performance extra financière ainsi que le rapport de l'organisme tiers indépendant relatif à cette déclaration.

La **Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)** qui succède au rapport RSE des années précédentes, résulte des dispositions du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la transposition en droit français de la directive européenne en matière de publication d'informations extra-financières et de diversité des entreprises.

La DPEF de la Caisse Régionale du Finistère prend en compte les préconisations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en cohérence avec les axes inscrits dans le pacte Coopératif et Territorial.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI). Selon l'article R225-105-2, le rapport de cet organisme comprend :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

L'OTI mandaté par le Crédit Agricole du Finistère pour réaliser ces travaux est le Cabinet EY.

La DEPF 2020 est organisée autour des trois piliers du projet de Groupe du Crédit Agricole.

La caisse régionale du Finistère a fait preuve d'un engagement sans faille au plus fort de la crise et elle s'efforce d'être un maillon essentiel de la reprise.

La crise nous concentre sur le cœur du Projet du Groupe ; elle confirme qu'il est en phase avec les besoins des clients et de la société.

Notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » prend tout son sens.

Les trois piliers du Projet du Groupe sont plus que jamais au centre des priorités.

La transformation de la relation client s'est accélérée avec une relation mixant de plus en plus Digital et Humain : besoin du digital pour favoriser à la fois l'autonomie recherchée par le client et la relation à distance, mais aussi besoin d'humains disponibles, responsables et capables de décider en proximité et en autonomie.
C'est le cœur du **Projet Client et du Projet Humain**.

Le projet Sociétal constitue le troisième pilier.
Il traduit l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Ce projet se décline autour de deux grands engagements :

- La contribution à une économie plus inclusive sur notre territoire
- L'accompagnement de toutes les transitions qu'elles soient énergétiques, agricoles ou économiques.

Afin d'identifier les enjeux RSE et les principaux risques au regard de nos activités et de notre modèle d'affaires, la méthodologie employée s'est appuyée sur les travaux de 2018 (mise en œuvre d'une politique générale de l'entreprise de laquelle découle notre politique RSE).

Cette déclaration consiste en une démonstration construite comme suit :

- Principaux enjeux RSE et risques identifiés : travaux réalisés avec les parties prenantes internes de l'entreprise sur la base d'une réflexion de l'expert.
- Les risques ont été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité de survenance.

Enjeux extra-financiers	Risques associés	Politiques de maîtrise des risques associés
Lutte contre la corruption Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats	Risque de non-conformité et juridique	Culture éthique
Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Protection des données et de la vie privée des consommateurs Accès aux services essentiels Emploi et relations employeur/employé	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels	Satisfaction de nos clients et culture de l'excellence Culture éthique Adaptation de nos offres aux nouveaux usages Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous
Conditions de travail et protection sociale Dialogue social Qualité de vie au travail Développement du capital humain	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels	Cadre de confiance renforcé pour un engagement réciproque du collaborateur et de l'entreprise

Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (achats responsables)	Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique	Achats Responsables
Devoir de vigilance	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque climatique	Plan de vigilance Achats Responsables
Atténuation des changements climatiques et adaptation Protection de l'environnement	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels Risque physique : sécurité, sûreté, prévention Risque climatique	La finance verte : une des clés de croissance
	Risque de non-conformité et juridique Risques opérationnels	Empreinte environnementale directe Bilan carbone Accompagner les transitions
Amélioration de la vision de la performance globale de nos contreparties (investissements et financements durables)		Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous Engagement mutualiste : Un acteur d'influence pour une économie plus inclusive

- Synthèse des enjeux, Risques associés et Politiques (de la DPEF 2019 aux domaines d'engagements liés à notre raison d'être ; ce qui nous a permis de construire notre DPEF 2020 en cohérence avec les trois projets groupe).

Enjeux Extra-financiers	Risques associés	Projet associés	Politiques de maitrise des risques associés
1 : Développer un service responsable : l'éthique	1 : Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients.	Projet Client	Enquête d'image, IRC Agences, Traitement des réclamations clients protection de ses clients - service conformité règlement intérieur des CL et CR Charte de bonne conduite collaborateurs 100% Humain 100% Digital mise en ligne nouveaux process : fiabilité et sécurité mise en ligne nouveaux produits : Adhésion 123/ EKO / Passerelle jeunes
	2 : Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client	Projet Sociétal	politique crédits - politique Placements épargne commission agriculture - comité IDECA Bilan carbone - politique investissements durables - politique achats et impact RSE (environnement transport..) - Politique et critères ESG pour nos clients Entreprises
	3 : Incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	Projet Sociétal	politique clientèle fragile - Restitution ACPR Dispositif Passerelle - Dispositif Passerelle jeunes Financements accordés au profit des populations non bancarisés
2 : Garantir une gestion financière durable	4 : Désengagement de la vie territoriale	Projet Sociétal	Convention et règlement intérieur de la Fondation CA29 Et plus largement le mécénat et les partenariats Fonds mutualistes durant la crise sanitaire
3 : Cultiver notre capital humain	5 : Mauvaise qualité de vie au travail	Projet Humain	IER Collaborateurs politique Managériale - politique crédits délégations – subdélégations accords d'entreprises
	6 : Discrimination et harcèlement	Projet Humain	Plan de formation - Egalité hommes femmes Parcours diplômant Formation pour deux référents Politique HECA
	7 : Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques & clients, , évolutions métiers	Projet Humain	Plan de formation global - formation lignes métiers - nouveaux produits et services commissions DFA - Agences LAB - FReD
4 : Assurer une bonne gouvernance	8 : Défaut de formation des administrateurs	Projet Humain	Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du réglementaire – IER élus
	9 : Défaut de maintien d'une culture mutualiste	Projet Sociétal	Plans d'action mutualiste Gestion de la crise sanitaire - fonds mutualistes CR29

1. Projet CLIENT : l'excellence relationnelle recherchée

1.1. Développer une culture éthique

1.1.1. Politique

La caisse régionale du crédit agricole du Finistère a positionné l'éthique au cœur de ses priorités stratégiques.
Cet engagement implique un comportement éthique irréprochable de l'ensemble des acteurs. Au-delà de l'application de l'ensemble des règles législatives, réglementaires et professionnelles qui régissent nos différentes activités, cet engagement se décline au travers d'un ensemble de politiques, de chartes et de règlements internes.

Ainsi, nous pouvons notamment citer :

- Le règlement intérieur et ses annexes (Conformité et déontologie, Code de conduite en matière d'anticorruption, Charte informatique)
- Le corpus FIDES et la charte éthique du Groupe que chaque entité s'engage à décliner et respecter.
- Le corps procédural relatif à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- La politique Groupe Sanctions Internationales
- Le corps procédural relatif à la protection de la clientèle
- La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
- La charte de protection des données personnelles
- La prévention de la fraude

Le respect de la bonne mise en œuvre de ces règles fait l'objet de plans de contrôles dont les résultats et les plans d'actions éventuels qui en découlent sont remontés à la Gouvernance de la Caisse Régionale.

A ce titre la formation et la sensibilisation des collaborateurs est un levier majeur sur lequel la Caisse Régionale investit fortement.

1.1.2. Plans d'action et résultats

1.1.2.1. Impact de la crise sanitaire sur notre organisation interne

La Caisse Régionale a ouvert une cellule de veille dès le 27 février puis une cellule de crise de niveau Direction à partir du 05 mars 2020. Le périmètre couvert a été initialement découpé en trois domaines :

- La sécurité physique avec notamment le volet protection des collaborateurs,
- La continuité des activités
- Et les autres risques dont notamment le risque d'image et le risque de crédit.

Un pilotage de niveau Groupe a été mis en place, incluant une cellule de coordination dédiée aux Caisses Régionales sous l'égide de la Fédération du Crédit Agricole.

Une forte mobilisation des équipes du GIE CATS (Crédit Agricole Technologie et Service) et du service organisation et technologie (ORG, DSI, CISO), du PRSI et du RCPR[1], sous pilotage de la cellule de crise, ont rendu possible un déploiement massif du télétravail avec un principe de rotation des équipes. Couplé à un dispositif de split (séparation physique des équipes) et de rotation des équipes commerciales, cette démarche a contribué à sécuriser l'ensemble des processus essentiels, assurant ainsi la continuité d'activité sur les domaines concernés.

D'un point de vue Financier , la Caisse régionale a actualisé ses prévisions financières dès le mois d'avril afin d'intégrer les effets de la Crise. Ce dossier d'actualisation, partagé au sein du Comité des Risques du 16 avril puis du Conseil d'Administration du 30 avril 2020 permet de partager toutes les alertes et de maintenir une totale transparence auprès des instances.

Concernant la politique Crédit : la supervision du risque de crédit (qualité du portefeuille, coût du risque individuel et collectif, projections, stress, dispositif) a été renforcée au travers de l'augmentation de la fréquence de réunion de l'instance en charge du pilotage et du suivi.
Ainsi, au 30 juin, le Comité Risques de contreparties s'est réuni à 11 reprises depuis le début de la crise.

1.1.2.2. Poursuite des actions engagées au-delà de l'adaptation à la situation de crise

Plusieurs actions ont été initiées courant 2020 comme :

- La poursuite du renforcement du dispositif de sécurité financière en lien avec les évolutions réglementaires (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sanctions internationales) ;
- Visant à renforcer la conformité des dossiers de connaissance client : renforcement du contrôle des entrées en relation, plans d'actions, accompagnement du réseau, …
- Une animation du réseau sur la thématique « conformité placements » avec notamment un accompagnement spécifique des agences ayant les taux de contrôles les plus dégradés ;
- La poursuite des travaux relatifs à la Gouvernance Produits (réglementation MIF2) ;
- Un renforcement des actions de révision des clauses bénéficiaires des contrats d'assurance vie (actions visant à s'assurer auprès des clients de la bonne actualisation des clauses bénéficiaires de leurs contrats),
- Une poursuite des chantiers de remédiation OFAC. Les moyens mis en œuvre dans le cadre du plan de remédiation OFAC ont notamment été renforcés par le déploiement d'une task-force dédiée au plan de remédiation DATA (date de finalisation prévue au 31/12/2020),
- Des actions visant à renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude externe : l'année 2020 a été fortement impactée par une accentuation de cette activité (accroissement conséquent des fraudes via phishing notamment),
- Une poursuite des actions visant à renforcer l'accompagnement des clients fragiles : accroissement du nombre de clients détenteurs de l'offre spécifique, extension du plafonnement des frais de dysfonctionnement à 25 € à la main des conseillers (détection spontanée),
- Un renforcement du dispositif de surveillance du portefeuille assurances de biens et de personnes.

[1] ORG : Organisation
CISO : Chief information security officer (responsable de la sécurité des systèmes d'information)
DSI : Directeur des Systèmes d'information
PRSI : Pilote des Risques de Sécurité Informatique
RCPR : Responsable du Contrôle Permanant et des Risques

1.1.3. Indicateurs de performance clés

Indicateur	2018	2019	2020
% de collaborateurs formés aux formations LAB FT et sanctions internationales	99.49% des collaborateurs formés à LAB-FT 99.64% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales	99.6% des collaborateurs formés à LAB-FT 100% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales	99.8% des collaborateurs formés à LAB-FT 100% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales

1.1.4. Opportunités 2021

Des actions seront menées en 2021 comme :

- Une poursuite des actions visant à renforcer la protection de la clientèle : MIF2, IDD, PRIIPS[2] inclusion bancaire, Assurance des emprunteurs.
- Une mise en œuvre de la 5éme directive européenne anti-blanchiment.
- Une poursuite de la conduite de projets transversaux : SAPIN2, Lutte contre la cybercriminalité, Sanctions Internationales (OFAC), risque de conduite.
- Un maintien d'un dispositif robuste d'encadrement de l'activité crédit.
- Un maintien d'une culture risque et conformité saine et solide.

1.2. Satisfaire nos clients et s'adapter aux nouveaux usages

1.2.1. Politique

Le plan relation client lancé début 2020 soulignait notre stratégie et nos ambitions de construire la banque de demain en y développant nos filières d'avenir dans un contexte à la fois favorable et perturbé.

Notre volonté est de simplifier et d'optimiser l'expérience de nos clients et prospects grâce à la digitalisation, sur tout ou partie des étapes d'un parcours.
La réponse du crédit agricole du Finistère s'organise autour de :

- La poursuite et l'intensification des actions engagées pour faire du crédit agricole du Finistère une banque « 100% digitale et 100% humaine »,
- Le développement d'offres et de services répondant aux nouvelles réalités sociétales : accessible à tous, avec une tarification simple et transparente,
- Une évolution de la gamme éco responsable.

[2] *Directive MIF2 = Directive sur les marchés d'instruments financiers 2*
Réglementation IDD = Réglementation sur la distribution des produits d'assurance
PRIIPS = Packaged Retail Investment and Insurance Products = réglementation concernant les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance

1.2.2. Plans d'action et résultats

1.2.2.1. L'amélioration des expériences grâce au digital

1.2.2.1.1. Le nouveau portail NPC

Le déploiement du nouveau portail client (NPC, un nouvel espace WEB unique adapté à tous les types de terminaux). Ce nouveau site multi-marchés (particuliers, patrimoniaux, professionnels, entreprises, associations et agricultures) propose une nouvelle ergonomie avec des parcours clients fluides et améliorés. Il facilite la personnalisation des contenus pour être au plus proche des clients et favoriser l'approche relationnelle.

1.2.2.1.2. Le nomadisme

Le déploiement du nomadisme permet de favoriser le déplacement des conseillers spécialisés chez nos clients avec un équipement adapté et donc de leur fournir un conseil personnalisé et de qualité, au plus près de leur besoin. Début 2020, quarante collaborateurs des métiers spécialisés des marchés professionnel et agricole ont pu bénéficier de ce mode de relation avec leurs clients.

1.2.2.1.3. Paylib

Après le paiement mobile sans contact, les clients du crédit agricole du Finistère peuvent désormais transférer de l'argent en temps réel avec « paylib entre amis ».

1.2.2.1.4. Le nouveau service d'authentification forte

Dans le domaine des paiements, le nouveau service d'authentification forte SCAD (Service Centralisé d'Authentification Dynamique) du groupe crédit agricole, développé par Crédit Agricole Payment Services, vise à répondre aux nouveaux enjeux des services digitaux et à positionner le Crédit Agricole comme « tiers de confiance » des paiements sur internet.

1.2.2.2. L'enquête image

Une enquête d'image a été menée en juillet 2020 auprès des clients du crédit agricole afin de mieux identifier leurs attentes. Cette démarche interne faisait suite à la suspension début 2020, en raison du contexte sanitaire, de l'IRC (indice de recommandation client) stratégique marché des particuliers.
Suite à l'IRC Stratégique 2019 de la clientèle des particuliers, des travaux ont été initiés par les services du Crédit Agricole du Finistère sur différentes thématiques comme la proactivité commerciale, la culture de service, le client partagé, les irritants clients et l'image du Crédit Agricole du Finistère.
Menée par l'institut Sphinx grâce à un questionnaire en ligne du 26 Juin au 14 Juillet avec deux relances, l'enquête s'est adressée à 160 085 clients.

17 questions : 1 sur la note de recommandation, 8 sur la culture de service, 7 sur le conseil et 1 sur les attentes des clients.

10 331 répondants de 18 à plus de 75 ans	5000 ont exprimé des verbatims	3000 ont souhaité recevoir le résultat

Il en ressort que, dans ses raisons de satisfaction ou d'insatisfaction, le client cite très largement en premier son conseiller :

- Il en attend beaucoup en termes d'accessibilité, de réactivité et de conseil.

Les points forts actés sont ses qualités professionnelles telles l'expertise, l'efficacité ou encore la pédagogie ainsi que sa posture relationnelle que sont l'écoute, l'empathie et la bienveillance.

La dimension « culture de service » est bien perçue. Celle de conseil est davantage en retrait lors des moments clés (mariage, arrivée d'un enfant, séparation, décès d'un proche, déménagement…), de l'accompagnement en cas de difficultés financières.

Le thème de l'autonomie revient souvent : le client veut un interlocuteur en mesure de décider au plus vite, quel que soit son niveau de délégation. Et il demande, en retour, une confiance réciproque, la reconnaissance de sa bonne foi.

Cette enquête, préalable au lancement de l'IRC stratégique 2021, confirme que le crédit agricole est sur la bonne voie de la satisfaction client.

1.2.2.3. Les nouvelles offres « gamme éco responsable »

Consciente des nouvelles attentes sociétales des consommateurs, la Caisse régionale est attentive au nouveau sens donné au mode de consommation de ses clients :
« Bon pour la santé, socialement responsable, tout en préservant l'environnement ».
Ces valeurs entrent désormais en ligne de compte dans les actes d'achat.

La banque est, elle aussi, concernée par ce mouvement de consommateurs. Une étude menée par Opinion Way et Oney en février 2020 démontre que 75 % des Européens interrogés se disent prêts à choisir leur banque en fonction de ses engagements durables, tels que la mise en place de prêts à taux réduits pour les achats responsables ou encore des partenariats avec des entreprises engagées.
Ils sont également plus de 80 % en attente d'un rôle de conseil et d'accompagnement via un service gratuit de conseil budgétaire, tout en souhaitant que le volet environnemental soit pris en compte.

Le groupe Crédit Agricole se met en action pour proposer de nouvelles offres allant dans ce sens, comme les crédits conso verts.
Et en CR29, la filière RSE souhaite aller encore plus loin ! C'est grâce à des agences engagées dans une dynamique d'expérimentation de nouveaux projets RSE qu'a été testée du 1er octobre au 31 décembre une approche commerciale responsable et différenciante.

Grâce à une gamme RSE constituée de produits et services responsables, les conseillers de Landivisiau, Concarneau, Châteauneuf-du-Faou et de l'agence patrimoniale de Brest proposent à leurs clients un conseil basé sur le bénéfice sociétal des produits bancaires. De la carte sociétaire au crédit auto vert, en passant par le contrat solidaire ou leurs assurances, tous les univers de besoins peuvent être abordés et présentés sous un nouvel angle.
Il s'agit d'une approche commerciale innovante qui a pour objectif de répondre aux attentes de nos clients, et les accompagner dans les transitions.

Les outils à disposition des collaborateurs des AgencesLab :

- Formation dédiée avec outils d'aide à l'appropriation de la gamme éco responsable,
- Animation d'ateliers conseiller en agence.

Et à disposition de notre clientèle :

- Page dédiée sur le site ca-finistere.fr.
- Questionnaire de satisfaction post entretien.

1.2.3. Indicateurs de performance clés

1.2.3.1.1. IRC (enquête image en 2020)

Indicateurs	2018	2019	2020
Evolution de l'indice de recommandation clients IRC Stratégique	-5	-7	Non réalisé
Note globale (enquête image pour 2020)			7.3 / 10

1.2.3.1.2. Gamme éco responsable

Indicateurs	2018	2019	2020
Evolution de la gamme éco-responsable (Base 0 en 2020)			Domaines concernés Epargne et Crédits 27 ventes de la gamme 17 Projets
nombre de RDV réalisés dans les agences laboratoires			32Conseillers formés 76entretiens réalisés 27entretiens avec succès

1.2.4. Opportunités 2021

Pour 2021, nous allons réaliser des IRC STRATEGIQUE sur tous nos marchés pour mesurer notre positionnement sur notre territoire versus nos principaux concurrents. Pour animer au fil de l'eau la relation client, nous allons aussi mettre en place un dispositif d'Ecoute client à chaud sur des parcours clients prioritaires afin de réagir très rapidement à leurs remarques et améliorer de façon continue la relation client et nos parcours.

Nous allons déployer la démarche commerciale responsable dans les autres agences du département.

Dans le même temps, une livraison d'une gamme éco-responsable nationale, labélisée IMPACT RESPONSABLE sera mise en marché, offrant l'opportunité d'une plus forte visibilité de l'offre, en interne comme en externe.

L'année 2021 verra le déploiement d'un nouveau concept agence avec l'interaction des canaux de communication :

- Adaptation à notre environnement et ses évolutions,
- Poursuite de nos propres évolutions notamment en terme de relooking agences,
- Prise en compte des acteurs du marché et des évolutions sociétales,
- Répondre aux attentes de nos clients et de nos collaborateurs.

1.3. Adapter nos offres et nos services à la situation de crise sanitaire pour protéger tous les patrimoines de nos clients

1.3.1. Politique

Dans un contexte fortement perturbé par la crise sanitaire en 2020, notre préoccupation majeure a été d'accompagner nos clients dans leurs opérations essentielles avec la banque tout en les protégeant ainsi que nos collaborateurs.

Nos agences sont toujours restées ouvertes pendant les périodes de confinement permettant à l'ensemble de nos conseillers de réaliser la continuité de service et de continuer à accompagner les projets de nos clients.

Nous avons également fortement soutenu notre économie et nos clients les plus affectés par cette crise sans précédent.
Nous avons ainsi accompagné les jeunes et les clients en difficultés financières par des aides complémentaires, des pauses sur les crédits ou des prises en charge de frais de dysfonctionnement.
Pour les entreprises et tous les professionnels affectés par la crise, nous avons distribué les Prêts Garantie par l'Etat (PGE).

1.3.2. Plans d'action et résultats

Face à la crise COVID le Crédit Agricole du Finistère s'est mobilisé afin de soutenir ses clients et l'économie du territoire au travers notamment :

1.3.2.1. Les services au quotidien

Sur le marché des particuliers des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour accompagner le décaissement des prestations sociales lors de périodes de confinement.

L'accompagnement de nos collaborateurs par des formations spécifiques afin de mieux appréhender les difficultés de nos clients :

- Sur le marché des particuliers et professionnels dès le mois de mars, puis en septembre – octobre et novembre pour accompagner les clients face à leurs difficultés (diffusion de bagages, « ateliers prévention des risques pro », classes-virtuelles « coup dur »,
- Sur le marché des grandes entreprises : par la mise en place d'un dispositif pour détecter les difficultés le plus en amont possible afin d'apporter un conseil préventif adapté.

1.3.2.1.1. Terminaux de Paiement Electronique

Dans le cadre de la crise Covid et du plan de soutien au commerce, différents dispositifs ont été décidés et mis en place :

- Remboursement de l'abonnement des TPE inactifs
- Permettre à nos clients d'assurer les livraisons et d'encaisser en mobilité ou vente à distance
    - Paiement par lien :
        - Gratuité de l'abonnement,

        - Gratuité de la génération du lien,
        - Gratuité de l'envoi du sms.

    - Up2Pay Mobile (Ex Smart TPE)
        - Gratuité du lecteur de carte (initialement coût à 69 €).

- Action « Aidons nos commerces » : campagne d'appels sortants à destination de 3300 clients commerçants
    - Appel de courtoisie,
    - Proposition de nos solutions de paiement à distance Paiement par lien et Up2Pay Mobile notamment :
        - 50% de la cible traitée par les Chargés de Clientèle Professionnels
        - 50% de la cible traitée par une Task Force de 10 collaborateurs de la caisse régionale (5 Conseillers en Solutions Flux + membres des marchés pro et de la direction commerciale)

- Mise en place de la signature électronique des contrats Paiement par lien et Up2Pay Mobile via SimpliSigne pour simplifier le process et développer la commercialisation.

1.3.2.1.2. Gestion des frais bancaires

Pour le marché des particuliers, les mesures ont été les suivantes :

- Application d'un plafond de frais de dysfonctionnement de 25€ destinés aux clients fragilisés,
- Mise en œuvre sur une durée de trois mois à compter du mois de mars.

1.3.2.2. Les financements

1.3.2.2.1. Les prêts garantis par l'Etat

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un dispositif de prêts garantis par l'Etat à la situation nouvelle créée par le confinement et aux demandes des entrepreneurs.
Le crédit agricole du Finistère s'est inscrit pleinement dans son rôle de banquier solidaire de son territoire :

- Les entreprises finistériennes peuvent contracter un prêt jusqu'au 20/06/2021
- L'amortissement du PGE pourra être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires, avec des taux privilégiés,
- Toutes les entreprises qui le souhaitent pourront demander un nouveau différé de remboursement, soit au total deux années au total de différé.

1.3.2.2.2. Les pauses crédits contractuelles et non contractuelles

Il a été décidé d'anticiper et de proposer dès que possible et de façon pro-active la mise en place de pauses non contractuelles sur les marchés de Professionnels et des Entreprises.

Pour le marché de l'Agriculture, les Chargés de clientèle ont contacté les clients des filières sensibles (pépinière, horticulture, fraises, centre équestres, agro-tourisme et autres éventuellement selon l'évolution de la situation) pour leur proposer la mise en place de pauses.

1.3.2.2.3. Les offres consommation pour la clientèle des particuliers

Afin d'accompagner au mieux nos clients pendant cette période, la caisse régionale du crédit agricole du Finistère a mis à disposition plusieurs offres de crédits à la consommation pour répondre à au besoin de trésorerie.

- Offre Supplétis covid-19 (Supplétis est une offre de prêt révolving) ;
  Le crédit "revolving" est un type de crédit à la consommation. Il se caractérise par le fait que l'établissement financier prêteur de ce crédit, met d'une manière permanente à la disposition de l'emprunteur une somme d'argent avec laquelle ce dernier peut financer les achats de son choix.
  - Supplétis 4 paiements possibles sans frais
  - Supplétis 1% (offre promotionnelle)
  - Report gratuit d'échéances
- Offre coup de main covid-19
  - Prêt personnel amortissable destiné à financer une avance de trésorerie à taux préférentiel, pour aider nos clients en cas de chômage partiel lors du covid-19.

1.3.2.3. Les assurances

1.3.2.3.1. Les assurances pertes d'exploitation (PACIFICA)

Le confinement lié au Covid-19 a provoqué une forte baisse d'activité de nos artisans, commerçants, et professionnels, qui ont dû face à des pertes d'exploitation imprévues, non couvertes par le champ habituel de leur assurance.
Pour les accompagner et les aider à passer le cap, le Groupe Crédit Agricole a mis en place un dispositif inédit de soutien pour tous les assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation.
Il s'agit d'un geste mutualiste et non d'une mise en œuvre de la garantie perte d'exploitation.
Un dispositif mutualiste qui a conduit à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Pour la caisse régionale du crédit agricole du Finistère, engagée dans cette action, cela a représenté pour nos 467 Clients Professionnels et 603 Clients Agriculteurs assurés Pacifica (Multirisque), une participation financière fort appréciée de 4 203 200 €.

1.3.2.4. L'épargne

1.3.2.4.1. Protection de l'épargne boursière

La caisse régionale du crédit agricole du Finistère a mis en place un document spécifique de référence Covid Particulier et un autre Professionnel avec des informations vers différents process

- dont l'épargne notamment pour modifier temporairement les conditions de Recueil de signature client avec 2 incontournables :
  - usage de la messagerie sécurisée
  - la demande de récupération des originaux par voie postale à postériori de l'opération (lorsqu'un bordereau a été signé par notre client)

Des mesures spécifiques ont également été mises en place face au contexte sanitaire sur le marché Hau De Gamme et Banque Privée :

- Au niveau de la Banque Privée :
    - Renforcement des prises de contacts par les Conseillers Privés sur leurs portefeuilles pour prendre des nouvelles de leurs clients et afficher leur disponibilité (volumétrie 1600 clients en portefeuilles BP).
    - Relai des dispositifs nationaux de webconférences clients

- Au niveau du Pôle Gestion de Fortune (contrat de coopération CRB) :
- Pour nos clients détenteurs de contrats Bretagne Gestion Conseillée (1330 contrats en gestion pour le compte des clients de la caisse régionale du crédit agricole du Finistère), en concertation avec les 4 Banques Privées des caisses régionales bretonnes,
    - mise en place d'un dispositif « événement de marché » avec renforcement de la communication et des contacts clients ;
    - mise en place d'une organisation dédiée pour prise en charge des nombreux appels clients

D' autres mesures prises relèvent des dispositifs nationaux (communication, développement des outils de relation à distance, …)

Durant toute cette période, une satisfaction a été exprimée par les clients au niveau du Pôle et des Conseillers Privés qui ont également fait preuve de lucidité (pas de mouvements de panique mais de la compréhension, du fait d'un problème sanitaire et non financier à l'origine de la crise).
De nombreux clients en ont profité et ont saisi l'opportunité pour entrer ou renforcer leurs positions sur les marchés financiers, mais ce phénomène n'est pas local.

1.3.3. Indicateurs de performance clés (en lien avec les aides accordées (COVID-19))

Indicateurs	2020
Nombre PGE	1 388 PGE pour un montant total de 200 Millions €
Nombre pause crédits	10 211 pauses crédit
Nombre clients assurance pertes d'exploitation	1070 clients concernés pour un montant de 4,2 Millions €
Offres COVID-19 Offre coup de main covid-19 Offres supplétis	108 dossiers pour un montant de 268 220€

1.3.4. Opportunités 2021

- Poursuivre l'engagement solidaire en 2021 en capitalisant sur nos actions déjà engagées.
- Poursuivre notre soutien au territoire et aux acteurs qui le composent et le font vivre.
- Rester le 1er financeur du territoire.
- Etre la banque préférée de nos clients avec un IRC Positif.

2. Projet HUMAIN : L'humain au centre

2.1. Assurer une bonne qualité de vie dans l'exercice de ses missions et au sein de la gouvernance

2.1.1. Politique

Le Crédit Agricole s'est construit de façon décentralisée en s'appuyant sur l'initiative locale et l'autonomie des Caisses régionales. Sociétés coopératives de personnes, elles ont toujours fondé leur développement et leurs succès sur les hommes et les femmes – salariés, administrateurs et dirigeants.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est une société civile coopérative de personnes, à capital variable. C'est une entité indépendante, autonome, qui définit sa propre politique.

- Quel est son rôle ?

Elle répond aux attentes de ses clients et de son territoire, que ces attentes relèvent de son cœur de métier (la bancassurance) ou d'autres domaines dans lesquels elle peut apparaître légitime.

- Comment est-elle gouvernée ?

Un duo directeur général/président anime notre Caisse régionale : on parle d'une gouvernance à « quatre yeux » ou du « double regard ». L'équilibre des pouvoirs entre dirigeants salariés et dirigeants administrateurs est un principe fondamental du mutualisme.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère porte, toutes comme les 38 autres Caisses Régionales, les valeurs de la marque Crédit Agricole, et fait vivre au quotidien un modèle de banque mutualiste.
L'ensemble des 39 Caisses Régionales partage ses idées et ses initiatives à travers une instance commune : la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Dans une société de plus en plus digitalisée, l'Humain responsable devient une exigence.
Le projet Humain est centré sur la responsabilité et repose sur la conviction que la symétrie des attentes clients/collaborateurs est un levier clé de notre différenciation.

2.1.2. Plans d'action et résultats

2.1.2.1. Accompagner les collaborateurs

2.1.2.1.1. Les espaces de discussion sur le travail (EDT)

En 2019, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère lançait les espaces de discussion sur le travail (EDT). L'espace de discussion sur le travail est un dispositif destiné à favoriser l'expression des salariés sur leur travail afin de produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.
En 2020 Il n'y a pas eu de campagne EDT : le contexte de crise sanitaire n'a pas permis d'organiser et de conduire les EDT comme prévu.

2.1.2.1.2. Le dossier QVT et la gestion de la crise COVID-19

La politique de gestion de la Qualité de Vie au travail s'est focalisée en 2020 sur la gestion des situations de travail et l'accompagnement des collaborateurs dans le contexte de la crise sanitaire.

Des protocoles organisant la gestion des situations ont été régulièrement mis à jour, présentés et construits avec les Instances Représentatives du Personnel.
Des réunions hebdomadaires avec les représentants des salariés ont été organisées afin d'assurer un suivi et la mise en œuvre des dispositions sanitaires … au plus près des préoccupations des salariés.

A titre d'exemple, nous pouvons extraire du dernier protocole en vigueur diffusé le 05 novembre 2020, les dispositions mises en œuvre au sein de la Caisse Régionale sur les situations de travail.

- Extrait du protocole sanitaire en place au sein de l'entreprise :

La situation sanitaire conduit à renforcer la vigilance face à un risque épidémique qui est très élevé, comme en témoigne l'augmentation de l'incidence constatée sur tout le territoire. Dans ce contexte, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise a été actualisé en date du 29 octobre 2020. En conséquence, notre dispositif interne a été adapté.

Le dispositif a été mis en place, au plus fort de la crise, afin de privilégier la santé des collaborateurs, tout en répondant aux attentes des clients et en soutenant l'économie.
Cela se traduit par :

- Un pourcentage significatif de collaborateurs en télétravail dès la fin de la première semaine et la mise en œuvre des rotations des équipes dans les agences dès la fin mars et durant tout le 1er confinement (Une semaine sur deux au travail : équipe A et équipe B).

Cette opération s'est déroulée sur 4 semaines avec l'équipement des salariés du siège et déclinaison des processus essentiels, puis les personnes sensibles du réseau, et les salariés des Agences Patrimoine et Professionnels non encore équipés,
Cela a entrainé des phases de préparation, livraison, formation et Service Après-Vente conséquente.

- Pas de recours à l'activité partielle, le Crédit Agricole a fait bénéficier ses salariés des absences pour garde d'enfants, personnes vulnérables … mais sans faire appel aux aides de l'état.
- Un dialogue social de proximité : mise en place d'une cellule de crise hebdomadaire inter-direction et avec les partenaires sociaux ;

Le Comité Social et Economique (CSE) a été consulté à chaque évolution des modalités d'organisation mises en place au sein de la Caisse Régionale pour faire face à l'évolution de la crise sanitaire.

- Un accompagnement au plus près des enfants des collaborateurs :
    - Mise à disposition d'une plateforme de soutien scolaire pour les enfants des collaborateurs et tutorat pour les plus jeunes.

Les réunions en 2020	2018	2019	2020
Nombre réunions CHSCT/CSSCT consacrées à la QVT	8	7	6
Nombre de réunions consacrées à l'EDT	100 (tous services du siège et toutes agences)	100 (tous services du siège et toutes agences)	0 (contexte de crise sanitaire)

2.1.2.1.3. L'organisation du travail

2.1.2.1.3.1. Dans le réseau de proximité

Le maintien des agences ouvertes a été privilégié afin d'accompagner nos clients et en assumant pleinement notre rôle de service essentiel.
Les activités du réseau ne rentrent pas dans les activités possibles en télétravail. La taille réduite des équipes, le travail en bureau individuel et les mesures barrières permettent de protéger la santé des salariés.
De plus, le travail en agence permet d'exercer l'activité bancaire dans les meilleures conditions de sécurisation des collaborateurs et des opérations.

2.1.2.1.3.2. Dans les services du siège

Le télétravail devient la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.

- Le manager identifie les activités télé travaillables au sein de son unité.
- Il organise le travail de son unité et de chaque collaborateur, en concertation, en tenant compte des éléments suivants :
    - Activité compatible, habilitations, outils et connexions accessibles depuis le domicile, maintien de la continuité et de la sécurité de service, autonomie du salarié.

Trois cas de figure :

- Le collaborateur peut exercer toutes ses tâches en télétravail : télétravail à 100%.
- Le collaborateur ne peut exercer qu'une partie de ses tâches en télétravail : fixation par le manager du nombre et des jours de télétravail au sein de l'équipe.
- L'activité est incompatible avec le télétravail : présence sur site.

Enfin une déclaration sous l'outil de planification des congés (SIRH) est nécessaire : les salariés doivent déclarer leur situation de télétravail, dans le self-service RH (l'outil habituel de demande de congés), via le processus de déclaration des situations de télétravail, pour une journée ou une période.

2.1.2.1.4. L'IER Collaborateurs

Les résultats déjà élevés en 2018 se confirment voire se renforcent significativement sur la partie rationnelle.

Des scores très au-delà des références internes et externes : 77 % de taux de participation des salariés et 84 % de taux de satisfaction des collaborateurs qui place la Caisse Régionale du Crédit Agricole en tête des résultats de l'ensemble des caisses régionales en 2020.

Également de belles progressions sur les composantes de facilitation et de stimulation – la question des outils signalée comme un irritant en 2018 progresse très fortement ; elle reste néanmoins en retrait par rapport à ce qui est observé dans les autres caisses régionales du groupe.

C'est un point à analyser plus précisément pour comprendre ce retrait.

L'attachement au Groupe Crédit Agricole, déjà élevé en 2018, ne cesse de se renforcer avec un score à 93 %, et une progression homogène des résultats aussi bien au sein du siège que du réseau

2.1.2.2. Accompagner nos administrateurs – le double réseau

2.1.2.2.1. Gouvernance et modèle coopératif

La caisse locale est une société civile coopérative, dont les parts sociales sont détenues par les sociétaires. Sur le terrain, elle est incarnée par ses administrateurs.

- Quel est son rôle ?

En premier lieu, elle participe à la gestion de la Caisse régionale dont elle est elle-même sociétaire. Elle est également chargée de soutenir le développement local en valorisant des initiatives sur son territoire. Les grandes décisions sont prises lors de l'Assemblée générale.
A ce titre, le sociétaire fait entendre sa voix à l'occasion de l'assemblée générale de sa Caisse locale. En participant à ce rendez-vous annuel, le sociétaire joue un rôle dans le fonctionnement de sa banque (approbation des comptes, désignation des administrateurs qui le représentent...) et peut directement échanger avec les dirigeants.

- Quelle différence entre Caisse locale et agence bancaire ?

La Caisse locale est l'organe coopératif qui représente les sociétaires tandis que l'agence est chargée de l'activité bancaire. Au Crédit Agricole du Finistère, le chef d'agence est le secrétaire administratif de la Caisse locale.

Les sociétaires bénéficient d'avantages et droits spécifiques :

- Des solutions et des services réservés tels qu'un livret et une carte sociétaire,
- Des informations sur les actions locales,
- Des invitations et rencontres privilégiées,
- Un droit de vote pour élire leurs représentants, appelés administrateurs.

Indicateur	2018	2019	2020*
% sociétaires sur total clients	55%	57,3%	261 578 Sociétaires au 31/12/2020
Nombre de sociétaires présents aux AG de CL	6 544	6 103	5816

2020 : Impact COVID-19 : Trois assemblées générales de caisse locale ainsi que l'assemblée générale de la Caisse Régionale se sont tenus à huis clos.*

2.1.2.2.2. Le règlement intérieur

Il existe depuis fin mars 2016 un règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Mutuel du Finistère.
Il définit les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration de la Caisse Régionale ainsi que les droits et obligations des administrateurs.

Ce règlement intérieur de la Caisse Régionale :

- Complète les dispositions législatives, règlementaires et statutaires applicables à la Caisse Régionale,
- Complète les notions de délégations, de pouvoirs consentis par le conseil d'administration,

- Tient compte des recommandations internes au groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance émanant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et du Crédit Agricole S.A.

En complément du règlement intérieur du conseil d'administration, nous avons décidé fin 2020 de définir et de construire un règlement intérieur pour les caisses locales, approuvé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère.

Ce règlement intérieur des caisses locales comprend trois objectifs :

- La pérennité de la gouvernance,
    - Il contribue à renforcer les processus de nomination des présidents et la préparation des successions au poste de président de caisse locale,
    - Par ailleurs, Il aide à l'anticipation avec une constitution d'un vivier d'administrateurs de caisse locale.
- Une meilleure connaissance des droits et obligations des administrateurs.
    - Le rôle des administrateurs de caisse locale et de leur président y sont rappelés, ainsi que les modalités de prise de fonction et les obligations liées à leurs mandats.
    - En complément la « charte administrateurs de caisse Locale » est annexée à ce règlement intérieur.
    - Le règlement et la charte devront être signés chaque année lors du conseil électif de la caisse locale.
- L'harmonisation des pratiques,
    - on y retrouve les modalités de gestion de budget de caisse locale avec le budget « fonctionnement de la caisse locale » et le budget « animation sur le territoire de la caisse locale ».

La finalisation des travaux avec le comité des nominations se poursuivra en 2021 par :

- Le partage avec l'ensemble des présidents la deuxième quinzaine de Janvier,
- La planification de la formation gouvernance par une formation déclinée par notre institut de formation crédit agricole mutuel (IFCAM).
- Un vote en conseil d'administration de la Caisse Régionale, pour entériner le processus, aura lieu le 26 février 2021.

2.1.2.2.3. La gestion COVID-19

Durant cette période, le réseau des administrateurs s'est adapté, en terme d'organisation de réunions et conseils d'administration, pour continuer leurs activités et missions au sein de leur territoire.
Les rencontres se font faites en distanciel par des vidéos et audios. Elles ont été nombreuses et constructives donnant naissance à de belles initiatives de solidarités dont nous vous détaillons la teneur dans la partie Projet Sociétal. (Cf. point 3.3.2.4 Les fonds mutualistes CR29 : un dispositif de soutien au Territoire
A noter qu'à partir de début mars, trois caisses locales et la Caisse Régionale ont tenu leurs assemblées générales en huis clos (comme le prévoyait l'ordonnance gouvernementale).

2.1.2.2.4. L'IER élus

En 2018, la Commission vie mutualiste et identité avait proposé aux Caisses régionales de mener, pour la première fois, dans le domaine des administrateurs une démarche d'écoute similaire à celle des collaborateurs et des clients (IER).

Cette enquête se déroulant tous les deux ans, la prochaine campagne a eu lieu du 17 novembre au 22 décembre 2020.

Le taux de participation pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est de 48%.

L'indice d'engagement et de recommandation des élus est un outil simple d'utilisation, permettant à chaque administrateur de s'exprimer anonymement.
Une attente des caisses régionales participantes pour connaitre le ressenti des administrateurs et travailler sur des pistes d'amélioration.
Pour l'enquête réalisée en 2020 Il a été décidé d'adjoindre au questionnaire IER administrateurs, 4 questions supplémentaires sur la crise :

- « Je suis satisfait de la communication de ma Caisse régionale/locale vers les administrateurs pendant cette période »
- « Je suis fier de l'engagement de ma Caisse régionale/locale auprès des clients et du territoire pendant cette crise »
- « Pendant cette période, nous avons su faire preuve d'agilité en adaptant nos process de la vie coopérative »
- « Pendant cette période, je suis satisfait de l'entraide et de la cohésion au sein de ma Caisse locale »

Ces questions situées en début de questionnaire, permettront d'éviter les éventuels amalgames avec le reste du questionnaire qui lui porte sur une période de 2 ans.

2.1.2.3. Assurer de bonnes relations sociales

2.1.2.3.1. Les accords d'entreprise

Plusieurs accords ont été signés en 2020 entre la Caisse Régionale et les représentations des organisations syndicales et notamment des accords portant sur

- L'accord d'intéressement,
- L'accord sur le Compte Epargne Temps et l'accord sur le Don de Congés.

Dans le Finistère, les relations Instances Représentatives du Personnel avec la Direction ont été constructives, marquées par une volonté d'écoute mutuelle et d'échanges nourris.
L'accord sur le Don de Congés traduit les valeurs de solidarité, de mutualisme des salariés et plus globalement de la Caisse Régionale.

En 2020, les partenaires sociaux ont mis en œuvre les modalités de fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE), de ses commissions.
La crise sanitaire a très largement accaparée les échanges, les travaux conduits dans le cadre du dialogue social au cours de l'année 2020.

2.1.3. Indicateurs de performance clés

2.1.3.1. IER collaborateurs

Indicateur	2018	2020
IER collaborateurs	78 %	84 %
Engagement	82%	83 %
Equipe	78%	81 %
Management	76%	90 %

2.1.3.2. IER administrateurs

Indicateur	2020
Taux de participation	48 %

Les résultats sur les différentes thématiques abordées sont attendus fin janvier 2021

2.1.3.3. Accords d'entreprise signés

Indicateur	2018	2019	2020
nombre d'accords signés	6	8	5

2.1.4. Opportunités 2021

Concernant les résultats des deux IER, l'année 2021 sera mise à profit pour analyser les écarts sur les outils et envisager des actions d'amélioration.
L'année 2021 commence dans un contexte toujours très impacté par la crise sanitaire. La Caisse Régionale reste, avec les partenaires sociaux, concentrée et vigilante à la protection de la santé et de la sécurité des salariés dans ce contexte.
Plusieurs accords arrivent à échéance en 2021 et notamment l'accord sur la complémentaire santé, l'accord d'intéressement, l'accord sur l'emploi des Travailleurs Handicapés, le Don de Congés.

L'année 2020 a, de façon précipitée, installé un grand nombre de collaborateurs en situation de travail à distance, Travail déplacé, Télétravail.
En 2021, l'entame des négociations va porter sur ce sujet du travail à distance, non plus en situation de crise mais installé dans l'entreprise comme une nouvelle opportunité d'organisation du travail. Cette réflexion participe à l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés.

2.2. Poursuivre et encourager la diversité

2.2.1. Politique

L'année 2020 a été fortement impactée au niveau des Ressources Humaines par la crise sanitaire :

- Limitation des contrats à durée déterminée (CDD) (40 contre 80 à fin mars) eu égard à une forte baisse d'activité dans le réseau et indirectement dans les services du siège lors du 1er confinement,
- Forte baisse des départs de l'entreprise sur la période mars – octobre conduisant à une limitation des embauches afin de tenir l'iso effectif.

La reprise d'activité observée courant juin a conduit cependant à remettre en place les moyens initiaux en CDD en septembre

Tout comme une reprise des départs a pu être observée dès septembre autorisant une reprise des embauches.

2.2.2. Plans d'action et résultats

2.2.2.1. Développer les carrières

2.2.2.1.1. La gestion prévisionnelle des emplois et carrières (GPEC)

Les évolutions d'organisation récentes ont permis de montrer l'attention particulière accordée aux traitements des situations ressources humaines (RH) des collaborateurs concernés, ainsi que l'adaptation permanente des postes à l'évolution des expertises requises pour nos activités :

- Déploiement de Contact Professionnel : Tous les assistants de gestion clientèle (AGC) en poste ont bénéficié soit d'une affectation sur l'unité Contact professionnel (8 collaborateurs concernés) ou ont bénéficié d'évolution répondant à leurs projets (conseil spécialisé notamment)
- Préparation de la migration du centre de contact multicanal (CCM) vers le site Brestois Quai 55 : avant même le transfert sur Quai 55, tous les collaborateurs ont été reclassés en concertation soit sur des postes réseau CCM ou siège, soit sont affectés à des missions sur différentes unités du siège (12 collaborateurs étaient concernés : 10 du CCM + 2 prescription immobilière)
- Les évolutions récentes des organisations des services Flux et crédit agricole Bretagne internationale (CABI) se sont traduites par plusieurs revalorisations de postes, traduisant le développement des expertises nécessaires à nos activités :
    - Flux : 4 postes ont été revalorisés + création d'un poste analyste marketing (RCE 8)
    - CABI : 7 postes ont été revalorisés (RCE) dans le cadre de l'évolution d'organisation => création 5 postes d'expertise (RCE 10), création d'un poste analyste compta (RCE 9) et d'un poste de technicien comptabilité (RCE 7)
- Parallèlement à ceci, pour répondre aux nouveaux besoins de la Caisse Régionale, de nouveaux postes ont pu être créés à l'image des postes au Pilotage Financier : création du poste pilotage Microstrategy et poste de gestionnaire DATA.

2.2.2.1.2. Les promotions internes

La GPEC vise, entre autres, à anticiper et à trouver un bon équilibre :

- Entre les souhaits d'évolution des collaborateurs,

- Le respect des durées en poste (cible 75% de respect d'une durée en poste de 5 ans lors des mobilités)
- Et la couverture des postes (besoins entreprise).

La mobilité des collaborateurs est appréhendée :
- Via une ouverture systématique des postes
- Et par une anticipation résultant des revues d'effectifs qui sont réalisées annuellement au 1er semestre après les entretiens annuels au cours desquels sont exprimés les éventuels souhaits de mobilité ou de construction de projets professionnels ;

Ces revues d'effectifs réalisées entre les RRH et les managers permettent d'identifier et de pré valider les projets émis par les collaborateurs.

Ces données sont également utiles pour l'anticipation des filières métiers spécialisés (CCA CCP CGP) sachant qu'une filière est ouverte chaque année.

	2018	2019	2020
Filière CCA	2	5	3
Filière CCP	6	10	8
Filière CGP	4	7	1

La crise sanitaire n'a que peu impacté les mobilités fonctionnelles : ce sont ainsi 213 mobilités qui ont été enregistrées sur 2020.

Au niveau des filières métiers spécialisés, la filière pro reste très attractive alors que les filières Agri et CGP restent à renforcer.

2.2.2.1.3. Les immersions sur les marchés spécialisés

Une meilleure préparation à la prise de fonction reste un objectif majeur sur les métiers des chargés de clientèles agricoles et chargés de clientèles professionnels (CCA CCP) pour 2021 ; ainsi il a été décidé de disposer en permanence de 4 collaborateurs en « immersion » CCA ou CCP leur permettant via un détachement de leur poste, de réaliser un parcours de 3 mois entre marchés agri pros, différents services CR et APP afin d'être « fin » prêt lors de leur prise de fonction
S'agissant du respect de la durée moyenne en poste, le recours aux recrutements externe permet d'améliorer le ratio moyen, ceci dans l'optique d'une meilleure satisfaction clients.

2.2.2.1.4. Trajectoire Cadres

Au niveau managérial, les Comités de Carrières présentés aux cadres de directions permettent d'identifier les potentiels et d'anticiper les remplacements à venir de managers sur les 2 à 3 prochaines années.
Une attention est portée à ce que les femmes soient bien représentées sur les lignes métiers managers, à commencer par leur inscription aux filières Trajectoires Cadres ouvertes chaque année.
(Cf. l'indicateur de performance clés)

2.2.2.2. Encourager la mobilité

2.2.2.2.1. Politique de recrutement (CCD/CDI/alternants/stagiaires)

Au final, 62 départs ont été constatés sur 2020 (74 initialement prévus) et 62 embauches réalisées, soit un atterrissage à 1320 CDI.

A noter une baisse sensible des RCT liée très probablement à l'impact Covid (3 sur 2020 vs ~12/an habituellement), les départs en retraite représentant 50% des départs.

La politique de recrutement a pour autant été maintenue et s'est appuyée sur :

- Les recrutements sur le vivier CDD : 27 embauches soit 44%
- Les recrutements sur des apprentis sortants : 9 recrutements sur septembre

Pour le reste, il s'agit de recrutements issus de candidatures spontanées ou de mobilités inter Caisses Régionales ou autre banques (18%) permettant une diversité dans les profils embauchés, avec une répartition 80/20 entre réseau et siège et intégrant le recours à de nouvelles expertises sur les fonctions siège.

L'apprentissage reste un axe fort de la formation et de l'intégration des jeunes dans l'entreprise avec 70 alternants sur 2020 /2021 (34 sur postes ass co en agence ou CCM (recrutements 9/2020) 10 en APP master 2, 24 sur fonctions support siège +2 en bachelor cons cli part)

- Une particularité sur 2021 : 3 nouveaux apprentis Microsoft IA

S'agissant des stagiaires, la « marque employeur » que souhaite véhiculer la Caisse Régionale du Finistère intègre bien le recrutement de stagiaires ; les sollicitations ont certes été moindres sur 2020 (119 vs 147 en 2019 et 185 en2018), mais le développement des relations avec les écoles fait partie des orientations de la RH ; il permettra aussi de consolider nos viviers en vue des recrutements à venir

Le recours à l'intérim (CDD) a sensiblement baissé (73 au 31/12/2020) et devrait se stabiliser à 70 CDD pour 2021

2.2.2.2.2. Egalité Hommes Femmes

La répartition Hommes Femmes en Caisse Régionale du Finistère est de 43 % d'hommes est de 57 % de femmes
Il s'agit de vérifier si ces pourcentages sont à l'identique sur les statistiques de mobilité et sur les attributions financières réalisées en cours d'année.

- 121 mobilités de femmes ont été enregistrées sur un total de 213 soit 56.8%,
- Quant aux rétributions financières, elles représentent 59% en nombre (soit 357 femmes sur un total de collaborateurs de 610) et 56% en montant (soit 28996€ sur un total de 51798€)

2.2.2.3. Promouvoir la diversité

2.2.2.3.1. Le plan d'action diversité

2.2.2.3.1.1. Le plan d'action diversité collaborateurs

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a engagé depuis 2019 un projet de développement de la mixité au sein l'entreprise sous la houlette de son directeur général de l'époque Monsieur Franck Bertrand.
En effet le Crédit Agricole du Finistère qui est composé de 60% de femmes, peine à promouvoir ces talents féminins, que l'on retrouve dans de trop faibles proportions dans les strates les plus élevées de la hiérarchie.
Ainsi le 15 novembre 2019, une conférence sur la mixité comme enjeu de performance de l'entreprise, par Véronique Préault-Cobti fondatrice du cabinet Diafora, rassemblant 200 personnes a lancé officiellement le projet.
Après cette première sensibilisation, une formation plus particulière du comité de direction a été faite le 4 mars 2020 avec le cabinet Companieros sous un angle différent cette fois, en faisant de la mixité un enjeu de sens au travail. Ces travaux avec le cabinet Companieros devaient se poursuivre en avril avec une mobilisation des managers du premier cercle, mais la crise sanitaire a empêché la réalisation de cette formation.

Après l'arrivée du nouveau directeur général Monsieur Benoît Lucas le 1er septembre dernier, le projet a été sensiblement modifié.
En effet le nouveau directeur général souhaitant abordé de plus amples sujets que l'égalité homme-femme en s'alignant notamment sur les ambitions du groupe, le projet est élargi désormais à la diversité dans son ensemble pour faire émerger tous les talents de l'entreprise.
Ainsi, Monsieur Benoît Lucas a pris la parole auprès de l'ensemble de l'entreprise au cours d'une interview publiée dans le journal d'entreprise « quoi de neuf » courant novembre 2020 ; il y a fait mention à cette occasion des différents pendants de la diversité dans l'entreprise, il a marqué sa forte volonté d'améliorer de manière durable les pratiques du Crédit Agricole notamment au regard de l'égalité homme-femme et de la promotion des femmes dans les postes hiérarchiques les plus élevés. De même, il souhaite diversifier encore davantage les recrutements et les parcours pour que le Crédit Agricole du Finistère soit à terme encore plus représentatif de son propre territoire et plus aligné vis-à-vis des attentes sociétales.
Un groupe de travail composé de membres du premier cercle de managers, piloté par la Référente Mixité –Diversité, s'est mis en place en décembre dernier ; il présentera ses travaux en comité d'orientation stratégique d'avril 2021 avec un plan d'action diversité moyen et long terme ; des actions concrètes seront mises en œuvre rapidement courant 2021 pour assurer une visibilité auprès des collaborateurs dont l'attente est forte sur ce sujet.

2.2.2.3.1.2. Le plan d'action diversité administrateurs

Au sein de la caisse régionale du Finistère, on met également un point d'honneur à intégrer la diversité des profils des Elus. En effet, parmi les administrateurs et les présidents on retrouve des personnes de différentes tranches d'âges et issue de différents corps de métier.

Trois actions majeures en faveur de la diversification des profils ont été mis en œuvre :

- L'abandon des représentants par secteur géographique pour une meilleure répartition Homme/Femme au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère et une promotion de davantage de femmes au sein de celui- ci . Jusqu'à présent le territoire du Finistère était réparti en trois zones : Nord, Sud et Centre Finistère. Des représentants

issus de ces trois zones devenaient à part égale membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère.
- Afin de rajeunir les conseils d'administration des caisses locales, nous mettons une attention particulière sur le recrutement des nouveaux administrateurs (jeunes et en activité professionnelle).
- Une augmentation du pourcentage de femmes présentes dans les conseils d'administration des caisses locales avec la mise en place d'un objectif à atteindre (40 % pour 2021),

La moyenne des répartitions par caisse locale pour l'année 2020 est 62% Hommes/38% Femmes

2.2.2.3.2. HECA handicap et emploi au crédit agricole

2.2.2.3.2.1. Le dispositif national HECA

Le taux d'emploi des personnes handicapées dans les Caisses régionales de Crédit Agricole en 2019 est de 5,57 %. Il est le résultat d'une politique handicap active et inscrite dans la durée depuis la création d'Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA) en 2006 (un taux alors de 1,47 %).
Fin 2019, un 4e accord de branche sur l'emploi des travailleurs handicapés et la solidarité dans les Caisses régionales et entreprises de la branche Crédit Agricole a été signé.

La mission HECA, créée par les Caisses régionales de Crédit Agricole en 2006, permet de favoriser le recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

Ses correspondants nouent des partenariats avec des associations, échangent des bonnes pratiques avec d'autres, organisent des actions de recrutement et accompagnent les collaborateurs en situation de handicap tout au long de leur carrière.

2.2.2.3.2.2. Les résultats

Sur 2019, le taux d'emploi de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est de 7.53 % (bien au-delà de notre obligation légale de 6 %).
Sur 2020 Le calcul de notre prévisionnel de taux d'emploi s'établit à 7 %.

L'ensemble des paramètres est pris en compte pour délivrer une estimation la plus fine possible, c'est un taux à souligner, au vu des modifications de calcul suite à la loi Pénicaud applicable depuis le 1er janvier 2020. Ce taux d'emploi contrairement aux années passées intègre uniquement les emplois directs et fait abstraction de la contribution liée à notre recours au secteur protégé

Le taux d'emploi aujourd'hui :
- Prend en compte les temps partiels au prorata du temps de travail
- Valorise-les + de 50 ans à 1,5 UB au prorata du temps de travail
- Ne tient plus compte des absences

L'activité sur la mission a été forte (malgré et à cause) du confinement et de la crise sanitaire.
Un gros travail d'accompagnement des salariés a été nécessaire au quotidien
Cette activité se traduit également par 11 nouvelles déclarations et porte le nombre de salariés TH à 100 dans la Caisse Régionale, et ce malgré la fermeture de la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH) et des délais de réponse dépassant les 12 mois à aujourd'hui.

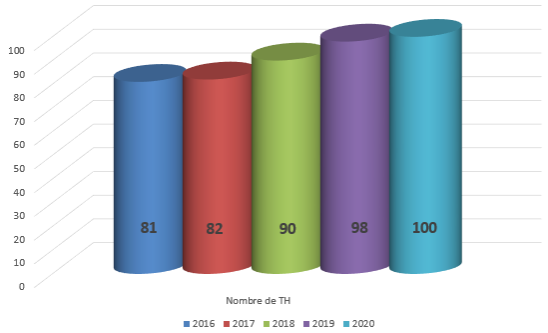

Evolution des salariés en CDI en situation de handicap.

Malgré l'impact du confinement et du télétravail, le nombre **d'aménagements de postes** se maintient pour les salariés travailleurs handicapés.
En revanche, en l'absence de présence sur site des autres salariés ce nombre se réduit pour toutes les autres demandes.
En effet les visites médicales, après l'arrêt dû au confinement ont repris progressivement, après une période de consultation par téléphone, aujourd'hui, elles s'effectuent en présentiel avec un protocole sanitaire strict qui réduit le nombre de visites, cela entraine mécaniquement une baisse des demandes d'aménagements pour ces salariés.
Les personnes en situation de handicap restent prioritaires sur les visites médicales.

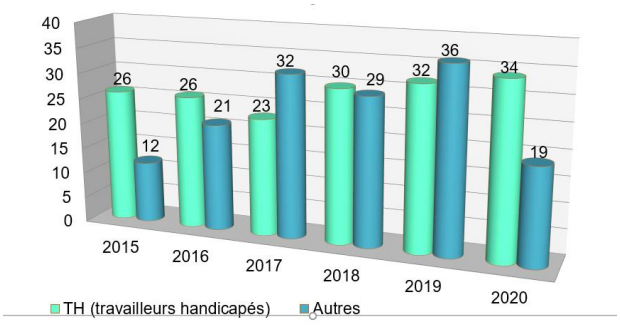

Après l'arrêt dû au confinement, **les visites médicales** ont repris progressivement.
Après une période de consultations par téléphone, aujourd'hui, elles s'effectuent en présentiel avec un protocole sanitaire strict qui réduit le nombre de visites, cela entraine mécaniquement une baisse des demandes d'aménagements

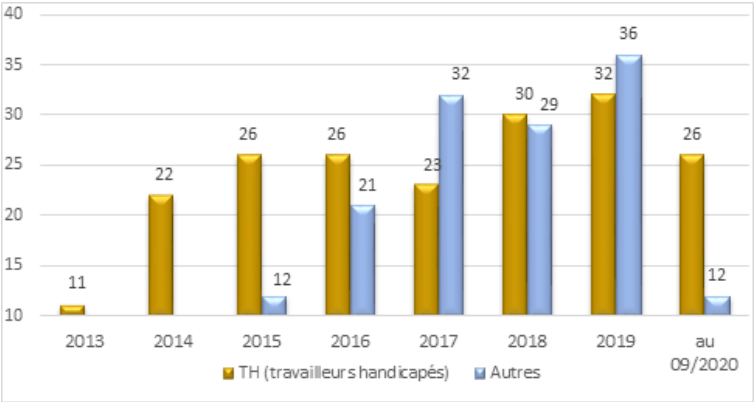

2.2.2.3.3. Les référents harcèlement

Trois référents, dont un membre du Comité Social et Economique ont été nommés fin 2019 : il s'agit de collaborateurs indépendants du service ressources humaines accessibles des salariés qui en ressentent le besoin.
Le 30 Janvier 2020 ils ont pu suivre une formation dédiée pour mieux appréhender leur rôle.

2.2.3. Indicateurs de performance clés

2.2.3.1. Egalité Homme/Femme

Indicateurs	2018	2019	2020
Embauches	65 (32H et 33F)	80 (29H/51F)	62 (25H/37F)
Départs	68 (42H/26F)	61 (36H/25F)	62 (23H/39F)
Durée en poste (année) % respect 5 ans en poste à la mobilité (cible 75%)	3,66 45%	3,7 44%	3,7 38%

2.2.3.2. Trajectoire Cadres

	Filière suivie en 2018	Filière suivie en 2019	Filière suivie en 2020
Trajectoire Cadres	5 femmes 10 hommes (33% femmes)	4 femmes 4 hommes (50% femmes)	7 femmes 8 hommes (47% femmes)
Nomination sur un poste d'encadrement* (nouveaux managers*)			6 nouveaux managers dont 3 femmes (50%)
% de Femmes dans l'encadrement		123 femmes sur total de 292 cadres 42.14%	129 femmes sur total de 301 cadres 42.43%

**Encadrement : sont considérés comme cadre les salariés dont la pesée de poste est supérieure ou égale à 10.*
**Manager : sont considérés comme managers les salariés au statut de cadre qui ont en responsabilité d'autres salariés.*

2.2.3.3. Diversité conseils d'administration des caisses locales

Indicateurs	2018	2019	2020
% Hommes/Femmes dans les CA de CL	66% Hommes 34% Femmes	63% Hommes 37% Femmes	61% Hommes – 342 H 39% Femmes – 218 F
% Femmes dans les renouvellements administrateurs CL	54% Femmes	70% Femmes	58.9% Femmes
Age moyen dans les CA de CL			54 ans

1.1.1.1. HECA

Indicateur	2018	2109	2020
TAUX de travailleurs en situation de handicap	7.22%	7.53%	7%*

**Prévisionnel car Nouveau mode de calcul (chiffre définitif fin de 1er semestre)*

1.1.2. Opportunités 2021

2021 sera l'année de l'accélération de la diversité au sein de notre caisse régionale tant au niveau collaborateurs qu'administrateurs.

2.3. Accroitre constamment nos compétences

2.3.1. Politique

La politique Ressources Humaines est la mise en application de la stratégie Ressources Humaines définie par l'entreprise.
Ses actions reposent sur de grands principes s'appliquant à toutes les étapes de vie des collaborateurs dans l'entreprise, du recrutement à la séparation : l'équité, la diversité, la transparence…
La gestion des ressources humaines a pour objectif de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficience, le tout en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

2.3.2. Plans d'action et résultats

2.3.2.1. Plan de formation des collaborateurs

2.3.2.1.1. Le plan de formation

Notre ambition est de concilier les besoins de performance de l'entreprise avec les aspirations de nos salariés et leur employabilité.

Le plan de formation s'attache donc à poursuivre et à anticiper autant que possible l'accompagnement des changements au sein de l'entreprise :

- Préparation des collaborateurs à exercer de nouvelles fonctions tout en leur apportant de la visibilité sur leurs évolutions potentielles
- Développement des compétences afin de répondre aux attentes d'une clientèle plus avertie et plus exigeante
- Maitrise des nouveaux outils assurant des parcours clients de plus en plus digitalisés
- Préparations aux métiers de demain

Nous avons pu déployer l'ensemble des formations réglementaires comme prévu :

- E Learning règlementaires
- Directive des Crédits Immobiliers (DCI)

- Directive des Assurances (DDA) : obligation de 15 H de formation pour tout collaborateur susceptible de vendre ou de conseiller un client en assurances IARD, prévoyance ou assurance des emprunteurs,

Nous avons également pu déployer certaines formations en présentiel dès le début d'année :

- Tom Project (crédit),
- Loi de finance,
- Accompagnement matériel agence.

Enfin nous avons adapté notre format de formation avec un passage en distanciel ce qui nous a permis de poursuivre sur le diplômant :

- ITB et Cours professionnel IFCAM

Nous avons déployé partiellement les formations suivantes du fait du contexte sanitaire :

- La FAC (Ecole Assurance)
- Les cursus métiers internes (Nouveaux embauchés, cursus des Part, cursus expert…)
- Les formations individuelles

Enfin nous avons dû reporter les formations ci-dessous :

- Modèle relationnel (575 Jours)
- Nouveau process de financement (NPF) :130 Jours.

Au final, le plan de formation a été réalisé à hauteur de 59% seulement mais avec une quote-part de distanciel de 45% démontrant l'adaptabilité de l'Académie Bretonne et de l'IFCAM eu égard au contexte sanitaire.

2.3.2.2. Plan de formation des administrateurs

2.3.2.2.1. Le plan de formation

En printemps 2020, il a été constaté que des plans de formation étaient initiés principalement vers les présidents de caisse locale et des administrateurs de Caisse Régionale, mais qu'il n'existait pas encore de parcours en place pour les autres types d'administrateurs.
C'est ainsi qu'est née la volonté de bâtir un plan de formation en plusieurs étapes pour cette population, en se basant sur le plan de formation de l'IFCAM (Université du Groupe Crédit Agricole).

Un plan de formation, que nous allons détailler, est rédigé par population et fonction exercée :

- Les nouveaux administrateurs de caisse locale
- Les nouveaux présidents de Caisse Locale
- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale : Socle 1 et 2,
- Le Bureau du conseil d'administration de la Caisse Régionale : Socle 3 PERFECTAM

Le plan de formation des nouveaux administrateurs s'étale sur trois ans.

La première année est consacrée à la découverte du rôle d'Administrateur.
Dans un premier temps, une rencontre en présentiel, à la Caisse Régionale, est organisée dans l'optique de présenter le service mutualisme qui est au cœur des échanges coopératifs.

Cette rencontre est également l'occasion pour les administrateurs de rencontrer le Président de la Caisse Régionale et les membres du Bureau. En complément une formation théorique en e-learning IFCAM « Fondements Coopératifs et Mutualistes » est proposée.

La deuxième année va permettre la montée en compétence de l'administrateur.
Une formation théorique en e-learning IFCAM relative à « La commercialisation des parts sociales » leur est soumise. Ils peuvent également participer à une journée « Prise de Parole en Public ».

La troisième année quant à elle est dédiée au perfectionnement.
Les administrateurs suivent cette formation dans l'optique d'être plus à l'aise dans leur fonction et dans leur prise de parole sur leur rôle et mission.

Les nouveaux Présidents de Caisse Locale bénéficient d'une formation spécifique à leur futur mandat. Elle se déroule sur deux ans et est composée de deux sessions de deux jours par an. Cette formation est dispensée par le cabinet de formation UFOP.

Une formation est dispensée par l'IFCAM (socle 1 et 2) concernant l'exercice du mandat **d'administrateur de la Caisse Régionale.**
Plus spécifiquement des formations sont dispensées aux administrateurs Caisse Régionale « confirmés » sur les thèmes de la Gouvernance et de la Stratégie, décidées au niveau du Crédit Agricole en Bretagne par les vices présidents des quatre Caisses Régionales.

Des formations obligatoires périodiques sont dispensées :
- Par l'IFCAM : Sanctions internationales, et Stratégie d'entreprise,
- En interne : Formation Finances, Risques et Conformité.

Pour les **membres du bureau du conseil d'administration de la caisse régionale** , la formation PERFECTAM (socle 3) se déroule sur une période de deux années

2.3.3. Indicateurs de performance clés

2.3.3.1. Plan de formation collaborateurs

Indicateur	2018	2019	2020
Prévisionnel nombre de jours consacrés à la formation	8515 jours/H	6819 jours/H	7632 jours/H
Réalisés	6320 jours Dont e-learning 1554 J	7749 jours Dont e-learning 2002 J	4468 jours Dont e-learning : 2 007 J
Taux de réalisation	74%	73%	72% *chiffres non définitifs*

2.3.3.2. Plan de formation administrateurs

Indicateurs	2018	2019	2020
NX administrateurs de caisse locale	37 nouveaux	37 nouveaux 15 présents 40.5% présentéisme	51 nouveaux 23 présents 45% présentéisme
Nombre de jours	Non suivi	15 jours	21 jours

NX présidents de caisse locale – formation académie bretonne	3 nouveau présidents sur 3 100% formés	3 nouveaux présidents sur 4 75% formés	1 nouveau président sur 1 100% formés
Nombre de jours	12 jours	12 jours	2 jours
Socle 1 et socle 2 Formations sur deux années Administrateurs Caisse Régionale		2 nouvelles présidentes sur 3 formées	1 nouvelle présidente formée (pas de nouveaux administrateurs au CA CR)
Nombre de jours		8 Jours	4 jours
Socle 3 Perfectam sur deux années		1 administrateur rentré au bureau en 2019 et formé	1 administrateur rentré au bureau en 2020 et formé
Nombre de jours		2 jours	2 jours
Nombre de jours TOTAL		37 jours	29 jours

2.3.3.3. % de la masse salariale consacrée à la formation

	2018	2019	2020
% de la masse salariale consacrée à la formation	5.57%	7%	*Chiffre définitif qui sera transmis par l'Académie bretonne en février*

2.3.4. Opportunités 2021

Notre plan de formation 2021 poussé à 9100 jours (vs 7600 en 2020) traduit la volonté de la Caisse Régionale d'accompagner les collaborateurs dans le développement des compétences et de les préparer à exercer de nouveaux métiers

Les grandes orientations du plan de formation sont validées et s 'organisent autour de 4 axes :

- Maintien du socle de compétences règlementaires
- Accroître la maîtrise du digital et des parcours clients
- Préparer aux métiers de la banque et du management
- Contribuer à l'ambition de la CR29 : être N°1 en IRC

Notre plan de formation porté à 9100 jours (vs 7600 en 2020) traduit la volonté de la Caisse Régionale d'accompagner les collaborateurs dans le développement des compétences et de les préparer à exercer de nouveaux métiers

Les nouveautés 2021 :

- Intégration du projet MCER soit 1500 jours de formation (acquisition de pratiques collaborateurs et pratiques managériales) dans le cadre du projet N°1 en IRC (satisfaction clients),
- Impulser et concrétiser une démarche d'Excellence Relationnelle dans toute l'entreprise.
- Faire de l'attention extrême au client le socle de nos postures et nos pratiques.
- Donner les clefs de cette attention permanente à chacun dans l'entreprise, dans le cadre de L'humain responsable.

Ce projet prévoit 1 jour de formation pour les collaborateurs réseau et siège ainsi que 2 jours pour les managers de proximité.

Le plan de formation 2021 intègre un volet formation managériale « à la carte » en lien avec l'IFCAM ; certaines de ces formations pourront contribuer au développement de la subsidiarité (ex : formation « favoriser l'autonomie et la responsabilisation »

Les autres formations :

- Lancement d'un projet managérial avec formation « à la carte » des managers auprès de l'IFCAM,
- Accompagnement des nouveautés 2021 : Digiconso (330 j), NBQ (250J), conquête (650J),
- Le projet développement des compétences :
- MEO des parcours diplômants sur les métiers Haut de Gamme : CP et CGP
- Formations personnalisées sur les métiers spécialisés : démarrage par les CCA … puis CCP en 20222=> scan up compétences sur population CCA > 2 ans avec déclinaison de formation selon points de progrès identifiés
- Adaptation au contexte Covid : formation « coups durs » pour les CCP et recouvreurs agri pros

3. Projet SOCIETAL : un engagement socialement responsable

3.1. Vers une économie plus inclusive

3.1.1. Politique

La clientèle fragile

La notion de fragilité financière s'applique aux individus qui sont interdits bancaires ou suivis en commission de surendettement ou prélevés d'un montant élevé de frais bancaires.
Dès lors qu'un client est détecté en situation de fragilité financière, sa banque doit plafonner le montant de ses frais bancaires à 25€ par mois.
La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère a mis en place des mécanismes de détection des clients en situation de fragilité financière, qui génèrent des alertes internes.
Lorsqu'une situation de fragilité financière est détectée, le Crédit Agricole du Finistère va systématiquement proposer au client :

- D'adapter les moyens de paiement à cette nouvelle situation,
- Solliciter la souscription à l'offre spécifique permettant de rétablir une bonne situation financière.

Les Points Passerelle

Depuis 2008 à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère, il s'appuie sur l'implication de 4 conseillers pour aider et accompagner les personnes fragilisées par un accident de la vie (chômage, décès d'un proche, divorce, perte d'emploi) à retrouver une situation stable.
Ce dispositif solidaire couvre l'ensemble des solutions, depuis les démarches auprès des organismes administratifs ou sociaux jusqu'au suivi budgétaire ou au crédit, pour remettre en selle les personnes vulnérables d'un point de vue socio- économique.

3.1.2. Plans d'action et résultats

3.1.2.1. L'accompagnement de la clientèle fragile

3.1.2.1.1. Détection de la clientèle fragile

La fragilité financière est appréciée par la banque selon trois critères indépendants :

- La répétition d'irrégularités de fonctionnement ou d'incidents bancaires pendant 3 mois consécutifs et le montant des ressources portées au crédit du compte,
- L'inscription au fichier central des chèques (FCC) pendant 3 mois consécutifs pour un chèque sans provision ou déclaration de retrait de carte bancaire,
- Un dossier de surendettement déclaré recevable par la commission de surendettement.

A compter du 1er décembre de nouveaux critères de détection de la clientèle fragile sont mises en place. Elles peuvent se résumer ainsi :

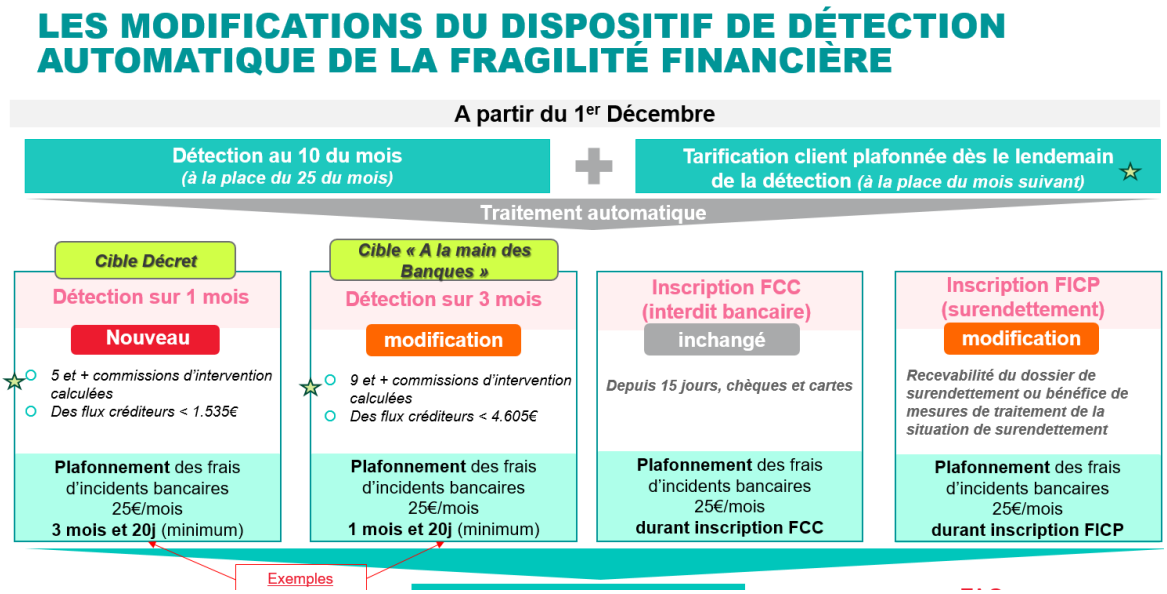

*FCC : fichier central des chèques - FICP (fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers)

3.1.2.1.2. Traitement de la clientèle fragile

3.1.2.1.2.1. Process d'appropriation par le réseau de proximité

Un Groupe de Travail transversal avec une représentation de l'ensemble des acteurs Siège et Réseau a été constitué afin de proposer des actions avec notamment une prise en compte :

- Des constats de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
- Des échanges sur les pratiques des collaborateurs
- Une consolidation et Analyse des irritants « réseau » et « siège »
- Une mobilisation de la ligne managériale : Intervention en Réunion des Directeurs de Secteurs d'Agences

- Un pilotage resserré avec des Tableaux de Bord et Benchmark Agences incluant notamment un suivi hebdomadaire des volumes à traiter

3.1.2.1.2.2. Les Résultats au 20/09/2020

En moyenne, une cible de 1500 clients sont à contacter chaque mois.
Un taux de traitement qui a progressé cette année, pour atteindre 59% de clients contactés à fin septembre.

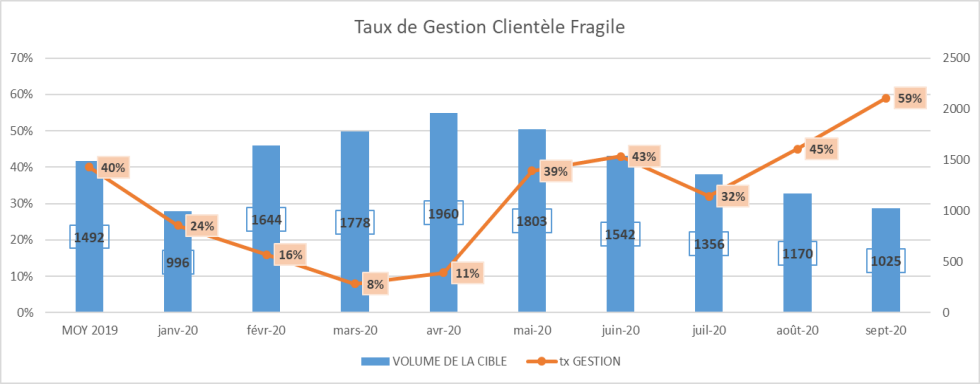

3.1.2.1.3. Le compte à composer Module budget protégé

Le législateur oblige les établissements de crédit à proposer à leurs clients en situation de fragilité financière une offre spécifique de services et moyens de paiement.
Cette offre doit contenir un minimum de services bancaires et son prix ne peut excéder une commission de 3€ par mois.
Au Crédit Agricole, cette obligation réglementaire est remplie avec le module CAC "Budget protégé" et se démarque de la concurrence par une cotisation de seulement 1€ par mois.
A noter que ce CAC module "Budget protégé" peut être souscrit par tout client sans même qu'il ne soit identifié en fragilité financière.

3.1.2.1.4. L'offre EKO

EKO est une offre bancaire d'entrée de gamme du crédit agricole. Elle est ouverte à tous les majeurs souhaitant un compte bancaire offrant l'essentiel de la banque avec des services leur permettant de gérer leur budget.
Pour 2 euros par mois, EKO comprend ainsi une carte bancaire MasterCard à débit immédiat à contrôle de solde, un compte de dépôt à vue sans la possibilité de souscrire à un découvert autorisé, des retraits en nombre illimité dans nos distributeurs, des alertes SMS pour gérer au plus près leur budget.
EKO est une offre 100% digitale et 100% humaine.

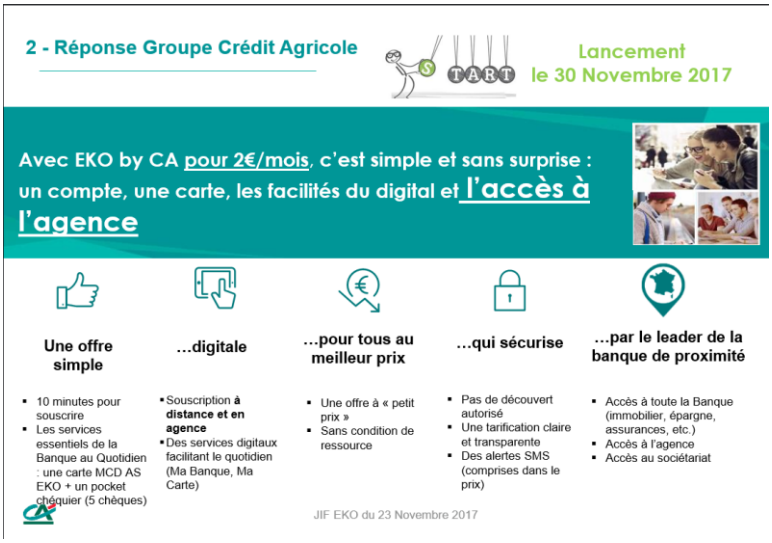

3.1.2.1.5. Les résultats des offres dédiées clientèle fragile

	2018	2019	2020 (30/09/2020)
CAC Module budget protégé (données Microstrategy)	676	1691	2298
Offre EKO (données Microstrategy)	582	920	1020

3.1.2.2. L'accompagnement de la clientèle fragilisée

3.1.2.2.1. Les points Passerelle

Une année particulière en 2020, avec les mois de mars et avril ou peu de dossiers ont été remontés, en raison de la première vague de pandémie, et de la fermeture partielle des agences.
Malgré cela, les Points Passerelle ont traité 540 dossiers cette année, et l'on constate une augmentation sensible du nombre de familles orientées vers les points Passerelle, depuis le mois de septembre.
Seulement 24 % des dossiers transmis par les caisses locales ont été refusés (contre 35 % en 2019), ce qui montre la bonne qualité des dossiers envoyés par les conseillers.
216 dossiers ont été ramenés avec succès en agence après leur prise en charge et leur traitement.
Le comité Passerelle s'est réuni chaque mois durant l'année et a ainsi pu étudier l'ensemble des dossiers.
L'ensemble des mesures représente 440 730 €, soit 89 740 € d'aides accident de la vie, 12 820 € de rétrocessions et 338 170 € d'avances remboursables, versés à nos clients pour les accompagner.
Les principales causes d'entrée dans le dispositif Passerelle restent les mêmes d'une année sur l'autre, avec en tout premier lieu la maladie pour 35 % des dossiers, suivi par les divorces/séparations et enfin par le licenciement/chômage.

Les résultats du dispositif Passerelle	2018	2019	2020
Nombre de dossiers reçus	585	525	532
Nombre de dossiers acceptés	391	338	392
Nombre de familles rétablies	225	191	239

3.1.2.2.2. L'Offre Passerelle Jeunes

Pour faire face à la crise sanitaire et la crise économique qu'elle induit, il a été décidé de créer un Fonds de Solidarité Mutualiste, regroupant une partie des Outils du Mutualisme, dont Passerelle.
Ce Fonds a pour vocation d'accompagner le territoire localement en apportant la preuve de nos valeurs mutualistes.

Ce dispositif a pour objet de répondre aux difficultés financières des jeunes clients. Notamment les difficultés de logement (caution), d'achat numérique (ordinateur ou tablette, de frais de scolarité, d'apprentissage, ou liés à la recherche d'emploi.
C'est aussi une offre qui permet d'accompagner les jeunes, exclus de l'offre permis à 1 €, dans le financement de leur permis.

Pour 2020, 17 dossiers ont été traités par les conseillers des Points Passerelle, avec 6855 € d'aides accident de la vie versées. Ce dispositif Finistérien sera reconduit en 2021, et est déjà plébiscité à la fois par les conseillers du réseau, mais aussi par d'autres Caisses Régionales, puisque 4 d'entre elles lancent ce projet.

L'offre Passerelle jeunes évolue pour couvrir plus de domaines.

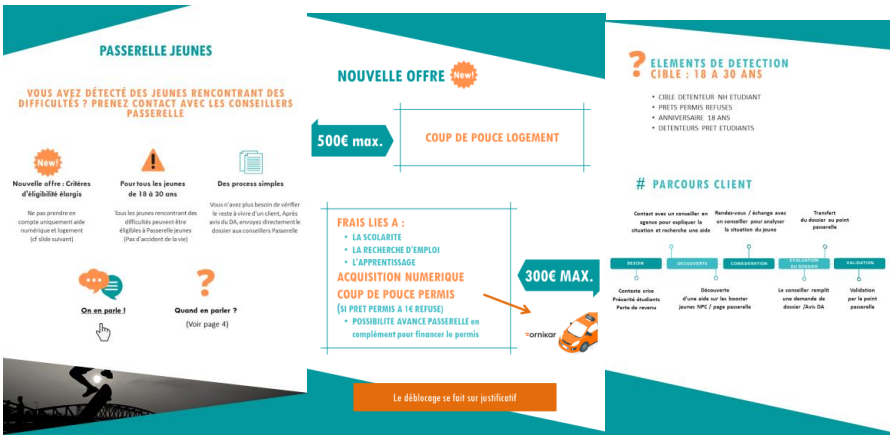

3.1.2.2.3. La distribution des micros crédits

Le micro-crédit permet aux personnes qui ne peuvent pas accéder aux crédits traditionnels, de se voir octroyer des crédits de petits montants, adaptés à la probabilité de remboursement.
Il est nécessaire que l'emprunteur puisse exprimer un objet ou un besoin pour ce financement (ex : réparer sa voiture pour pouvoir aller au travail).
De même, une grande part des micros crédits finance des projets de mobilité (véhicule) permettant le retour ou le maintien à l'emploi.
Les sommes accordées doivent être comprises entre 300€ et 5000€ et remboursées sur des périodes allant de 6 mois à 5 années.

Le crédit agricole du Finistère distribue depuis plusieurs années le micro crédit personnel qui permet aux personnes en situation d'exclusion de crédit de bénéficier d'un service bancaire tout en maitrisant leur budget.

Ces prêts minorés, garantis à 50% par la caisse des dépôts de consignations, sont destinés à ceux qui n'ont pas accès au crédit classique.

Le nombre de micro-crédits en 2020 est de 184 en hausse de 16 % par rapport à l'année 2019. Ceci s'explique par une meilleure connaissance de ce type de financement par le réseau et la signature d'un nouveau partenariat avec l'association « CRESUS ».

3.1.2.2.4. Les partenariats en faveur de l'inclusion (crésus – Agir abcd – les restos du cœur.)

Dans la continuité de ses 12 ans d'accompagnement solidaire, les Points Passerelle du Crédit Agricole du Finistère viennent de signer un partenariat avec l'association AGIRabcd.

Fondés par la Caisse Régionale du Finistère, les points Passerelle accueillent et accompagnent nos clients, suite à un ou plusieurs événements de vie : maladie, perte d'emploi, séparation, décès dans la famille.... Les 4 conseillers des Points Passerelle et les clients cherchent ensemble des solutions, budgétaires et financières, personnelles, sociales et économiques, tout en s'appuyant sur l'aide de nombreux partenaires associatifs implantés sur le territoire.

C'est le cas d'AGIRabcd, qui organise des « cafés budgets » dans le cadre de convention avec divers organismes à objet social (comme Finistère Habitat).

Le planning se déroulera sur 4 sessions de 2 heures, avec une première session dédiée aux relations avec la banque, deux autres sessions sur la maitrise du budget et une dernière sur le crédit, le microcrédit et le surendettement.

Dans ce cadre, les conseillers Passerelle vont pouvoir apporter aux bénévoles d'AGIRabcd, toutes leurs expertises et leur savoir-faire.

Durant cette année 2020 les points Passerelle ont également signé deux autres partenariats avec

- BHM - Brest Habitat Métropole (pour l'aspect social et les prestations logement)
- CRESUS (notamment pour la partie distributive des micro-crédits)

Ces deux nouveaux partenariats rentreront en fonction dès début 2021 par l'organisation de rencontres et échanges avec les partenaires et ainsi mettre en œuvre notre solidarité au profit des personnes dans le besoin ou la précarité.

3.1.3. Indicateurs de performance clés

	2018	2019	2020 (*30/09/2020)
Nombre clientèle fragile (données Microstrategy)	4797	4716	4898*
Nombre de micro-crédits alloués (données TAPPAS)	212	156	184
Montant alloué en K€ (données TAPPAS)	624K€	497K€	605 K€

3.1.4. Opportunités 2021

La 1ère étude d'impact des Points Passerelle, réalisée en 2019/ 2020 a permis de mettre en lumière des leviers d'optimisation du dispositif Point Passerelle.
C'est une démarche d'évaluation partagée entre un acteur social (structure de l'Economie Sociale et Solidaire), ses parties prenantes et son financeur ou mécène.
Cette étude permet de prouver, de qualifier la valeur effective et de la quantifier dans un objectif de guider sa stratégie.

Le contexte sociétal laisse présager de nouveaux besoins (croissance des inégalités et de la précarité, exclusion numérique, difficultés économiques liées à la crise COVID.)
En s'appuyant sur les recommandations de l'étude, et pour répondre aux différents enjeux sociétaux, nous souhaitons aller plus loin en ouvrant différents chantiers. (Cf. ci-dessous)

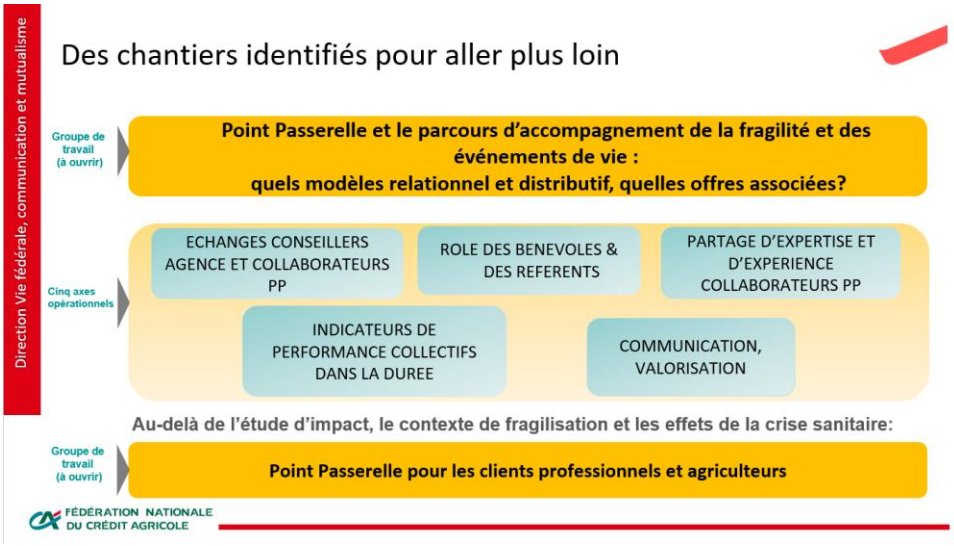

3.2. Accompagner le changement et toutes les transitions

3.2.1. Politique

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère a également un devoir d'exemplarité concernant ses impacts sociaux et environnementaux directs.

La maîtrise ou diminution des impacts directs s'exprime par :

- La mise en œuvre d'une politique de maitrise de son empreinte environnementale directe dont les principaux objectifs, compte tenu de son activité tertiaire, consiste à réduire sa consommation d'énergies et à valoriser l'économie circulaire,
- L'accompagnement de nos clients vers toutes les transitions qu'elles soient sociétales, énergétiques ou agricoles,
- Le développement de l'investissement responsable à travers notamment de la démarche ESG : puissant levier pour orienter l'économie vers un modèle de développement durable,
- Et la réallocation d'une partie de nos actifs vers des valeurs vertes ou socialement responsables.

3.2.2. Plans d'action et résultats

3.2.2.1. Vers une économie moins carbonée

3.2.2.1.1. Bilan carbone réalisé en 2019 (données 2018)

La réalisation du bilan carbone est une obligation réglementaire (Grenelle II) qui impose la publication des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) pour toute entreprise de +500 employés au moins tous les 4 ans.
Le décret n°2016-1138 du 19/08/2016 demande de reporter les informations environnementales sur leurs postes significatifs d'émissions GES directes (scope 1&2) et indirectes (scope 3)

La méthodologie retenue dans la caisse régionale du crédit agricole du Finistère est la collecte de données brutes qui sont ensuite multipliées par les facteurs d'émissions de l'ADEME.

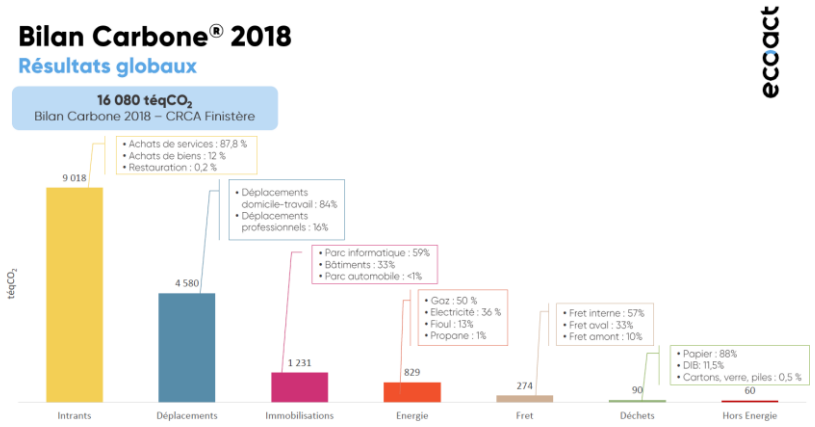

Les chiffres clés à retenir :

- Emissions par collaborateur : 11,5 tesCO2/ETP
- Nombre total d'ETP en 2018 : 1 393 ETP

3.2.2.1.2. Les mesures prises en faveur de la diminution de notre empreinte carbone

3.2.2.1.2.1. Poste Intrants : les achats de matériaux et services

La politique achats responsables : lancement du chantier de refonte de la charte achats en y intégrant des critères responsables.

Le comportement de tous nos salariés et administrateurs : actions de sensibilisation des collaborateurs pour diminuer l'impact de nos pratiques numériques sur la consommation d'énergie et leur impact environnemental.

3.2.2.1.2.2. Poste déplacement de personnes

Le parc automobile : mise à disposition de 5 voitures électriques pour les déplacements professionnels

- 26 Installations de bornes électriques pour les salariés du siège à Quimper
  - 8 pour les véhicules de Service
  - 4 pour les véhicules visiteurs Clients à l'accueil (charge rapide)
  - 14 pour les véhicules collaborateurs : parking à côté du bâtiment I.

- Intégration de 8 bornes électriques pour les salariés et station de vélos électriques dans les nouveaux locaux Quai 55 à Brest.
    - 2 à charge rapide.

Le travail déplacé : mise à disposition d'un espace de travail à distance pour les collaborateurs (40 places) dans les nouveaux locaux Quai 55 à Brest
Déploiement du télétravail pour les salariés (dont le métier est adapté)
Pas d'incitation au co-voiturage (cause COVID)
Réflexion en cours sur le travail déplacé et le nomadisme (cartographie des bureaux disponibles en agence à réaliser).

Pour cette année 2020 le Kilométrage Voitures et parc automobile est de 300 000 km, (soit 250 000 km de moins qu'une année normale dû à la crise sanitaire oblige).

3.2.2.1.2.3. Poste immobilisations

Le parc informatique : suppression des imprimantes individuelles au siège et nouvel Appel d'offres sur les solutions d'impression (vingtaine d'imprimantes centralisées).

Les investissements immobiliers : comme chaque année, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère investit pour l'entretien et la rénovation de ses sites :
- Pour le bâtiment principal dit le siège : 1 105 K€
- Pour les agences ayant fait l'objet de rénovation : 5 735 K€
- Pour le site Brest appelé Quai 55 : 2012 k€
- Pour le bâtiment situé à Port-la-forêt Finistère Mer Vent : 541 K€
- Et enfin pour le bâtiment de réception appelé les Salons du Loch : 1 161 K€

3.2.2.1.2.4. Poste énergie

Les rénovations :
- Du bâtiment dit le siège avec une mise en service de grands plateaux pour la réduction de la facture énergétique,
- Des agences sur la base de diagnostics énergétiques.
- La ré-isolation des locaux du bâtiment situé dans la partie nord du département (Brest) appelé Quai 55

Les différentes rénovations, réalisées depuis 2010, doivent nous permettre de diviser par 2 la consommation énergétique en 2021.

Les gains énergétiques : Construction de bâtiments passifs
- Finistère Mer Vent avec une installation solaire sur le toit,
- Les salons du loch (partie réception)
- Passage aux ampoules LED au siège et dans les agences.

3.2.2.1.2.5. Poste déchets

Actions de tri sélectif : installation de bacs de tri dans l'espace déjeuner, au sein des agences bancaires, sur initiatives des équipes, dans un service du siège pour test. A venir, généralisation du dispositif de tri dans les nouveaux bâtiments Quai 55 à Brest.

Opération Défis 5 jours 0 déchets : sensibilisation et proposition d'éco gestes
Suppression des gobelets à usage unique et adaptation de la prestation ménage en conséquence ;
Collecte de mégots de cigarettes par le biais de cendriers spécifiques et adaptés.

En 2020, des poubelles dédiées ont également été installées pour le déchets COVID au siège et en agence

3.2.2.1.2.6. Poste Fret

Une opération d'optimisation de nos tournées « alimentation de nos distributeurs de billets » nous a permis de confier cette activité à notre prestation Brink's pour 12 de nos points de vente en DAB hors site (c'est-à-dire hors emplacement agence bancaire)

3.2.2.2. L'accompagnement dans la transition énergétique

3.2.2.2.1. Le pôle de coopération de l'économie de l'environnement

Le Pôle Economie de l'Environnement est un pôle d'expertise créé en 2012. Il est constitué d'un comité de pilotage composé de 6 directeurs (4 directeurs généraux adjoints et 2 directeurs marché agriculture et entreprises de la Caisse Régionale du Finistère) qui se réunissent trois fois par an.
Une charte de fonctionnement, déclinée en contrat de service, existe pour définir les lignes directrices de ce comité. Ainsi, les objectifs en nombre et en parts de marché sont validés par les Caisses Régionales Bretonnes.

En 2020, les Caisses Régionales Bretonnes ont récolté les fruits de leur engagement auprès des investisseurs producteurs EnR, notamment sur le marché de l'agriculture, et poursuivi leurs efforts d'organisation pour mieux accompagner la réflexion et les investissement liés à l'efficacité énergétique. Malgré le contexte de crise sanitaire, près de 250 RDV, en face à face ou en audio, auprès des clients, prospects et acteurs de la filière ont été organisés pour accompagner les porteurs de projets bretons.
Fort de 4 experts en 2020 et face aux enjeux de la Transition Energétique, en particulier sur le marché des Entreprises et des Collectivités Publiques, le Pôle Economie de l'Environnement a été renforcé d'un nouvel expert en fin d'année.

Financement des énergies renouvelables :

Sur le marché du financement des unités de production d'énergie renouvelable (EnR), les Caisses Régionales Bretonnes, à travers l'expertise financière et technique développée depuis 2012 au sein du pôle Economie de l'Environnement, ont poursuivi en 2020 leur accompagnement et maintenu leurs parts de marché à 64 % sur les unités de méthanisation (en fonctionnement et travaux).

	Projets et réalisations de financement d'unités de production d'EnR - CR bretonnes				
	2020	2019	2018	2017	2016
Nb de projets accompagnés	33	42	38	24	17
Répartition en nombre d'unités financées	Eolien 2 Autres ENR** 1 Méthanisation 23 Photovoltaïque 7	Autres ENR** 1 Méthanisation 19 Photovoltaïque 22	Eolien 1 Cogénération 4 Méthanisation 19 Photovoltaïque 14	Eolien 1 Cogénération 3 Méthanisation 14 Photovoltaïque 6	Autres ENR* 1 Cogénération 9 Méthanisation 6 Cogénération 12
Réalisations K€	74 791	33 289	34 555	30 225	28 132

**Micro hydroélectricité, ** Station GNV*

74.8 M€ de financements d'EnR en Bretagne, soit 150 GWh de productible potentiel, soit la couverture des besoins de consommation électrique de 31 519 foyers bretons.

Le marché de la méthanisation :

En 2020, le marché de la méthanisation a confirmé sa croissance dans un environnement qui s'est tendu sous la pression d'une évolution règlementaire tarifaire moins favorable qui a accéléré l'émergence des projets en injection, devenus majoritaires sur le territoire breton. Sur les 152 rendez-vous réalisés pour accompagner les porteurs de projet (79 % du total des rendez-vous clients réalisés par le Pôle EE en 2020), 49 contacts ont été consacrés à la découverte de nouveaux projets, dont 26 unités en injection (53%). La maturité grandissante de la filière avec des unités modèles en fonctionnement de plus en plus nombreuses sur le territoire, le désir de diversification et de sécurisation des revenus agricoles, l'opportunité de tarifs intéressants de vente de biométhane et la possibilité d'obtenir des subventions de l'ADEME expliquent l'accélération de ce marché sur l'année écoulée.

Le marché de la cogénération :

Sur le marché de la cogénération, le mouvement d'investissement, initié depuis 2014 par les serristes, est stoppé depuis 2018 suite à l'arrêt du contrat C13 qui permettait de revendre l'électricité produite à un prix avantageux. Sur 2021, un programme d'investissement sur des moteurs de cogénération de puissance < 1 MW, pourrait se concrétiser afin de bénéficier des conditions du contrat C16 qui s'arrête en 2021.

Le marché de l'éolien :

Le développement éolien se poursuit en Bretagne, pour atteindre mi 2020, 171 parcs pour une capacité de production de 1 061 MW, en croissance moyenne de +5.3%/an depuis 2010. Traditionnellement en retrait sur ce marché très concentré, le Pôle Breton Economie de l'Environnement développe des synergies intra-groupe pour accompagner les développeurs et les investisseurs sur leurs territoires. Pour s'inscrire comme un acteur de référence sur ce marché à potentiel, le Pôle a continué ses démarches de prospection sur ce marché, en particulier par l'intermédiaire des 4 SEM énergies des Syndicats Départementaux d'Electricité. Il a participé avec CACIB à l'étude du projet de parc Eolien OFF SHORE de Saint-Nazaire dans lequel les CRB ont engagé 20 millions d'euros dans le cadre d'un financement syndiqué.

La filière photovoltaïque :

Quant au photovoltaïque, dans le cadre de l'obligation d'achat (<100 kW) ou des appels d'offre CRE, les opportunités d'investissement, en particulier lors de la construction de bâtiments nouveaux, restent importantes. En 2020, le pôle a enregistré des sollicitations plus nombreuses et délivré 89 expertises (VS 43 en 2018) ; la mise en œuvre des financements est attendue pour 2021.

De plus, des évolutions réglementaires et tarifaires, prévoyant le passage du seuil d'obligation d'achat en guichet ouvert (procédure simplifiée sans appel d'offre) de 100 kW à 500 kW, devraient permettre l'émergence de nombreux dossiers en 2021.

Filière multi énergies :

Depuis 2018, les 4 Caisses Régionales Bretonnes sont actionnaires des 4 sociétés d'économie mixte (SEM) Energies départementales, émanations des 4 Syndicats Départementaux d'Energie. Ces SEM portent les études techniques et administratives de faisabilité de portefeuilles de projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution d'énergie (parcs éoliens, méthanisations territoriales, centrales solaires au sol ou sur toitures de bâtiments publics, hydroélectricité, stations de distribution de carburants verts type GNV). Membres des comités techniques des 4 SEM, les Caisses Régionales Bretonnes participent à la réflexion et à la maturation de 46 projets structurants pour l'économie bretonne, totalisant un potentiel de 570 M€ d'investissements. 2020 a vu la concrétisation d'un projet de station GNV à Caudan, financé par la Caisse Régionale du Morbihan.

Détail des projets et réalisations de financement d'unités de production d'EnR – Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère :

Projets et réalisations de financement d'unités de production d'énergie renouvelable - CR 29					
	2020	2019	2018	2017	2016
Nb de projets accompagnés	2	5	8	7	8
Répartition en nombre d'unités financées	Eolien 1 Méthanisation 1	PV 2 Méthanisation 3	PV 4 Eolien 1 Méthanisation 3	PV 1 Eolien 1 Cogénération 1 Méthanisation 4	Cogénération 5 Méthanisation 3
Réalisations en K€	6 798	6 888	7 103	9 707	13 114

6.8 M€ de financements d'EnR dans le Finistère, soit 7.2 millions de kWh de productible potentiel, soit la couverture des besoins de consommation électrique de 1 512 foyers finistériens.

3.2.2.2.2. Les critères ESG sur le marché des grandes entreprises

Le Crédit Agricole du Finistère se positionne en banquier référent qui accompagne les dirigeants de PME/ETI dans leur démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale.
L'approche permet, d'une part, de renforcer le dialogue stratégique avec les dirigeants en prenant appui sur un questionnaire qui intègre des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse de leur entreprise, en complément l'approche risque habituelle, et d'autre part, de développer des propositions d'accompagnement.

L'enjeu de 2020 a été de tester, en coopération avec les autres CRB, l'utilisation du questionnaire ESG avec un panel de clients entreprises. Ce questionnaire est la pierre angulaire du dispositif car il permet :

- D'acculturer les Chargés d'affaire entreprises aux enjeux des transitions,
- D'identifier les problématiques ESG de nos clients,
- Et de qualifier le portefeuille crédit (le questionnaire ESG sera complété l'année prochaine par la note de transition)

Un dispositif mis en œuvre en coopération bretonne :

- La création d'un groupe pilote de Chargé d'Affaires Entreprise des 4 Caisses régionales
- Test du questionnaire auprès d'une dizaine de clients
- Co construction de la formation dédiée au déploiement de la démarche sur toutes les CRB
- Identification des offres adaptées à l'accompagnement des projets de transition de nos clients entreprise

3.2.2.2.3. Les offres vertes sur le marché des particuliers

Depuis maintenant plusieurs années, la Caisse Régionale du Finistère propose des solutions de financement vert dont l'objectif est de permettre à tous de disposer d'un véhicule plus propre ou de rénover et d'équiper son logement.

Pour accompagner cette dynamique, il a décidé de **réunir les référents crédits de la CR le 7/02/2020** : Une présentation a été faite autour des acteurs tels la filière RSE de la Caisse Régionale, la plateforme TYNEO (dédiée à la simplification et la stimulation de la rénovation énergétique sur le département du Finistère) et l'ADIL.
Les objectifs sont une sensibilisation forte aux ambitions du Crédit Agricole sur le sujet, et une présentation des dispositifs existants sur le territoire afin d'accompagner notre clientèle.

Deux Web conférence ont eu lieu les 23/06/2020 et 19/11/2020 à destination de la clientèle sur le thème de la rénovation énergétique associant des experts du CA, une notaire, l'ADIl et TYNEO.
L'objectif : affirmer auprès de notre clientèle notre rôle d'acteur majeur sur le sujet, en présentant les dispositifs d'accompagnement et nos réponses en terme de financement

80 référents habitats ont été formés en 2020 sur le conseil bancaire en rénovation énergétique du logement +

Réalisation d'une Web Conférence sur la rénovation énergétique avec 120 participants en live + 240 vues en replay.

3.2.2.2.4. Les émissions de CO2 sur nos activités de financeur

Système de mesure et objectif

Nous appliquons pour le calcul de nos émissions de CO2 sur nos financements la méthodologie du groupe crédit agricole dénommée P9XCA.
Elle nous permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité à les réduire selon une affectation qualifiée « par enjeu » par opposition à l'allocation usuelle par « scope ».

En 2021, un nouvel outil appelé « plateforme reporting extra financier » sera disponible et nous permettra également d'appréhender des éléments de méthode pour comprendre et saisir les facteurs contextuels aggravants.

Tableau des encours de financement au 31/12/2019

1	Aéronautique	573 958,43
2	Maritime	5 378 012,52
3	Autres Transports	16 403 951,56
4	Agroalimentaire	981 489 355,74
5	Assurance	612 812,74
6	Automobile	78 773 710,93
7	Industrie lourde	23 596 584,90
8	Autres industries	14 702 946,08
9	Banques	270 085 514,52
10	Autres act fin	109 085 035,24
11	Bois Papier	1 768 089,14
12	BTP	105 943 015,64

13	Distr Biens Conso	228 243 183,93
14	Energie	42 037 424,72
15	Immobilier	713 317 882,42
16	Information Techno	4 838 033,90
17	Media Edition	11 948 468,33
19	Santé Pharmacie	161 648 082,11
20	Service non marchands	478 997 559,69
22	Tourisme Hôtels Restau	123 630 506,61
23	Utilities	31 940 463,41
24	Divers	255 741 810,92

La part totale des émissions financées reste stable entre 2018 et 2019.

Le financement de l'agriculture reste prédominant dans les émissions de CO2. Il est à rappeler que ce secteur est notre cœur de métier.
Le Crédit Agricole du Finistère prend conscience de l'importance d'une réflexion quant à l'accompagnement de toutes les agricultures, pour mieux prendre en compte les impacts sur le changement climatique.

A ce titre il accompagne, notamment au travers du département Grandes Entreprises, des collectivités locales intervenant sur les thématiques des énergies nouvelles et du traitement des déchets.
Cet accompagnement est une première étape dans la réflexion qui sera menée sur les offres proposées.

De plus, une commission agriculture se réunit pour échanger sur les enjeux de l'agriculture et de la transition agricole (Cf. paragraphe transition agricole).

Par ailleurs, l'évolution de nos encours sur le marché de l'immobilier démontre bien notre rôle de 1er financeur des particuliers sur notre territoire.

3.2.2.3. La transition agricole ou l'accompagnement de toutes les agricultures

3.2.2.3.1. La commission de l'agriculture

La commission agriculture se réunit 3 fois par an pour échanger sur les enjeux de l'agriculture et de la transition agricole. Elle traite ainsi des sujets suivants :

- L'accompagnement du développement économique du territoire,
- les installations de jeunes agriculteurs : mise en place d'une démarche Install by CA, avec des interventions d'experts du crédit agricole pour accompagner au mieux les transmissions et installations,
- les transitions énergétiques dont l'accompagnement des méthanisations : organisation au sein de la CR pour rencontrer et partager avec de multiples acteurs,
- l'accompagnement des conversions Bio et l'accompagnement des circuits courts,
- la satisfaction des clients agriculteurs.

Face à la transition agricole, les exploitations de nos clients doivent construire une stratégie globale autour des enjeux du Développement Durable, grâce à l'intégration des préoccupations économiques, sociales, sociétales et environnementales :

- Sur une base volontaire
- Dans une démarche de progrès
- En lien avec les parties prenantes

Une exploitation agricole « sociétalement responsable » peut se définir comme une exploitation qui contribue à mettre en œuvre une démarche d'agriculture durable dans ses pratiques agricoles et dans son mode de développement socio-territorial » (Zahm et Mouchet)

Les premiers résultats :

En 2020 une sensibilisation de la commission Agriculture et construction d'un plan d'action RSEa (responsabilité sociétale et environnementale agricole) a été initiée pour une mise en œuvre effective en 2021. La RSE dans les exploitations agricoles a été présentée en commission Agriculture le 8 septembre 2020. L'objectif de ces échanges étaient d'identifier les enjeux, les opportunités et les freins à positionner la CRCA29 comme acteur et partenaire du développement de la RSEa. Les conclusions de cette réunion sont les suivantes :

La réalisation d'un état des lieux (diagnostic) de manière facilitée et volontaire est un point de départ pour les dirigeants d'exploitation agricole.
Cet état des lieux est déjà, pour un certain nombre d'entre eux, réalisé sous l'impulsion d'organismes externes : coopératives, chambre d'agriculture…

Exploiter le résultat du diagnostic en tant qu'outil permettra de déterminer une offre CA29 spécifique, sans générer de clivage. La Caisse régionale reste le partenaire de toutes les agricultures. Le banquier garde son rôle de banquier, d'accompagnateur financier (proposer des offres et actions concrètes) mais se doit d'accompagner ces changements.

Une démarche de co-création, et de développement de partenariats est à développer avec des organismes neutres, proches de la partie outils de production.

3.2.2.3.2. La démarche agriculture BIO

Le Groupe Crédit Agricole a lancé en décembre 2019 une offre bio et circuit court afin d'accompagner toutes les agricultures pour le développement du territoire.
En effet, depuis plus de 120 ans, le groupe crédit agricole accompagne l'agriculture sous toutes ses facettes et dans toutes ses évolutions.
Le lancement de cette démarche a permis de réaffirmer le savoir-faire du crédit agricole du Finistère et de s'adapter davantage aux besoins des agriculteurs.

La démarche d'accompagnement prend les formes suivantes :

- Sensibilisation au contexte de transition agricole
    - En amont préparer la conversion
    - En phase de conversion, investir pour s'adapter et financer la perte éventuelle de rendement et donc de chiffre d'affaire
    - En aval, pour faire vivre son exploitation en attendant le versement d'éventuelles aides.
- Proposition une offre adaptée qui répond aux attentes de nos clients dans cette transformation de leur exploitation agricole
    - Besoin de se faire connaitre
    - Faire de la vente directe
    - Financer son mode d'exploitation
    - Sécuriser son entreprise
    - Gérer son quotidien

3.2.2.3.3. L'installation des jeunes agriculteurs

En Bretagne, 2ème région d'installation après les Pays de la Loire, le crédit agricole installe plus de 7 jeunes sur 10.
L'installation des jeunes agriculteurs est l'une des priorités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère. L'objectif est de rencontrer au plus tôt les futurs cédants et ainsi d'être en amont des préparations de la transmission.
En 2020, 118 dossiers ont été agrées en Commission Départementale d'Orientation de l'agriculture, section économie dont 16 ont été refusés par le Crédit Agricole du Finistère selon sa politique interne de financement.
Ce sont 71 Jeunes Agriculteurs qui ont été ainsi été installés par le Crédit Agricole du Finistère toutes productions confondues sur les 102 dossiers « voulus » par la Caisse Régionale.

	2018	2019	2020
Nombre d'installations de jeunes agriculteurs % atteinte sur objectifs *	59.9% des JA installés sur les 100% voulus	74.8% de JA installés sur les 100% voulus	69,60% de JA installés sur les 100% voulus soit 71 sur 102.

** Il s'agit du % de JA installés par le Crédit Agricole du Finistère sur le nombre de dossiers que le Crédit Agricole du Finistère souhaitait accompagner. Pour 2020 ce nombre correspond à 102 dossiers sur les 118 installations finistériennes.*

3.2.2.3.4. La plateforme nationale j'aime mon Territoire

La période de confinement a vu l'émergence de nouvelles habitudes et de nouvelles formes d'échanges entre les personnes.
Pour favoriser localement la création de liens et accompagner ces nouvelles démarches, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont lancé le jeudi 9 avril une plateforme internet d'entraide et de solidarité collaborative : J'aime mon territoire by ca www.jaimemonterritoire-ca.fr .
Ouvert à tous pendant la période de confinement, ce site accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile a pour ambition de favoriser la création de lien social de proximité et l'entraide entre voisins tout en respectant les mesures de confinement.

Le dispositif :

- Plateforme collaborative et ouverte à tous : clients et non clients, acteurs locaux, collaborateurs, administrateurs
- Plateforme locale et géo-localisée
- Elle permet de créer du lien social et de proximité entre voisins et acteurs locaux pour favoriser l'émergence d'actions utiles et solidaires pour tous.

Dans la caisse régionale du crédit agricole du Finistère, au sein la commission RSE, composée de salariés et d'administrateurs, des initiatives ont été prises pour alimenter au fil de l'eau cette plateforme :

- Au niveau départemental, par la retranscription des articles de solidarité émanant de toutes sources d'information,

- Au niveau des caisses locales, par la création et l'animation de pages dédiées au secteur concerné dans un périmètre de 50 kms.

3.2.2.3.5. La plateforme KERILIS pour la mise en avant des circuits cours physiques ou digitaux.

KERILIS

By STARTUP Inside

Porté par un chargé de clientèle agricole de l'agence de Lesneven, le projet KERILIS a émergé à l'occasion d'une campagne d'idéation 'Start-up Inside' en 2018, adressée à l'ensemble des collaborateurs.
Le concept est la mise en avant des clients agriculteurs commercialisant toute leur production ou une partie de leur production biologique ou conventionnelle en vente directe circuit court ou circuit de proximité.
La première phase du projet a été dédiée à l'écoute des agriculteurs. Au travers d'un questionnaire adressé à la clientèle agricole des secteurs d'agences Côte des légendes et Haut Léon, mais aussi de réunions d'échanges, cette phase de diagnostic a permis d'identifier les besoins et attentes des clients agriculteurs afin de développer la vente directe et les circuits courts.

Plusieurs idées ont ainsi émergé :
- Cartographie des producteurs locaux,
- Événements de rencontres entre agriculteurs et consommateurs locaux,
- Aide au financement d'outil de communication et de visibilité des activités de vente à la ferme,
- Mise en relation de producteurs et projet de magasin de ferme.

Dans le cas de la crise sanitaire, ce projet a tout naturellement trouvé sa place, avec la proposition d'un annuaire local géo localisé pour favoriser le lien entre les clients particuliers et les producteurs, commerçants locaux et pour répondre aux besoins vitaux – sensibles en période de confinement – et pouvoir ainsi jouer son rôle d'entreprise leader au niveau du territoire.

3.2.2.4. La finance verte fonds propres verts

3.2.2.4.1. Contexte externe

Les financeurs considèrent de plus en plus la RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) comme un **critère d'investissement important** à la fois pour des raisons d'image mais de plus en plus au regard de la résilience des business model que cela induit.

Aujourd'hui,

- 91% des investisseurs pensent qu'une stratégie incluant des critères RSE présente un meilleur retour sur investissement et une meilleure maîtrise du risque. Il s'agit d'une stratégie d'investissement rentable.
- 71% des investisseurs se disent prêts à annuler un investissement si les critères ESG ne sont pas bons.

3.2.2.4.2. Cadre interne du groupe

Dans le cadre du plan moyen terme 2022 du groupe Crédit Agricole, l'engagement environnemental et sociétal a été réaffirmé et est renforcé dans la raison d'être du groupe « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

3.2.2.4.3. Politique mise en œuvre

La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère a identifié des secteurs exclus de son champ d'intervention en matière d'opérations financières, que ce soit en format prêt ou en format obligataire via les excédents de fonds propres. On peut citer notamment les armes controversées, les jeux d'argent, la pornographie, la production de charbon.

Avec l'appui du pôle de coopération Breton Gestion Financière, la Caisse Régionale a décidé en 2020 de se doter de la capacité de noter le portefeuille de titres obligataires qu'elle détient en direct dans le cadre des réserves de liquidité.

Cette notation s'appuie sur les critères ESG (Environnement Social et Gouvernance). La notation globale est l'agrégation des sous notes E, S et G. (cf Méthodologie ci-dessous) . L'objectif est d'être en capacité de mesurer de manière homogène (et donc abrégeable) la notation ESG moyenne des portefeuilles, et le cas échéant, chacune des composantes E, S ou G, notations qui pourront être précisées dans la communication extra-financière et /ou les diagnostics de performance extra financière des Caisses.
Cette approche pourra ultérieurement être enrichie de la note de transition énergétique, construite par AMUNDI, CACIB et CASA, et qui sera bientôt accessible aux autres entités du groupe.

Méthodologie

Sur les obligations d'entreprises, la démarche exploite la notation ESG disponible dans Refinitiv (logiciel de fournitures d'informations financières et extra financières) avec pour chaque contrepartie une notation ESG qui s'appuie sur 3 familles d'indicateurs :

Environnement : 61 items **Social : 63 items** **Gouvernance : 54 items**	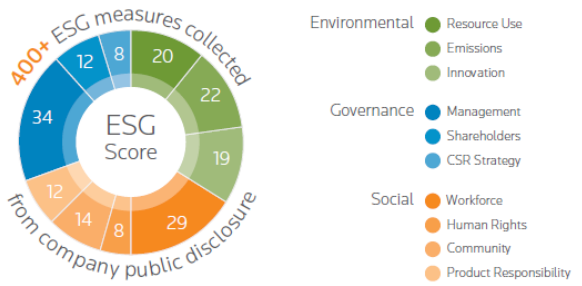

- Chaque catégorie applique une certaine pondération pour chaque groupe d'items :

Pillar	Category	Indicators In Scoring	Weights
Environmental	Resource Use	20	11%
	Emissions	22	12%
	Innovation	19	11%
Social	Workforce	29	16%
	Human Rights	8	4.50%
	Community	14	8%
	Product Responsibility	12	7%
Governance	Management	34	19%
	Shareholders	12	7%
	CSR Strategy	8	4.50%
TOTAL		178	100%

La méthodologie choisie a permis de reconstituer la note du portefeuille de la Caisse Régionale

Résultat

Sur l'arrêté de décembre 2019, 100% du portefeuille d'obligation détenu en direct est noté. La note obtenue est de 81% ce qui est quasiment la meilleure note possible compte tenu de la nécessité d'avoir une forte proportion de titres d'Etats de la zone euro dont la France

3.2.3. Indicateurs de performance clés

3.2.3.1.1. Évolution gamme verte

indicateur	2018	2019	2020
Nombre d'offres gammes vertes Auto Habitat (Nombre et montant)	/	**Auto :** 61 dossiers pour un total financé de 859 093€ **Travaux :** Financés en crédit conso 13 dossiers 171 977€ **Eco PTZ** : 405 dossiers	**Auto :** 128 dossiers pour un total financé de 1 810 353€ **Travaux :** Financés en crédit conso 90 dossiers 923 851€ **Eco PTZ** : 799 dossiers Pour 6 129 269€

3.2.3.1.2. RDV méthanisation

Indicateur	2018	2019	2020
Nombre de RDV réalisés dans le cadre de la méthanisation Réalisations en K€	PV 4 Eolien 1 Méthanisation 3 7 103	PV 5 Méthanisation 3 6 888	Eolien 1 Méthanisation 1 6 798

3.2.3.1.3. Taux émission CO2

Indicateur	2017	2018	2019
Taux des émissions de CO2 liés aux financements accordés	Encours : 3 631 858 104 € Emissions financées : (KT CO2) : 660	Encours : 3 598 850 273 € Emissions financées : (kT CO2) : 660	Encours : 3 610 983 334 € Emissions financées : (kT CO2) : 653

3.2.4. Opportunités 2021

2021 sera l'année de mise en œuvre de nos ambitions sur la nécessaire transition agricole avec un plan de marche participatif :

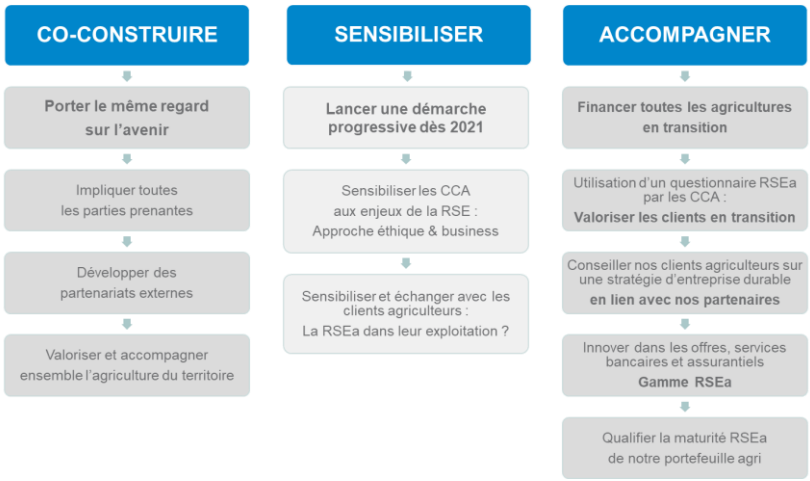

3.3. S'engager en faveur du Territoire

3.3.1. Politique

Le Crédit Agricole du Finistère est un acteur majeur sur le territoire et pour le territoire.
La politique s'appuie sur un dispositif d'engagement en faveur du développement pour tous.
Nous nous attacherons à présenter les engagements véhiculés par le biais des partenariats, du mécénat et du mutualisme.

En 2020 et ce malgré le contexte sanitaire qui a conduit à annuler de nombreuses animations, le Crédit Agricole du Finistère a tenu à honorer tous ses engagements.

3.3.2. Plans d'action et résultats

3.3.2.1. Les actions communication du crédit agricole du Finistère

3.3.2.1.1. La politique de communication

Le Crédit Agricole du Finistère met en œuvre sa politique territoire au travers des partenariats et subventions.

Il accompagne ainsi les acteurs économiques, culturels, sportifs, sociaux dans la mise en œuvre de leurs projets.
Les contreparties offertes sont dirigées vers les clients et sociétaires.

3.3.2.1.2. Les engagements en 2020

En 2020, le Crédit Agricole a ainsi mené des actions dans différents domaines :

- **Culture** : la Caisse Régionale du Finistère (CR29) est en partenariat avec de nombreux acteurs, comme Groupe Ouest (1er centre de résidence européen sur l'écriture scénaristique) et Océanopolis (centre de culture scientifique consacré aux océans).
- **Economique** : la CR29 est en partenariat avec la Chambre des Métiers (Festival de l'Artisanat), CCIMBO (Cafés de la création, Nuits de la Création, Chèque Cadeau 100% Haut Finistère,). Elle accompagne également le projet « Blue Train/ Blue Valley » qui vise à positionner le territoire breton en tant que pôle d'excellence en formation professionnelle dans le domaine des biotechnologies marines.
- **Social** : partenariat avec Brest Métropole (opération « Je filme le métier qui me plait » - insertion sociale), Familles Rurales (économie sociale et solidaire).
- **Sport** : organisation de tournois de foot jeunes (Mondial Pupilles, Festival d'Armor) partenariat avec BBH (hand féminin), LBB (Basket féminin), Quimper Volley (volley féminin).

Au titre des partenariats, subventions et cotisations le Crédit Agricole du Finistère a alloué 1 097 K€ au territoire en 2020. Malgré l'annulation d'un certain nombre d'événements, le Crédit Agricole du Finistère a respecté tous ses engagements.

3.3.2.2. La fondation du crédit agricole du Finistère

3.3.2.2.1. Le dispositif général

En 2014 la Caisse Régionale du Finistère s'est tournée vers la Fondation de France afin qu'elle y abrite une fondation sous égide. Elle a posé les bases d'une action philanthropique durable :

- Un comité de sélection de projets s'appuyant sur l'expertise de ses membres composé de 5 présidents de Caisse Locale et 3 personnalités extérieures,
- Des critères définis dans ses statuts,
- Des axes stratégiques relayés par la diffusion d'appels à projets récurrents

La Fondation du Crédit Agricole du Finistère intervient dans plusieurs registres.
Elle a vocation à apporter un soutien, ponctuel ou dans la durée, à des projets divers dans les domaines de la culture, du social, de l'environnement, de l'économie, de l'éducation ou encore de la recherche.
La Fondation du Crédit Agricole du Finistère accompagne les projets chaque année à hauteur d'environ 400k€.

3.3.2.2.2. Les engagements de 2020

En 2020, la Fondation CA29 a créé son second book dont les objectifs recherchés sont la communication tant en interne qu'en externe mais aussi la valorisation de son territoire au travers des associations soutenues.

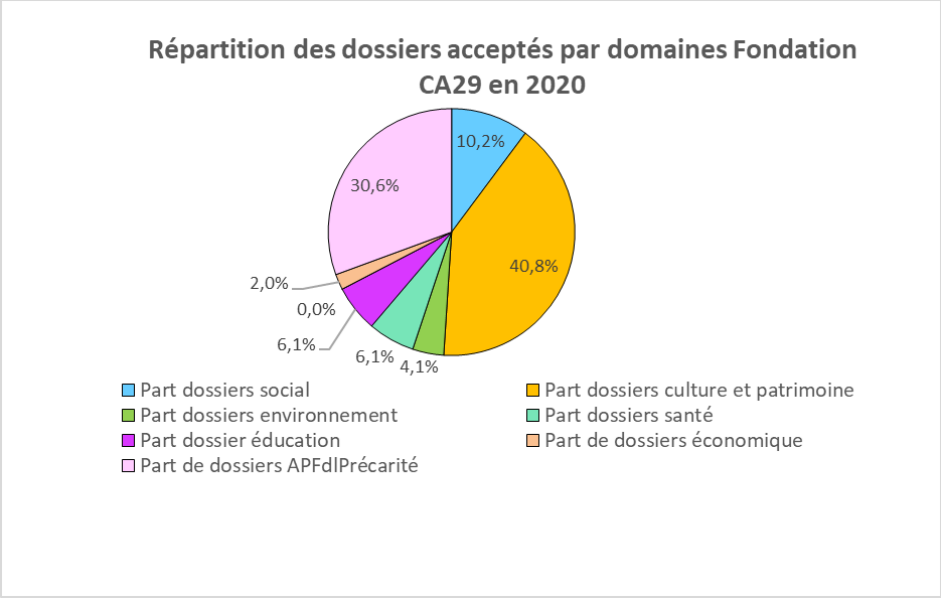

En 2020, la Fondation du Crédit Agricole du Finistère a accompagné 49 dossiers sur 54 présentés (soit 90,7%) pour un montant total de 355 500€
La Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement a apporté, pour deux dossiers, 20 K€ d'aides supplémentaires.

3.3.2.2.3. L'appel à projet « aides aux familles dans la précarité »

Dans le cadre de sa politique de mécénat, la Fondation Crédit Agricole du Finistère aide les organismes d'intérêt général à financer des projets qui contribueront à mettre en place des actions concrètes et rapides en lien avec la précarité dans les familles.

Le périmètre de l'appel à projets 2020, réalisé au cœur de la crise sanitaire et tout particulièrement durant le premier confinement, concerne plus précisément :

- La prise en charge d'une aide aux familles en lien avec la crise sanitaire COVID-19,
- Les difficultés financières auxquelles sont confrontées les familles (ex : familles monoparentales en chômage partiel),
- La fracture numérique (ex : disparité d'accès au numérique pour l'école à distance) ;
- Le handicap (ex : fermeture des structures d'accueil IME, ESAT, …).

15 Structures ont été accompagnées pour des projets sur le secteur du Handicap /Loisir /Soutien alimentaire /Aide dans la gestion du budget /Solidarité et Insertion professionnelle
Pour rappel, toutes les actions menées ont un lien avec la COVID-19.

3.3.2.3. Les aides IDECA - initiatives et développement au crédit agricole

3.3.2.3.1. Le dispositif général

Le dispositif IDECA signifie Initiative et Développement au Crédit Agricole. C'est un dispositif local créé en 2002 destiné particulièrement au maintien de l'activité économique sur le territoire.

3.3.2.3.2. Les réalisations en 2020

3.3.2.3.2.1. Comité IDECA

Au 10 décembre 2020, le comité IDÉCA a reçu 36 dossiers contre 78 en 2019.
Les montants attribués ont fortement baissé en passant de 487 600€ en 2019 à 214 500€ en 2020 (-56%).
L'enveloppe annuelle est utilisée à 43% en 2020 (contre 97.5% en 2019).
Evidemment, la crise liée au Covid 19 a fortement ralenti les demandes liées à la création et à la reprise d'entreprises.
Ceux-ci représentent la grande part des dossiers car 22 d'entre eux proviennent de la création et 10 de la reprise, contre 4 de l'innovation.
Ces dossiers sont issus majoritairement de l'artisanat (50 % des dossiers) et en second plan, du commerce (33%).
Depuis sa création en 2002, le comité IDÉCA a accompagné 735 dossiers, pour un montant de 4 350 100€ avec la création ou le maintien de 1 298 emplois (dont 82 en 2020).

3.3.2.3.2.2. Comité GOYAVE

Le comité Innovation IDÉCA Goyave s'est réuni deux fois cette année.
4 dossiers ont été étudiés, 3 ont obtenu un avis favorable pour un montant de 354 000€ validés.
Evidemment, l'année a été peu prolifique en en terme de demandes sur le plan de l'innovation du fait du contexte sanitaire et économique.

En moyenne, les comités se sont réunis 6 fois par an depuis 2017 (date du lancement de Goyave) et ont étudié 55 dossiers dont 33 ont reçu un financement (60%).

3.3.2.4. Les fonds mutualistes CR29 : un dispositif de soutien au Territoire

Le Crédit Agricole du Finistère est plus que jamais proche de son Territoire, de ses sociétaires et de tous les acteurs économiques qui font vivre et bouger notre belle région.

Pour les administrateurs et les salariés, c'est une volonté forte d'être présents dans tous les moments de vie de nos sociétaires et clients.
Ces valeurs mutualistes sont dans nos gênes, notre ADN.

C'est ainsi près de 600K€ qui ont été injectés sur notre territoire grâce à un engagement fort de l'ensemble du réseau mutualisme.

3.3.2.4.1. La fondation crédit agricole solidarité développement

3.3.2.4.1.1. Le dispositif général

Lancée en 2015, la fondation crédit agricole solidarité développement (CASD), reconnue d'utilité publique, est tournée vers l'autonomie socioéconomique des personnes.

Elle soutient à la fois les programmes des partenaires d'envergure nationale, et des projets développés en complémentarité avec les caisses régionales dont celle du Finistère.
Ses champs d'intervention sont :

- L'insertion sociale
- L'insertion économique et professionnelle
- Le domaine du logement
- La santé et le bien vieillir

3.3.2.4.1.2. L'opération « tous unis pour nos ainés »

Pour 2020 et notamment dans le cadre de la crise sanitaire, la fondation CASD s'est fortement mobilisée, avec l'accompagnement des caisses régionales pour mettre au profit du territoire Français des mesures financières afin de palier très rapidement aux besoins sanitaires urgents des structures en charge des personnes âgées.
92 structures réparties sur l'ensemble du territoire ont pu bénéficier de cette enveloppe financière.

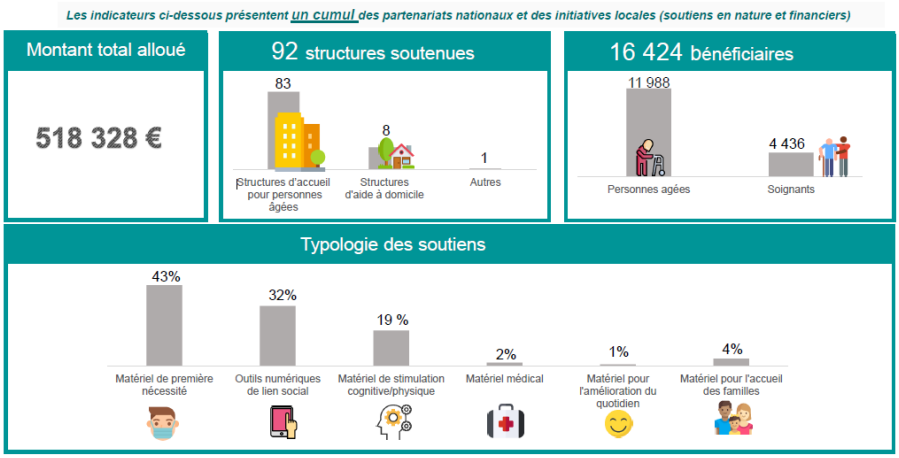

3.3.2.4.2. JEU : je consomme local pour la relance de notre économie

Jeu sur la vitrine Internet du CA :

Période : du 8 au 21 juin

Gains : Bons d'achat de 50€

Choix entre 9 villes réparties sur le département

6 147 participants.

3.3.2.4.3. JEU : En vacances près de chez moi pour la relance de notre économie touristique

Période : 8 au 21 juin

Gains : 1 Chèque Vacances d'une valeur de 50€

3 881 participants.

3.3.2.4.4. Initiatives des caisses locales

Chacune de nos 39 caisses locales ont accompagné sur leur territoire l'économie locale :

- Bannière de communication pour inciter à consommer locale
- Tombola pour gagner des bons d'achat à consommer dans les commerces locaux

3.3.2.4.5. Crédit agricole assurances prévoyance emprunteurs

En Juin dernier, dans le cadre du plan du dispositif de reprise d'activité post confinement, nos filiales ont mis en place des animations particulières.

Côté Crédit Agricole Assurances Prévoyance Emprunteur (CAAPE), en particulier PREDICA, l'une de ses animations (à laquelle nous avons souscrit) a permis à l'issue de chaque souscription d'un contrat Garantie Décès, Garantie Obsèques ou encore Arrêt de Travail de verser un don de 5€ par contrat souscrit à une ou plusieurs Associations du département.

Deux associations « Les restos du cœur et les APF (ateliers des paralysés de France) ont ainsi pu se partager 10 000€.

3.3.2.5. Les filières d'avenir

3.3.2.5.1. La filière Santé Bien Vieillir (SBV)

L'année 2020 a été marquée par des travaux principalement tournés vers l'habitat et ce, pour deux raisons principales :

- Parce que le Crédit Agricole du Finistère est le principal financeur du département avec plus de 35 % de Part de Marché et des ambitions clairement affichées dans ce domaine.
- Mais aussi parce que la génération des baby-boomers va avoir, dans les 10 prochaines années, des besoins grandissants de logements adaptés à leur vieillissement. Ainsi en 2020 est né le PRS : Le Parcours Résidentiel Seniors (dont nous avons, officiellement, déposé le nom à l'INPI).

Nous avons rebondi sur ces contacts établis pendant la période du premier confinement pour organiser auprès de ces mêmes structures une web-conférence abordant les questions d'éthiques et toutes les interrogations que cette crise sanitaire a pu soulever auprès des professionnels de la santé.

Le Parcours Résidentiel Seniors : Du maintien à domicile au placement en EHPAD, il existe beaucoup de solutions pour répondre aux besoins de nos clients.
La nouvelle offre appelée « Emile & Odile » a été lancée auprès de nos agences tests le 6 novembre, sur le cas d'usage du changement de la salle de bains puisque cela représente 70 % des besoins d'adaptation des logements pour favoriser le Maintien à domicile.

Après l'accompagnement financier de deux projets d'Habitat Participatif, un groupe de travail a été constitué et s'est déjà réuni à 3 reprises afin de fluidifier le parcours de nos clients, mais aussi des conseillers et au bout de la chaîne décisionnaire, le service Engagements de la caisse régionale du crédit agricole du Finistère. Des travaux ont également été lancés auprès des bailleurs sociaux du département, en lien avec la Prescription Immobilière.
De nombreux contacts ont été établis et nous ont donné l'idée de construire une conférence digitale sur le Parcours Résidentiel Seniors.

Cette conférence a, très rapidement, pris une dimension Bretonne et a été co-construite avec les services communications du Finistère et d'Ille et Vilaine. Notre ministre de l'autonomie, Mme Brigitte BOURGUIGNON et le Directeur Général de France Silver Economie, Mr Sébastien PODEVYN, ainsi que tous les intervenants des 3 tables rondes ont fait que cette conférence a été suivie en direct par plus de 550 personnes.

Emile & Odile, Habitat participatif, Habitat inclusif, Habitat intergénérationnel, Béguinage, Ages et vie, Marpa, … autant de solutions du Parcours Résidentiel Séniors qui sont ou deviennent de possibles projets pour 2021.

3.3.2.5.2. La filière Jeunes

Les jeunes, millenials, digital native, génération Z ou encore génération alpha tels qu'on les désigne, représentent un fort potentiel et un enjeu de taille, il est donc primordial d'interagir avec eux, être capable de les satisfaire, les solliciter à des occasions importantes de leurs vies, être présent en les accompagnant dans les bons comme dans les mauvais moments.

Les Jeunes ont des besoins de la banque se trouve donc au cœur d'un changement des données relationnelles.

C'est tout un nouveau monde à accompagner, une société ultra connectée mais qui s'appauvrit en relation. Face à ce constat Il est important de maintenir une proximité physique et affirmer notre modèle de banque 100% humaine 100% digitale.

Nos projets répondent aux objectifs suivants :

- Entendre et identifier les attentes des clients #confrontation #feedback #humilité
- Identifier les parcours clients des jeunes sur le digital et en agence #excellence relationnelle
- Construire le modèle de la banque de détails de demain pour tous les segments de clientèle des jeunes en embarquant les services du siège, le réseau et les élus #transversalité

Les axes de développement majeurs de la Filière Jeune :

L'animation de Passerelle jeune :
La filière en collaboration avec les équipes de Passerelle a souhaité porter un regard attentif sur la population jeune (18/30 ans). (Cf. point 3.1.2.2.2. Offre Passerelle jeunes)

L'animation des partenariats :
La Filière Jeune a également enclenché les démarches avec l'association NQT « Nos Quartiers ont des Talents » afin de lancer un programme de parrainage et accompagner individuellement et efficacement les jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance.

La contribution aux projets Nationaux :
C'est également au niveau du groupe Crédit Agricole que la Caisse Régionale a apporté sa contribution. Tout d'abord en étant caisse pilote sur un projet innovant à vocation pédagogique à destination des jeunes mineurs : MOZAIC WHITE.
C'est une offre digitale et innovante, un premier d'outil d'aide à l'éducation financière via une carte prépayée et une application partagée parents – enfants.
Pour devenir la banque préférée des jeunes et amplifier sa dynamique d'acquisition, le Crédit Agricole du Finistère s'est positionné au cœur des préoccupations des jeunes : l'orientation et l'emploi.

Il est en effet fondamental pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère de reprendre l'initiative sur le marché des Jeunes et d'élargir son champ d'utilité en accord avec sa Raison d'Être : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients"

3.3.2.5.3. La filière RSE

L'année 2020 pour la filière RSE de la CR29 a été marquée par 3 axes de développement majeurs :

La création de partenariats nouveaux et notre présence accrue dans les réseaux d'entreprises finistériennes.

La Caisse régionale s'est engagée dans plusieurs dispositifs lui permettant de participer à une dynamique collective autour de la RSE, et de partage de bonnes pratiques.
Notons la signature d'un nouveau partenariat avec le CREPI (Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion), ou l'engagement de la CR dans le nouveau Club des Dirigeants Responsables de l'Ouest, dont JP Kerrien est membre du conseil d'administration. La contribution RSE est également proposée au sein de l'association Produit en Bretagne (membre de la commission RSE et de la commission Adhésion) …
Des opérations plus locales ont également vu le jour comme l'action de dépollution de plages de la Presqu'île en partenariat avec l'association Over The Swell à Crozon.

C'est également au niveau du groupe Crédit Agricole que la Caisse régionale a apporté sa contribution. Tout d'abord en devenant chef de file RSE pour les 4 Caisses bretonnes.

Sont alors nés des projets de coopération notamment sur le marché des entreprises (déploiement d'un questionnaire RSE auprès des dirigeants d'entreprises), mais également portant ensemble la création d'une page web portant à connaissance des clients les actions RSE des CRB (concrétisation à venir début 2021).
La CR29 a contribué, pour le groupe crédit agricole à l'expérimentation, sur la Gamme de produits et services bancaires écoresponsables.
En effet, 4 agences du département testent depuis le 1er octobre une gamme de produits identifiés comme éco responsable ou apportant un bénéfice sociétal à nos clients. (Cf. point Indicateurs de performance clés 1.2.3).

Enfin, à l'image de ce test sur la gamme éco-responsable, d'autres projets RSE ont été créés en Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère :

Que ce soit à forte valeur humaine, comme le FinistereMan (tour du Finistère en 4 disciplines sportives), à valeur environnementale, comme le plan d'actions Carbone (Baisse de l'impact de notre activité sur l'environnement) ou directement à valeur pour nos clients (Habitat & rénovation énergétique, déploiement de la nouvelle offre LDDS …).
Cette dynamique de développement tire son énergie et sa créativité dans la transversalité et la co-création de la démarche.

3.3.3. Indicateurs de performance clés

3.3.3.1. Indice d'engagement sociétal

Dans le cadre des ambitions à 10 ans des caisses régionales, l'enjeu de celles-ci est d'être reconnu pour leur utilité sociétale sur les territoires
L'Indice d'Engagement Sociétal (IES), outil de mesure de notre contribution, identifié comme un indicateur stratégique à l'instar de l'Indice de Recommandation Client.
Lancement de l'étude IES pour la CR29 par le CSA

- Enquête menée du 23 octobre au 13 novembre 2020, panel de 30 000 répondants, dont 20 000 Clients,
- 30 questions à nos clients : comment perçoivent-ils l'action de notre banque sur la société et sur notre territoire ?

Indicateur	2020
Indice d'engagement sociétal Les taux d'atteinte des objectifs en matière de répondants sont les suivant :	**Sur nos clients** Particuliers : 304 répondants sur 200 requis Professionnels : 56 répondants sur 100 requis Agriculteurs : 35 répondants sur 100 requis Collectivités /Associations : 27 répondants sur 100 requis Soit au total sur notre clientèle Crédit agricole Finistère : 100% **Sur les prospects :** Crédit mutuel de Bretagne : 82 répondants Caisse d'épargne : 39 répondants

Les résultats complets sur les thématiques abordées sont attendus pour fin janvier 2021.

3.3.3.2. Montants accordés Communication et FONDATION

Indicateurs	2018	2019	2020
Montant total participation financière CR29 sur son Territoire	1 204K€	1 308K€	1 097K€
Montant alloué par la Fondation CA29	417K€	381K€	355.5K€
Nombre de dossiers accompagnés par la Fondation CA29	53	38	49
Appel à projet annuel	Langue et culture bretonne : 18 dossiers soutenus pour 50K€	Mer : 7 dossiers soutenus pour 50K€	Aides aux familles dans la précarité : 15 dossiers soutenus pour 40K€

3.3.3.3. Montants accordés IDECA / GOYAVE

Indicateurs	2018	2019	2020
IDECA	71 dossiers pour 348.1 K€	78 dossiers pour 487,6 K€	42 dossiers pour 254,5 K€
GOYAVE	10 dossiers pour 820 K€	8 dossiers pour 879 K€	2 dossiers pour 354K€

3.3.4. Opportunités 2021

Valorisation de la Fondation CA29 :

- Grâce à de la communication plus régulière adressée aux salariés sous forme de Newsletter semestrielle.
- En plus d'améliorer la transparence cette opération permettra peut-être d'amener des dossiers pertinents remontés également par les collaborateurs.

S'appuyer sur l'enquête indice d'engagement sociétal pour travailler sur des axes d'optimisation en 2021 conformément aux attentes de nos clients et sociétaires.

4. Méthodologie

4.1. Périmètre du reporting

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole du Finistère et prend en compte le périmètre des comptes consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère et des caisses locales.

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le Crédit Agricole du Finistère exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales.
La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés, ces données sont non significatives et peu pertinentes par rapport à la situation et l'activité directe de l'entreprise.
Le Crédit Agricole du Finistère précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité.
En revanche, cette année, le Crédit Agricole du Finistère évoque les risques liés à l'absence de prise en compte de la transition agricole, qui se réfèrent à l'impact environnemental de ses activités.

4.2. La politique RSE

Notre politique RSE, écrite en 2017, fait référence aux quatre capitaux : Clients/Humain/Organisationnel et Financier.
En 2021 elle fera l'objet d'une revoyure avec intégration des données de l'ensemble des parties prenantes. Des ateliers seront menés tout au long de l'année pour recueillir ces informations et construire notre politique RSE.

4.3. La construction de la DPEF

4.3.1. La méthodologie

La préparation de cette DPEF est le résultat d'un travail continu et collectif avec ses parties prenantes internes à savoir toutes les directions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère.
Trois réunions de travail se sont tenues.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, il n'a pas été procédé à une réflexion auprès de l'ensemble de nos autres parties prenantes.
Cette année, suite à la publication des Ambitions 2022 du Groupe, la méthodologie d'identification des principaux risques, ainsi que les politiques et plans d'action ont été revus et restructurés au sein de ce rapport.

4.3.2. Le reporting de la DPEF 2020

Pour 2020, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère s'appuie sur les travaux du groupe Crédit Agricole :
Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe a défini sa Raison d'Être.
C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus que s'est construit le nouveau projet du Groupe, "Ambitions 2022".
Il traduit, au travers d'objectifs forts, la volonté de contribuer encore davantage aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il fait également écho aux recommandations des Principles for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP FI que le Groupe a signés en septembre 2019.

Ce plan stratégique s'articule autour des trois dimensions :

Le Projet Client, qui s'appuie sur son modèle de banque universelle de proximité ("pour tous et sur tous les territoires") et sur la diversité de ses expertises, avec pour objectif d'accompagner les clients dans la durée et de mieux répondre à leurs besoins et attentes ;

Le Projet Humain, au service du Projet Client et plus largement des Ambitions 2022, centré sur la responsabilité en proximité, pour offrir aux clients un accès permanent à un interlocuteur formé, autonome et agissant dans un cadre de délégation clair, avec pour moteur la confiance et l'engagement réciproque des collaborateurs et de l'entreprise ;

Le Projet Sociétal, qui s'appuie sur la volonté du Groupe de s'engager au service de ses territoires, et qui vise à promouvoir le lien économique dans les territoires, permettre un développement économique plus partagé et faire de la finance durable un des leviers de croissance du Groupe.

La Raison d'Être du Groupe nous engage ainsi résolument à "Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société".

4.3.3. Le recensement des risques

Afin d'identifier les enjeux RSE et les principaux risques au regard de nos activités, de notre modèle d'affaires et des implantations géographiques, la méthodologie employée s'est appuyée sur une démarche progressive, par étapes :

Le recensement des risques s'appuie sur le référentiel de CASA composé de 65 risques.

Dans un premier temps, 20 risques ont été retenus pour la Caisse Régionale du Finistère. Cette présélection s'est faite à partir :
- Des risques retenus dans la DPEF 2018,
- Du savoir-faire des experts RSE, et de l'ensemble des contributeurs.

- La cotation finale prend en compte l'importance du risque et la probabilité de survenance de celui-ci.

Suite à ces travaux, plusieurs risques majeurs sont retenus :

- Le manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients,
- La non prise en compte des besoins et attentes de nos clients,
- L'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements dans la sélection et la relation client,
- L'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées,
- L'absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur du territoire,
- Le risque de désengagement de la vie territoriale,
- La mauvaise qualité de vie au travail,
- La discrimination et le harcèlement,
- La non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients,
- Le défaut de formation des administrateurs,
- Et le défaut de maintien d'une culture mutualiste.

4.3.4. Les indicateurs de performance clés

4.3.4.1. Indicateur de performance – reporting

Afin de déterminer les indicateurs de performance liés à chaque risque, nous nous sommes appuyés sur la grille des indicateurs dits de grenelle 2, des commentaires faits par l'OTI lors du premier exercice ainsi que des remarques des parties prenantes interrogées.

4.3.4.2. Les résultats

- Cf. Synthèse des indicateurs de performance clés ci-dessous (point IV)

5. Synthèse des indicateurs de performance clés

PROJET CLIENT

Enjeu extra financier	Risques associés	Politiques	Politiques de maîtrise des risques	Indicateurs associés	2018	2019	2020
Développer un service responsable	Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients	Politiques sanctions internationales et lutte contre la fraude Politiques en place sur la détection des cas de corruption Code de déontologie	**Développer une culture éthique**	**% collaborateurs formés aux formations LAB FT et sanctions internationales**	99.43% des collaborateurs formés à LAB-FT 99.64% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales	99.6% des collaborateurs formés à LAB-FT 100% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales	99.8% des collaborateurs formés à LAB-FT 100% des collaborateurs formés à Sanctions Internationales
		Enquête d'image, IRC Agences, Traitement des réclamations clients Charte de bonne conduite collaborateurs 100% Humain 100% Digital mise en ligne nouveaux process et nouveaux produits : fiabilité et sécurité (comités clients et de performance) Politique crédit	**Satisfaire nos clients et s'adapter aux nouveaux usages**	**Evolution IRC Stratégique**	-5	-7	NC
				Note enquête image	NC	NC	7.3/10
					NC	NC	76 entretiens 27 entretiens avec succès
			Adapter nos offres et services à la situation de crise sanitaire pour protéger tous les patrimoines de nos clients	**Nombre de dossiers et montant accordés dans le cadre des PGE**	NC	NC	1388 PGE 200 Millions I
				Nombre de pause crédits	NC	NC	10 211 pauses crédit
				Nombre de dossiers et montant accordés dans le cadre des clients assurances pertes d'exploitation	NC	NC	1070 clients 4,2 Millions I
				Nombre d'offres crédit consommation COVID-19	NC	NC	108 dossiers pour un montant de 268 220I

PROJET HUMAIN

Enjeu extra financier	Risques associés	Politiques	Politiques de maîtrise des risques	Indicateurs associés	2018	2019	2020
Cultiver notre capital humain	Mauvaise qualité de vie au travail	Politique RH IER Collaborateurs politique Managériale - politique crédits délégations - subdélégations Politique sociale, relations sociales, respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective / accords d'entreprises IER élus	**Assurer une bonne qualité de vie dans l'exercice de ses missions et au sein de la gouvernance**	**IER Collaborateurs**			
				% total	**78%**	**Pas d'IER**	**84%**
				% engagement	82%		83%
				% équipe	78%		81%
				% management	76%		90%
				IER Administrateurs	**Pas d'IER**		
				%participation			49%
				Nombre d'accords signés IRP Entreprise	6	8	5
	Non adaptatation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients Discrimination et Harcèlement	Politique RH Politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail Politique HECA Plans d'action mutualiste Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du réglementaire	**Poursuivre et encourager la diversité**	**Turn over**			
				embauches	65	80	62
				départs	68	61	62
				Durée dans le poste - en nombre d'année et en référence par rapport à un indicateur cible de 75%	3.66 45%	3.7 44%	3.7 38%
				Trajectoire Cadres	5 femmes 10 hommes	4 femmes 4 hommes	7 femmes 8 hommes
				% de femmes dans encadrement		123 femmes sur total de 292 cadres 42.14%	129 femmes sur total de 301 cadres 42.43%
				% Hommes/Femmes dans CA-CL	66% hommes vs 34% femmes	63% hommes vs 37% femmes	61% Hommes - 342 H 39% Femmes - 218 F
				% Femmes dans renouvellement CA-CL	54% femmes	70% femmes	58.3% femmes
				Age moyen des administrateurs	NC	NC	54 ans
				Taux de travailleurs en situation de handicap	7.22%	7.53%	7%
	Non adaptatation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients Défaut de formation	Politique RH Recrutement / formation et promotion interne des salariés (plan de formation) Plan de formation et d'information (Académie Bretonne - IFCAM - extranet élus) Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du réglementaire - IER élus	**Accroitre constamment nos compétences**	**Plan de formation collaborateurs**			
				Prévisionnel Nombre de jours consacré à la fomatic	8515 jours/H	6819 jours/H	7632 jours/H
				Nombre de jours consacré à la formation réalisé	6320 jours Dont e-learning 1554 J	7743 jours Dont e-learning 2002 J	4468 jours / Présentiel :2461 / Elearning : 2007
				plan de formation administrateurs			
				Formation nouveaux administrateurs Socle de base	37 nouveaux	37 nouveaux 15 présents 40.5% présentéisme	51 nouveaux 23 présents 45% présentéisme
				NX présidents de caisse locale - formation académie bretonne	3 nouveau présidents sur 3 100% formés	3 nouveaux présidents sur 4 75% formés	1 nouveau président sur 1 100% formés
				Socle 1 & 2 Formations sur deux années Administrateurs Caisse Régionale	NC	2 nouvelles présidentes sur 3 formées	1 nouvelle présidente formée (pas de nouveaux administrateurs au CA
				Socle 3 PERFECTAM sur deux années	NC	1 administrateur rentré au bureau en 2019 et formé	1administrateur rentré au bureau en 2020 et formé
				% de la masse salariale consacrée à la fo	5.57%	7%	Chiffrage en cours

III. Examen de la situation Financière et du résultat 2020

Cette partie présente la situation financière et l'examen du résultat de l'exercice écoulé.

1. La situation économique

1.1. Environnement Economique et financier global

- **Bilan de l'année 2020**

L'année 2020, initialement marquée par un ralentissement ordonné de l'économie mondiale, des marchés financiers rendus optimistes par la réduction des incertitudes (dont un accord commercial sino-américain) et des politiques monétaires durablement accommodantes, aura évidemment été marquée du sceau de l'épidémie de Covid-19. La Covid-19 constitue un choc inédit par sa nature car bouleversant en premier lieu l'économie réelle : mondial, exogène, il affecte l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation et, en corollaire, l'accumulation involontaire d'une épargne abondante. Le choc se distingue également par son ampleur, bien supérieure à celle de la crise de 2008-2009. Le FMI livrait ainsi, dès avril, une prévision de contraction du PIB mondial de 3% en 2020 (à rapprocher d'un repli de 0,1% en 2009). En juin, le FMI déclarait anticiper une récession de 4,9% en 2020 suivie d'une reprise de 5,4% en 2021. En octobre, les prévisions de récession puis de reprise mondiales étaient toutes deux légèrement révisées (-4,4% puis 5,2%) pour être finalement revues favorablement en janvier 2021 (-3,5% et 5,5%).

Afin d'amortir la récession anticipée et d'éviter que la crise sanitaire et économique ne se double d'une crise financière, on a ainsi assisté à la mise en œuvre rapide et généralisée de politiques de soutien monétaires et budgétaires inédites par leur taille et leur capacité à s'affranchir des contraintes. En matière monétaire, les banques centrales ont eu recours à des combinaisons diverses d'outils variés, tout en poursuivant des objectifs similaires : assouplissement des conditions de financement, transmission efficace de la politique monétaire, meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit et, dans le cas de la BCE, apaisement des tensions sur les spreads obligataires des souverains les plus fragiles de la zone euro. Grâce à des plans de soutien massifs (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), les politiques budgétaires se sont employées à amortir le choc en limitant les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois la pandémie passée. Si les politiques monétaires et budgétaires ont permis d'éviter une crise financière et atténué l'effet récessif de la pandémie, ce dernier est néanmoins considérable mais d'ampleur variée selon les pays en fonction, notamment, de leurs caractéristiques structurelles (structure du PIB, de l'emploi, poids des différents secteurs), de leur robustesse pré-crise, de leurs stratégies sanitaires et de leurs marges de manœuvre.
Aux États-Unis, dès la mi-mars, la banque centrale américaine a pris un ensemble de mesures d'assouplissement radicales[3] dont certaines ont ensuite été élargies et complétées afin d'assurer un

[3] Baisse de taux de 100 points de base (fourchette des Fed funds à [0 ; 0,25%]) du taux de la facilité de prêt marginal (discount window de 1,5% à 0,25%), baisse du taux de réserves obligatoires, programme d'achats d'actifs (500 milliards de dollars USD de Treasuries et 200 milliards de dollars de mortgage-backed securities, MBS, titres adossés à des créances hypothécaires), liquidité sur des segments spécifiques (Commercial Paper Funding Facility, Money Market Mutual Fund Liquidity Facility),

approvisionnement en liquidités des banques et des marchés (achats d'actifs sans limitation, élargissement de l'univers des titres achetables). Cette position accommodante a également été renforcée par l'adoption d'un ciblage de l'inflation moyenne qui permet, explicitement, un dépassement de l'objectif d'inflation après des périodes au cours desquelles l'inflation aurait été constamment inférieure à 2%. À l'issue de sa réunion de décembre, la Réserve fédérale a clairement indiqué qu'elle maintiendrait une position accommodante et ses taux directeurs à zéro pendant une période prolongée comme en témoigne le « dot plot », dans lequel la projection médiane des membres du FOMC indique des taux inchangés jusqu'en 2023 au moins. Tout en restant à l'aise avec le dispositif actuel, la Fed s'est dite prête à agir davantage (plus d'achats d'obligations et/ou une extension de maturité) si nécessaire.

La réponse budgétaire américaine a également été rapide (mars) et massive, sous la forme d'un plan de soutien dit « CARES Act » (Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security) totalisant près de 2 200 milliards de dollars (soit 10% du PIB) visant à fournir une aide financière ou un allègement de charges aux ménages et aux entreprises mais aussi aux hôpitaux et aux États. Les mesures phares comprenaient le versement direct d'une allocation aux ménages à revenu faible ou intermédiaire, un plan d'aide au système d'assurance chômage (autorisant une extension des indemnités chômage qui normalement relèvent de la compétence des États), un soutien financier aux PME (350 milliards de dollars), des prêts aux grandes entreprises, aux États et aux collectivités locales (500 milliards de dollars), un déblocage de crédits en faveur des hôpitaux (150 milliards de dollars). Un plan budgétaire supplémentaire (484 milliards de dollars soit un peu plus de 2% du PIB), visant à renforcer le CARES Act de mars et à « rallonger » le programme de prêts aux PME, a été adopté en avril.

En 2020[4], le déficit budgétaire américain s'est ainsi creusé de près de 10 points à 14,9% du PIB, alors que la dette croissait de 20 points de pourcentage pour atteindre 100% du PIB. L'activité a néanmoins fait le « yo-yo » durant toute l'année. Après un repli de 1,3% au premier trimestre (en variation trimestrielle non annualisée), le recul du PIB au deuxième trimestre a été violent (-9%) mais suivi d'un rebond plus soutenu qu'anticipé (+7,5% au troisième trimestre). À la faveur de la recrudescence de l'épidémie, l'amélioration du marché du travail s'est interrompue en décembre (après avoir culminé à 14,8% en mai, le taux de chômage atteint 6,7% contre 3,5% avant la crise). Au quatrième trimestre, l'activité n'a progressé que de 1%. **En dépit de soutiens monétaires et budgétaires massifs, la récession s'élève finalement à -3,5% (-2,5% en 2009) ; le PIB est inférieur de 2,5% à son niveau pré-crise (fin 2019) et l'inflation atteint 1,4% fin décembre.**

En zone euro, dès le mois de mars, la BCE a déployé des mesures accommodantes offensives qu'elle a ensuite adaptées pour prévenir tout resserrement indésirable des conditions de financement : augmentation du Quantitative Easing (enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (Pandemic Emergency Purchase Programme ou PEPP de 750 milliards d'euros, initialement jusqu'à la fin 2020, achats non contraints par la limite de 33% de détention maximale par souche ce qui autorise un respect plus facile de la clé de répartition du capital), introduction de Long Term Refinancing Operations (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020 (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), assouplissement des conditions des TLTRO III, nouvelles opérations de refinancement à long terme Pandemic Emergency Long Term Operations (PELTRO) et, enfin, allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire. Fin décembre, face à l'impact plus prononcé de la deuxième vague de pandémie sur le scénario à court terme et aux incertitudes élevées sur la croissance (dont elle a revu la prévision 2021 à la baisse de 5% à 3,9%), la BCE a envoyé un signal très clair de présence substantielle et, surtout, durable ; elle a

forward guidance (pas de hausse de taux tant que la crise sanitaire n'est pas surmontée et que l'économie n'évolue pas conformément à ses objectifs d'inflation et d'emploi).

[4] Année fiscale 2020 se terminant en septembre.

renouvelé son incitation à prêter à destination des banques et son engagement à limiter les tensions sur les primes de risque des souverains vulnérables : recalibrage de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III, allongement jusqu'en juin 2022 de la période pendant laquelle des conditions très favorables en termes de taux d'intérêt[5] et d'assouplissement du collatéral adoptées s'appliquent), trois opérations supplémentaires prévues en 2021 (juin, septembre, décembre), augmentation du montant total que les contreparties seront autorisées à emprunter lors des TLTRO III, quatre opérations supplémentaires de refinancement (PELTRO, de mars à décembre 2021 d'une durée d'un an), enveloppe additionnelle de 500 milliards d'euros consacrée au PEPP (total de 1 850 Mds d'euros), extension de l'horizon des achats nets jusqu'à fin mars 2022, réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance prolongés au moins jusqu'à la fin de 2023.

La politique budgétaire de la zone euro a également rapidement pris une tournure expansionniste avec des mesures nationales (soutien au système de santé, aux entreprises et à l'emploi, garanties publiques sur les nouveaux prêts aux entreprises). En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Face à des marges de manœuvre nationales si diverses que se posait le risque d'une fragmentation préjudiciable au marché et à la monnaie unique, la mise en commun des ressources s'est imposée. Les fonds existants ont d'abord été mobilisés[6]. **À mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour** : fonds SURE (fonds de réassurance contre le chômage, 100 milliards d'euros), garanties d'investissement par la BEI (200 milliards d'euros) puis proposition de la **Commission européenne en faveur d'un fonds de soutien à la reprise et à la reconstruction, opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*** (soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE).

En 2020, l'impulsion à l'économie fournie par la politique budgétaire atteindrait un peu moins de 4 points de PIB en moyenne dans la zone euro. Couplée à la détérioration cyclique du solde budgétaire (4 points de PIB), le déficit public se creuserait de près de 9,3% en moyenne dans la zone euro et conduirait à une forte hausse des dettes publiques (presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB). En dépit des dispositifs monétaires et budgétaires, l'économie a néanmoins évolué au gré de la pandémie et des mesures de restriction à la mobilité qu'elle imposait. Après un repli déjà substantiel au premier trimestre (-3,7% en variation trimestrielle), le PIB a chuté de 11,7% au deuxième trimestre avant d'enregistrer un rebond spectaculaire et plus robuste qu'anticipé (+12,5%). Au dernier trimestre, le repli a été moins sévère qu'anticipé (-0,7%). **Alors que l'inflation s'est repliée (-0,3%, glissement annuel en décembre ; 0,3% en moyenne), la récession a ainsi atteint 6,8% en 2020 (à rapprocher de –4,5% en 2009), laissant le PIB inférieur de 5,1% à son niveau de fin 2019 et faisant apparaître d'importantes divergences entre grands pays de la zone euro.** A titre d'illustration, en Allemagne, après une croissance quasiment nulle au quatrième trimestre, le PIB a enregistré une contraction moyenne de 5,3% sur 2020, ce qui reste « limité » notamment au regard de la crise financière de 2009 (recul de 5,7%).

En France, après un net rebond, le confinement du mois de novembre a entraîné une contraction du PIB (-1,3% au quatrième trimestre) moins forte qu'anticipé. Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB recule de -8,3%, un choc bien supérieur à celui de la crise de 2009 (-2,9%), mais finalement inférieur à ce qui avait

[5] 50 points de base (pb) en-dessous du taux de refinancement pour tous les encours et 50 pb en-dessous du taux de dépôt pour tout encours net égal au niveau des encours octroyés entre octobre 2020 et décembre 2021. La condition préalable pour bénéficier de cette forte incitation à prêter est donc claire : il ne faut ne pas diminuer le soutien existant.

[6] Réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone).

été anticipé dans le scénario de décembre ou par le consensus des économistes qui prévoyait une contraction d'environ 9%. D'une durée et d'une intensité moindre, le deuxième confinement a été moins négatif pour l'économie que celui du printemps. L'activité au T4 est ainsi 5% inférieure à celle du T4 2019, dernier trimestre d'activité « normale », contre 18,8% inférieure au T2 2020. Au T4, la contraction de l'activité est majoritairement due au recul de la consommation, entraîné par les fermetures administratives et les mesures de couvre-feu. L'investissement continue quant à lui son redressement grâce à la poursuite de l'activité dans des secteurs comme la construction ou la production de biens d'équipements

En enregistrant une croissance même modérée (autour de 2,3%), la Chine aura finalement été la seule économie du G20 à ne pas avoir subi de récession en 2020. Après un premier trimestre historiquement bas, l'activité chinoise a été relancée grâce à une politique axée sur l'offre (soutien aux entreprises via des commandes publiques et des lignes de crédit). Une reprise à deux vitesses s'est ainsi enclenchée avec, d'une part, une trajectoire en V pour la production industrielle, les exportations et l'investissement public et, d'autre part, un rebond plus graduel de la consommation, de l'investissement privés et des importations. En dépit de la reprise, près d'un an après la crise sanitaire, certains stigmates sont encore visibles : les ventes au détail, tout comme certaines activités de service (nécessitant une présence physique) n'ont pas rattrapé leur niveau de 2019 et les créations d'emplois sont encore insuffisantes pour compenser les destructions intervenues début 2020 et absorber les nouveaux entrants.

En 2020, l'activisme monétaire a permis d'éviter que la crise économique ne se double d'une crise financière : un succès manifeste au regard, d'une part, du choc qu'a subi l'économie réelle et, d'autre part, des menaces qui planaient en début d'année, tout particulièrement au sein de la zone euro. Dans le sillage d'une vague puissante d'aversion au risque, en mars, le taux d'intérêt à dix ans allemand se repliait en effet au point de plonger à -0,86%, un creux vite suivi d'un violent écartement des primes de risque acquittées par les autres pays. Les primes de risque offertes par la France, l'Espagne et l'Italie culminaient à, respectivement, 66 points de base (pb), 147 pb et 280 pb mi-mars. Complété par le Fonds de relance européen, le dispositif monétaire déployé par la BCE a permis, à défaut de faire remonter significativement les taux allemands, d'éviter une fragmentation de la zone euro et d'encourager l'appréciation de l'euro contre dollar (9% sur l'année). Fin décembre, si le Bund se situait à -0,57%, les spreads français, italiens et espagnols n'atteignaient plus que, respectivement, 23 pb, 62 pb et 111 pb. Quant aux taux américains (US Treasuries 10 ans), partis de 1,90% en début d'année, il se sont repliés jusqu'à 0,50% en mars pour ensuite évoluer à l'intérieur d'une bande relativement étroite (0,60%-0,90%). Lors de sa réunion des 15-16 décembre, la Fed a choisi le statu quo mais confirmé que restaient possibles, si nécessaire, une augmentation de ses achats d'obligations et un allongement de leur maturité. Les taux se sont donc légèrement tendus avant de rapidement s'assagir. Inscrits sur une tendance doucement haussière depuis l'été, ils ont ainsi terminé l'année à 0,91%. Enfin, l'abondance de liquidité et l'engagement de maintien de conditions monétaires accommodantes fournis par les banques centrales ont soutenu les marchés plus risqués. Ainsi, à titre d'illustration, alors que les actions américaines et européennes affichaient mi-mars des reculs respectifs allant jusqu'à 30% et 37% par rapport à leur niveau de début janvier, elles ont clos l'année sur une hausse honorable (de 14%) et un repli limité (de 6,5%).

- **Perspectives 2021**

Le panorama économique reste entaché d'incertitudes fortes, liées à la sortie difficile de la crise sanitaire (virulence persistante de la pandémie, mutations du virus sous une forme plus contagieuse, reprise des contaminations, développement de l'immunité grâce à la vaccination encore très incertain). Le profil et la vigueur de la croissance seront donc encore marqués par le sceau de la pandémie et de l'arbitrage délicat entre croissance et sécurité sanitaire. Après un premier semestre encore anémié, la reprise serait très

modeste et très disparate en dépit des perfusions monétaire et budgétaire. Les grandes économies seront en effet encore aidées par des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires particulièrement accommodantes, et des conditions financières favorables. Si certains totems peuvent encore tomber (comme l'hypothèse de taux négatifs au Royaume-Uni qui ne peut être exclue), il semble que l'exercice d'assouplissement ait atteint un terme (entendu au sens d'outils nouveaux) et qu'il faille plutôt compter sur des améliorations/extensions des dispositifs existants. La politique budgétaire constituera un outil décisif de soutien à court terme puis de relance une fois la situation « normalisée ». Le cas du Japon, où l'innovation monétaire semble aboutie, l'indique : la politique budgétaire joue un rôle plus direct dans la réduction de l'écart de production et la Banque du Japon l'accompagne en agissant comme un « stabilisateur intégré » des taux longs via le contrôle de la courbe des taux.

Aux **États-Unis**, alors que la résurgence du virus fait planer un risque de forte décélération au premier semestre, l'élection de Joe Biden à la présidence et le contrôle par le Parti démocrate des deux chambres du Congrès devraient conduire à des mesures de relance supplémentaires en complément de l'accord de 900 milliards de dollars négocié fin 2020. Joe Biden a, en effet, proposé un nouveau plan de relance de 1 900 milliards de dollars ; en raison des contraintes politiques, un plan d'une telle envergure a néanmoins peu de chances d'être voté (un stimulus de l'ordre de 1 000 milliards de dollars est plus probable). En janvier, la Réserve fédérale, attentiste, a prolongé son statu quo7 tout en notant que l'économie ralentissait, que son scénario de renforcement de la reprise au second semestre était conditionné par les progrès sur le plan de la vaccination et que les rumeurs de « tapering » étaient prématurées. Ainsi, alors que le soutien budgétaire pourrait apporter 1 point de pourcentage à la croissance américaine, celle-ci n'accélérerait qu'au cours du second semestre, à la faveur d'une distribution plus large du vaccin et de la levée des restrictions, pour atteindre près de 4% (en moyenne annuelle).

En **zone euro**, l'incertitude sur la maîtrise de la pandémie et l'absence de visibilité sur la situation économique continueront de peser sur les décisions de dépenses, tant de consommation (risque d'épargne de précaution) que d'investissement, tout au long de 2021. Le risque d'un retrait massif et précoce des mesures de soutien budgétaire semble écarté pour 2021 : la matérialisation du risque (dont des défaillances d'entreprises, et une hausse du taux de chômage) devrait donc intervenir plus tardivement, au début de la phase de normalisation de l'activité. Notre scénario retient une croissance proche de 3,8% (avec un biais désormais baissier) en 2021. Selon les caractéristiques structurelles (dont composition sectorielle de l'offre et de l'emploi, poids des services, capacité d'exportation et adéquation des produits exportés, etc.) et les stratégies nationales (arbitrage santé/économie, abondance et efficacité des mesures de soutien), tant l'ampleur du choc que la vitesse et la puissance de la récupération seront extrêmement diverses. Notre scénario retient des taux de croissance moyens proches de 2,5% en Allemagne, 5,9 % en France et 4% en Italie. Fin 2021, le PIB de la zone euro serait encore inférieur de 2,4% à son niveau pré-crise (i.e. fin 2019). Alors que cet écart serait limité à 2% en Allemagne, il resterait proche de 7,4% en Espagne pour se situer autour de 2,2% et 3,9%, respectivement, en France et en Italie.

Les annonces faites par la BCE en décembre ont éloigné toute perspective de normalisation de la politique monétaire. La BCE rassure contre toute remontée précoce des taux alors qu'un effort budgétaire additionnel est déployé et garantit sa présence sur le marché souverain jusqu'en 2023. Elle œuvre à maintenir l'offre de crédit fournie au cours des derniers mois, en assurant des conditions favorables aux banques. À moyen terme, les questions essentielles sont donc moins celles de la soutenabilité des dettes

[7] Fourchette cible des taux des Fed funds à 0-0,25% ; achats nets de titres à 120 milliards de dollars par mois, soit 2/3 de Treasuries et 1/3 de MBS ; guidage des anticipations sur les taux directeurs consistant à tolérer un dépassement « modéré » de la cible d'inflation pour « un certain moment » ; guidage des anticipations sur les achats d'actifs qui indique qu'ils se poursuivront au moins au rythme actuel, jusqu'à ce qu'un « progrès substantiel » soit réalisé en direction des objectifs d'emploi et d'inflation.

publiques que celles de gouvernance et de la capacité à mobiliser les fonds publics pour organiser la réponse à la crise.

Le **Royaume-Uni** est sorti du marché unique et de l'union douanière le 1er janvier 2021, moyennant un accord de libre-échange de dernière minute. Celui-ci évite les droits de douane et les quotas (sous réserve du respect des règles de concurrence équitable et des règles d'origine) mais implique des barrières non tarifaires significatives. Le commerce sans frictions de biens et de services a donc pris fin, tout comme la libre circulation des personnes. Aux perturbations associées à la mise en œuvre de la nouvelle relation post-Brexit s'ajouteront les conséquences de la pandémie : succédant à une contraction majeure puisqu'estimée à -11,1% en 2020, la croissance approcherait 4,5% en 2021, laissant, fin 2021, le PIB inférieur de 3,8% à son niveau pré-crise 2019.

Dans les **pays émergents**, après une contraction un peu inférieure à 3% en 2020, une reprise proche de 5,5% se profile. Ce chiffre masque une grande diversité : une illusion d'optique qui dissimule à la fois les effets immédiats de la crise, dérivés notamment de contraintes monétaires et budgétaires plus sévères et diverses que dans l'univers développé, et ses conséquences durables sous la forme du creusement du fossé structurel entre les émergents asiatiques et les autres. L'Asie (notamment l'Asie du Nord) a moins souffert et s'apprête à mieux rebondir, Chine en tête. Lors du cinquième plénum, les autorités chinoises ont rendu publics les premiers objectifs liés au 14e plan quinquennal. Ce dernier vise un « développement sain et durable » promouvant une « croissance de qualité » sans cible formalisée de croissance économique, afin peut-être de laisser plus de flexibilité dans l'élaboration des politiques économiques. La Chine devrait rebondir fortement en 2021 (+8%) avant de retrouver sa trajectoire prévue en 2022 (+5,1%). Il semble cependant illusoire de compter sur le dynamisme chinois pour tonifier l'Asie et promouvoir le redressement du reste du monde à l'aune de l'expérience de 2009. À la faveur de l'épuisement de la majeure partie du rattrapage, la croissance chinoise a ralenti : la Chine n'a plus les moyens de tracter le reste du monde. De plus, elle n'en a plus envie : sa nouvelle stratégie dite de « circulation duale », visant à limiter sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, l'atteste.

Reprise lente et incertaine, probablement chaotique, incertitudes multiples et assouplissements monétaires : un tel environnement est propice au maintien de taux d'intérêt extrêmement faibles. Il faudra attendre qu'enfin se matérialisent les nouvelles favorables tant en termes sanitaires qu'économiques pour que se dessine une amorce de redressement, limitée par l'absence d'inflation et les excès de capacité. Par ailleurs, c'est notamment à l'aune de l'évolution passée des taux d'intérêt que peuvent être jugés les progrès accomplis par la zone euro : une solidarité manifeste qui se traduit par une fragmentation évitée, un resserrement des primes de risque acquittées par les pays dits « périphériques », une bonne tenue de l'euro. Notre scénario retient donc des taux souverains à dix ans américains et allemands proches fin 2021 de, respectivement, 1,50% et -0,40%, couplés à des spreads au-dessus du Bund de 20 points de base (pb), 50 pb et 100 pb pour la France, l'Espagne et l'Italie où l'on suppose que vont s'apaiser les tensions politiques.

En ligne avec un scénario de reprise même lente, timide et peu synchrone, le dollar pourrait se déprécier très légèrement au profit de l'euro et de devises plus pro-cycliques ou portées par l'appétit pour le risque. La dépréciation du dollar serait toutefois limitée par la résurgence des tensions sino-américaines pesant, en particulier, sur les devises asiatiques : la crise n'a que temporairement éclipsé les dissensions entre les États-Unis et la Chine. Si le calendrier est incertain (installation de la nouvelle administration américaine, gestion de ses problèmes domestiques, reconstruction de ses alliances internationales), et si la présidence de Joe Biden augure d'un changement de ton, les racines du conflit demeurent. La montée du protectionnisme et du risque politique étaient propices à l'essoufflement de l'hyper-globalisation : la crise devrait être favorable à une régionalisation accrue des pôles de croissance, comme l'atteste la

signature du Regional Comprehensive Economic Partnership unissant la Chine, les pays membres de l'ASEAN et de grands alliés américains (Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande).

1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse Régionale exerce son activité sur le département du Finistère.

- **Concernant l'environnement local** :

A date de rédaction, les données statistiques économiques concernant le département ne sont pas encore publiées ; le lecteur est donc invité à en prendre connaissance dès publication sur les sites internet appropriés.

Pour autant, sans surprise, nous pouvons indiquer que l'environnement local a subi, comme au niveau national, les conséquences défavorables de la crise sanitaire du COVID19. Même si la saison touristique a pu résister à cette crise, de nombreux acteurs économiques ont vu leurs activités réduites par les périodes de confinement, en particulier dans le secteur des hôtels et restaurants.

- **Concernant le positionnement de la Caisse Régionale sur son marché**

L'implication de la Caisse régionale sur son marché découle directement de son modèle d'affaires.

La Caisse Régionale contribue en particulier aux grandes activités suivantes :
- Le financement des patrimoines au travers principalement du crédit
- La gestion des patrimoines, au travers principalement de la collecte
- L'assurance de tous les patrimoines, au travers des assurances des biens et des personnes

Cette implication dans la vie de la région est complétée par l'ensemble des actions mutualistes conduites en cohérence avec le statut de la Caisse régionale. Il s'agit notamment
- du dispositif IDECA, pour aider les jeunes entrepreneurs
- du dispositif PASSERELLE, pour soutenir les clients en difficultés
- de la Fondation CA29, pour accompagner les projets du territoire.

Toutes ces implications sont développées par ailleurs dans ce document, soit dans le rapport DPEF présenté précédemment, soit dans la partie suivante concernant l'activité de la Caisse régionale.

1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

1.3.1. Le fonds de commerce

Le fonds de commerce de la Caisse régionale est bien orienté, avec plus de 455.000 clients, grâce à une progression nette de 3.800 clients sur l'année 2020. Cette tendance favorable est accentuée au travers du nombre de dépôt à vue actifs, qui progresse de + 5.410 comptes.

1.3.2. Le crédit

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de moyens importants afin d'accompagner les acteurs économiques compte tenu des effets défavorables de la crise COVID sur l'activité économique. Ainsi, la

Caisse Régionale a distribué plus de 200 millions de prêts PGE dans le cadre des dispositifs mis en place par le gouvernement.

Au-delà des prêts PGE, l'activité des réalisations crédits a été soutenue, et la Caisse Régionale a ainsi octroyé plus de 2,0 milliards d'euro de nouveaux crédits pour financer les patrimoines finistériens.
En prenant en compte les PGE, les financements mis en place en 2020 ont dépassé ceux de 2019.

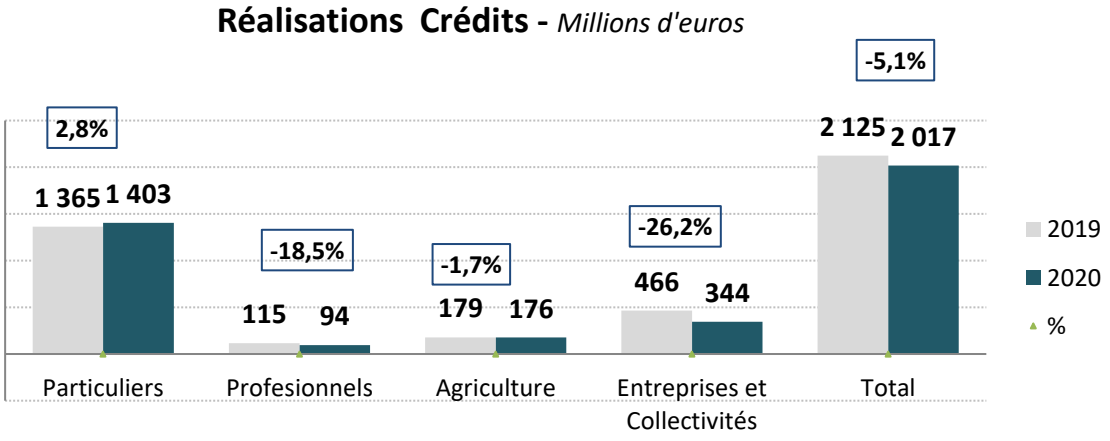

Ce bon niveau de réalisation se traduit par une hausse des encours de 7,0%

- Il est porté principalement par le dynamisme du marché de l'immobilier
- Et il bénéficie des encours PGE dans les crédits de trésorerie.

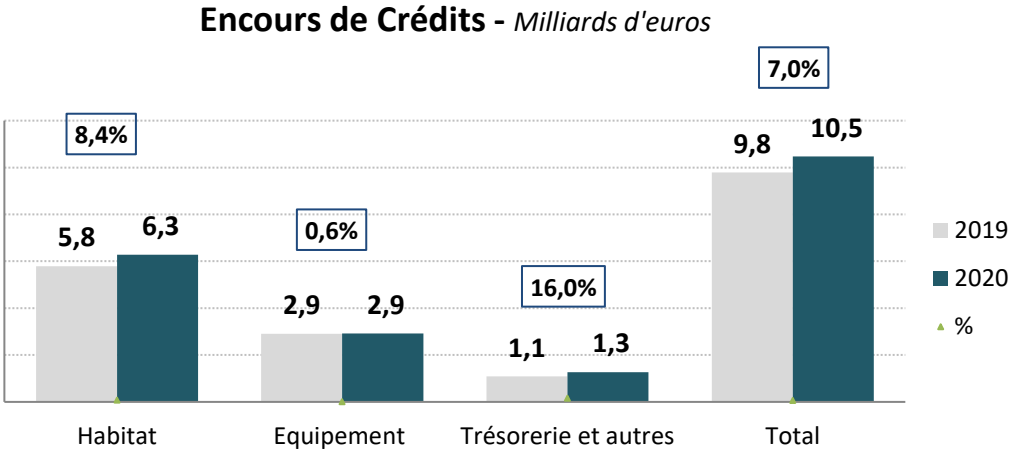

1.3.3. La collecte

La collecte globale 2020 enregistre une progression de 8,4%.

- L'année est marquée par une progression historique de l'épargne monétaire. Cela provient principalement des DAV qui paradoxalement bénéficient de la crise COVID (en particulier avec la réduction de la consommation pendant les périodes de confinement).
- La moindre consommation profite également à l'épargne bancaire, en hausse de8,4%. Cela traduit la volonté des ménages d'accroître l'épargne de précaution liquides et sécurisée dans ces périodes incertaines.
- La collecte tierce au contraire est moins dynamique ; l'encours d'assurance vie (+1%) et les valeurs mobilières (-1,2%) sont affectées par la chute des marchés financiers.

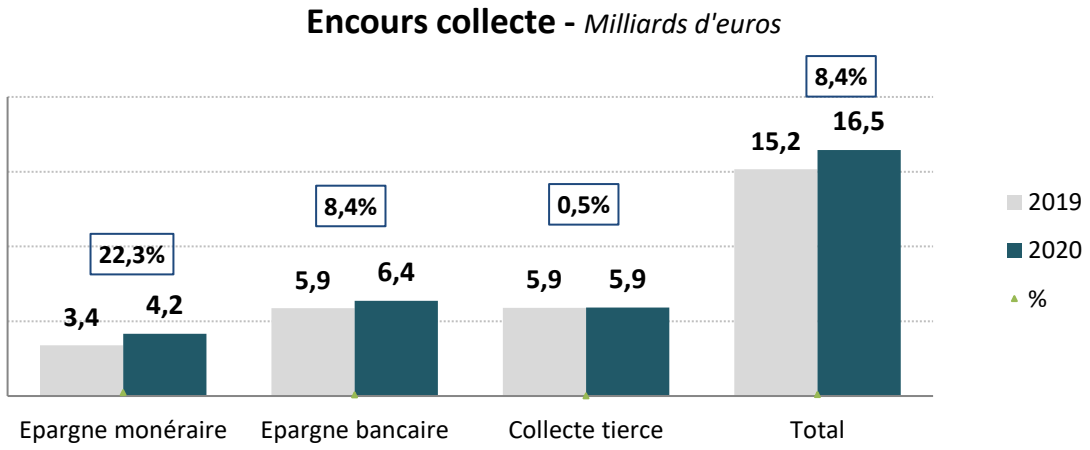

Au 31 décembre 2020, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE détient dans ses livres 10 617 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 5 342 767 €. Sur l'année 2020, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme de 244 151 € issue de 217 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.

1.3.4. L'assurance des biens et des personnes

La Caisse régionale enregistre un niveau historique de production nette de contrats d'assurance, et le stock progresse de 15.497 contrats pour dépasser les 326.000 contrats. Tous les types de contrats sont concernés :

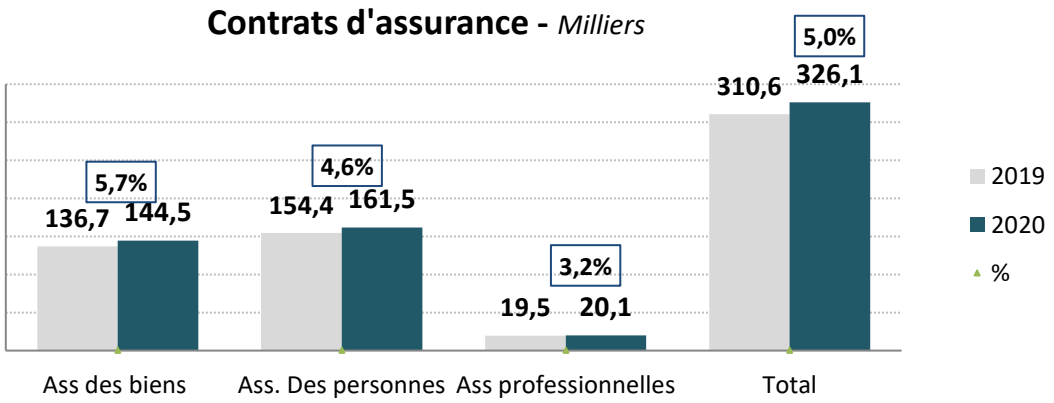

1.3.5. Les services bancaires

Pour terminer la présentation des activités, il convient de rappeler les nombreux services bancaires que la Caisse Régionale propose à ses clients, aux premiers rangs desquels nous trouvons les Cartes et les Comptes à Composer.

Tous ces services affichent des hausses en 2020.

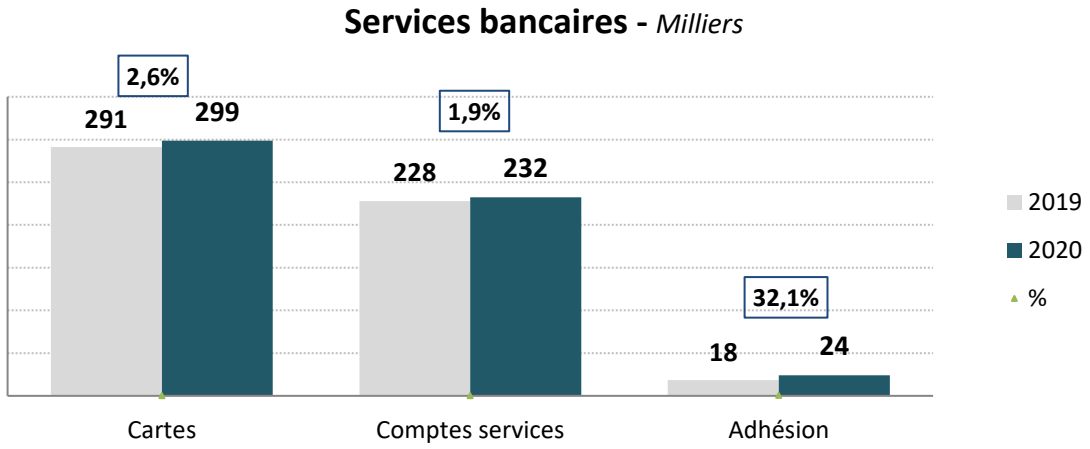

1.4. Les moyens mis en œuvre

1.4.1. Les moyens humains

Pour réaliser toutes ses activités, la Caisse Régionale du Finistère met en œuvre des moyens humains importants. A fin 2020, l'effectif total est de 1.463 personnes. Malgré le contexte, la Caisse Régionale a maintenu son effectif CDI, et a procédé à 62 nouveaux recrutements sur l'année. Cela confirme l'engagement de la Caisse Régionale en faveur de l'économie du territoire, et sur les trois dernières années, le total des recrutements à durée indéterminée atteint 207 personnes.

1.4.2. Les investissements

La Caisse Régionale met également en œuvre des moyens immobiliers et technologiques importants. Sur 2020, ce sont plus de 12 M€ qui ont été investis, et le total sur trois ans atteint plus de 40 millions d'euros. L'essentiel des investissements concerne nos agences, afin d'améliorer en permanence les conditions d'accueils de nos clients. Notons aussi cette année des investissements importants en technologie afin d'accompagner les dispositifs de télétravail mis en œuvre pendant les périodes de confinement.

1.5. Les faits marquants

Les faits marquants de l'exercice ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice sont détaillés en première partie des annexes aux comptes individuels et consolidés.

2. Analyse des comptes consolidés

2.1. Organigramme du Groupe Crédit Agricole

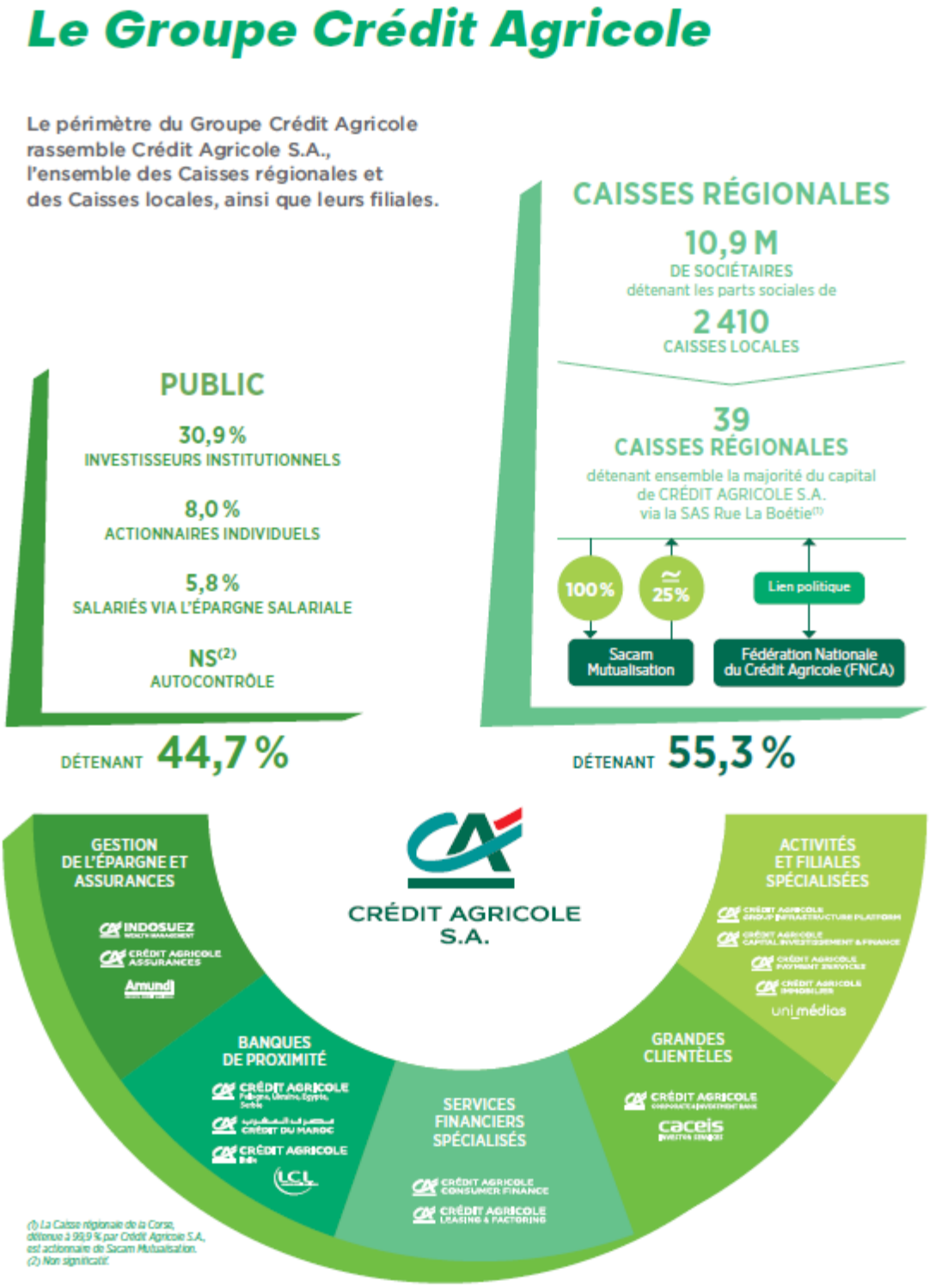

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10.9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 271 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

2.2. Présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

Conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du code de commerce il convient de signaler les changements de méthode comptable suivants, suite à la mise en application pour la première fois sur l'exercice 2020 de nouvelles dispositions des normes IFRS :

- Conformément à l'interprétation IFRIC23, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a reclassé les provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants » au bilan.
- La norme IFRS 16 impose pour les preneurs un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Ces changements de méthodes n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a évolué au cours de l'année écoulée :

- Entrées dans le périmètre de consolidation :
  - Le FCT CA Habitat 2020.
- Sorties du périmètre de consolidation
  - Le FCT CA Habitat 2015

La Caisse Régionale consolidée est donc constituée de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère,
- 40 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- Les filiales :
  - La SAS Force 29,
  - La SAS Ty Nay,
- Les Fonds dédiés :
  - Force Iroise,
  - Finist'LCR,
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 & 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

2.3. Contribution des entités de la Caisse Régionale

Le tableau suivant reprend les contributions des principales entités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère (données après retraitement des intragroupes).

En K€	Contribution au PNB consolidé de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé de la Caisse régionale	Contribution au résultat net consolidé de la Caisse Régionale
Caisse régionale	220 628	57 303	16 413
Total Caisses locales	0	-299	-447
Total Filiales	216	-56	-69
SAS FORCE29	184	49	36
TY NAY	32	-105	-105
Total Fonds dédiés	-517	-517	-123
Force Iroise	-1	-1	269
Finist'LCR	-516	-516	-392
Total Titrisations	8 790	8 790	8 863

Les contributions de la Caisse Régionale et des filiales sont commentées respectivement ci-après dans les paragraphes 2.3 et 2.5.

La contribution des Caisses locales est principalement constituée des charges de fonctionnement.

La contribution des fonds dédiés correspond aux variations de valorisation des titres en portefeuille.

La contribution des fonds communs de titrisation s'explique par la vie des dossiers cédés par la Caisse Régionale aux sociétés de titrisation.

2.4. Résultat consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution des soldes intermédiaires de gestion consolidés

Montant en K€	2020	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	229 117	261 373	-32 256	-12,3%
Charges générales d'exploitation	-163 896	-168 826	4 930	-2,9%
Résultat brut d'exploitation	65 221	92 547	-27 326	-29,5%
Coût du risque	-29 747	-674	-29 073	4313,5%
Résultat d'Exploitation	35 474	91 873	-56 399	-61,4%
Résultat avant impôt	35 083	92 322	-57 239	-62,0%
Impôt sur les bénéfices	-10 446	-20 864	10 418	-49,9%
Résultat net	24 637	71 458	-46 821	-65,5%
Résultat net part du groupe	**24 638**	**71 457**	**-46 819**	**-65,5%**

Le produit net bancaire est en repli de 12,3%.
Cela provient principalement de la baisse des gains nets sur instruments et actifs financiers de 28,7 millions s'euros, en lien principalement avec la neutralisation sur le résultat consolidé des dividendes perçus de la SAS Rue La Boétie au titre de la distribution du résultat 2019. En effet, ce versement ne répond pas à la définition de dividende au sens du paragraphe BC 5.25 d'IFRS 9.

Nous pouvons noter par ailleurs

- La hausse de 5,4 millions d'euros des produits nets d'intérêts et assimilés
- La baisse de 8,6 millions des commissions nettes ; cela provient principalement du résultat d'assurance emprunteur et des frais de fonctionnement des comptes courants de la clientèle.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 2,9%
Cette baisse s'explique principalement par la crise sanitaire COVID qui s'est traduite par une réduction des dépenses en lien avec le ralentissement de l'activité économique.

Le coût du risque progresse fortement, de + 29,1 millions d'euros. C'est là aussi une conséquence directe de la crise sanitaire COVID, qui se traduit à la fois par une hausse du coût du risque individuel et du coût du risque collectif.

- Pour rappel, sur le risque individuel, l'exercice 2019 avait bénéficié du dénouement favorable d'un dossier Corporate important doté l'année précédente.
- Concernant le risque collectif, il convient de noter la création de nouvelles provisions filières, en particulier sur les entreprises afin d'anticiper au mieux les conséquences futures de la crise COVID.

Les éléments concernant les taux de CDL et les taux de couverture sont commentés au niveau des comptes sociaux de la Caisse Régionale.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 10,4 M€. Ce niveau intègre +8.4 M€ au titre des impôts différés.

Au final, le résultat net consolidé de 24,6 millions d'euros, est en repli de 65,5%.

2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan social de la Caisse Régionale représente 97% du bilan consolidé, si bien que les commentaires seront principalement développés dans la partie relative aux comptes sociaux.

2.4.1. L'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif du bilan consolidé

(En milliers d'euros)	déc-20	déc-19	Variations en %	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	**30 515**	**28 909**	**1 606**	**5,6**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**502 458**	**388 839**	**113 619**	**29,2**
Actifs financiers détenus à des fin de transactions	7 271	9 866	-2 595	-26,3
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	495 187	378 973	116 214	30,7
Instruments dérivés de couverture	**3 516**	**18 271**	**-14 755**	**-80,8**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 073 428**	**1 139 372**	**-65 944**	**-5,8**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	49 425	48 238	1 187	2,5
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 024 003	1 091 134	-67 131	-6,2
Actifs financiers au coût amorti	**12 013 225**	**10 707 842**	**1 305 383**	**12,2**
Prêts et créances sur les établissement de crédit	1 616 218	1 030 457	585 761	56,8
Prêts et créances sur la clientèle	10 296 376	9 599 628	696 748	7,3
Titres de dettes	100 631	77 757	22 874	29,4
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	**182 765**	**148 915**	**33 850**	**22,7**
Actifs d'impôts courants et différés	**40 728**	**24 677**	**16 051**	**65,0**
Comptes de régularisation et actifs divers	**289 301**	**300 617**	**-11 316**	**-3,8**
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	**1 827**	**1 937**	**-110**	**-5,7**
Immobilisations corporelles	**76 865**	**72 871**	**3 994**	**5,5**
Immobilisations incorporelles	**50**	**54**	**-4**	**-7,4**
Ecarts d'acquisition				
Total de l'Actif	**14 214 678**	**12 832 304**	**1 382 374**	**10,8**

Le total du bilan consolidé atteint 14,2 milliards d'euros, en hausse de 10,8%.

Cette hausse provient principalement de deux postes.

- En premier lieu, **les actifs financiers au coût amorti**, en hausse de 12,2%. Ce poste correspond en majorité aux crédits octroyés à la clientèle ; nous retrouvons donc une hausse cohérente avec l'activité commerciale commentée précédemment.
- En second lieu, **les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : cela s'explique par la souscription de nouveaux titres dans le cadre de la gestion financière de la Caisse régionale.

Notons par ailleurs :

- **Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**, en baisse de 5,8% ; cet agrégat comptabilise essentiellement les participations SAS RUE LA BOETIE et SACAM MUTUALISATION.

La partie « gestion des risques » apporte les informations détaillées concernant la décomposition des prêts et créances sur la clientèle et des provisions B1 B2 et B3.

2.4.2. Le passif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution du passif du bilan consolidé

(En milliers d'euros)	déc.-20	déc.-19	Variations en montants	Variations en %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**7 876**	**10 399**	**-2 523**	**-24,3**
Passifs financiers détenus à des fin de transactions	7 876	10 399	-2 523	-24,3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			0	
Instruments dérivés de couverture	**150 779**	**113 929**	**36 850**	**32,3**
Passifs financiers au coût amorti	**11 887 077**	**10 510 725**	**1 376 352**	**13,1**
Dettes envers les établissements de crédit	7 634 359	6 673 412	960 947	14,4
Dettes envers la clientèle	4 160 650	3 406 552	754 098	22,1
Dettes représenté par un titre	92 068	430 761	-338 693	-78,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			**0**	
Passifs d'impôts courants et différés	**222**	**847**	**-625**	**-73,8**
Comptes de régularisation et passifs divers	**213 471**	**219 344**	**-5 873**	**-2,7**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			**0**	
Provisions	**56 539**	**45 329**	**11 210**	**24,7**
Dettes subordonnées	**0**	**4**	**-4**	**-**
Total dettes	**12 315 964**	**10 900 577**	**1 415 387**	**13,0**
Capitaux propres	**1 898 714**	**1 931 727**	**-33 013**	**-1,7**
Capitaux propres part du groupe	1 898 643	1 931 656	-33 013	-1,7
Capital et réserves liées	355 103	353 773	1 330	0,4
Réserves consolidées	1 356 703	1 291 179	65 524	5,1
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	162 199	215 247	-53 048	-24,6
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	24 638	71 457	-46 819	-65,5
Intérêts minoritaires	71	71	0	0,0
Total du Passif	**14 214 678**	**12 832 304**	**1 382 374**	**10,8**

L'essentiel du passif correspond **aux passifs financiers au coût amorti**, en hausse de 13,1%. C'est la conséquence logique de la croissance des prêts et créances clientèle, financés à la fois

- **Par les dettes envers la clientèle** : elles progressent de 22,1%, en lien avec l'activité de collecte commentée précédemment
- **Par les dettes envers les établissements de crédit** : il s'agit là des ressources complémentaires que la Caisse Régionale met en œuvre, puisque la collecte client conservée au bilan ne permet pas de financer la totalité des crédits.

Les capitaux propres constituent le second poste important au bilan. Ils baissent de 1,7%, à 1,9 milliards d'euros. Cette variation s'explique à la fois

- par la mise en **réserves** du résultat de l'année passée
- par la baisse du **résultat de l'exercice**
- par **les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres**, en contrepartie principalement des variations constatées à l'actif.

2.6. Activité et résultat des filiales

Cette partie permet d'aborder les éléments principaux concernant les principales filiales de la Caisse Régionale, en dehors des fonds dédiés, des fonds communs de titrisation et des caisses locales.

2.5.1. La SAS FORCE 29

La SAS FORCE29 est la filiale de capital-risque de la Caisse Régionale.
Au cours de l'année 2020, la SAS FORCE29 a tenu 2 comités d'investissements.
Le total des engagements validés depuis l'origine représente 6,2 M€, dont

- 1,1 M€ ont été remboursés
- 0,5 M€ sont pris en charge par BPI
- 1,7 M€ sont provisionnés

- 3 dossiers sont compromis.
- 2 cessions ont été opérées en 2020.

La SAS FORCE 29 affiche un résultat déficitaire 2020 de 0,3 millions d'euros.

Le tableau suivant présente le taux d'endettement de la SAS FORCE29 (Données sociales).

Total dette (A) En K€	Dont dettes contractualisés avec une entité consolidée du groupe Caisse Régionale	Capitaux propres (B) En K€	Taux d'endettement (A/B)
127	119	6 730	1,9%

2.5.2. La SAS TY NAY

TY NAY est une filiale de la Caisse Régionale qui vise principalement à accompagner des projets porteurs pour le développement du territoire. Elle est notamment engagée dans les projets VILLAGE by CA et FINISTERE MER VENT.

En 2020, TY NAY affiche un résultat déficitaire de -487 K€, qui s'explique notamment par les dotations aux provisions liées aux résultats des projets territoire évoqués ci-dessus.

Le tableau suivant présente le taux d'endettement de TY NAY

Total dette (A) En K€	Dont dettes contractualisés avec une entité consolidée du groupe Caisse Régionale	Capitaux propres (B) En K€	Taux d'endettement (A/B)
3 088	10	3 913	78.9%

3. Analyse des comptes individuels

3.1. Résultat financier sur base individuelle

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net de la Caisse Régionale

Montant en K€	2020	2019	Variations	
			Montants	%
PNB	261 315	252 741	8 574	3,4%
Charges générales d'exploitation	-164 617	-168 391	3 774	-2,2%
Résultat brut d'exploitation	96 698	84 351	12 348	14,6%
Coût du risque	-28 166	1 226	-29 392	-2397,3%
Résultat d'Exploitation	68 532	85 577	-17 044	-19,9%
Résultat net sur actif immobilisé	-5 944	-2 694	-3 250	120,6%
Résultat avant impôt	62 588	82 882	-20 294	-24,5%
Impôt sur les bénéfices	-19 236	-22 959	3 723	-16,2%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-1 000	-5 700	4 700	-82,5%
Résultat net	**42 352**	**54 223**	**-11 871**	**-21,9%**

3.1.1. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire progresse de 3.4%, soit 8,6 millions d'euros, avec les principales variations suivantes :

	déc-20	déc-19	montants	%
PNB	**261 315**	**252 741**	**8 574**	3,4
Marges d'intérêts	130 584	112 760	17 824	15,8
Commissions nettes	89 973	98 555	-8 582	-8,7
PNB sur titres et portefeuille	33 157	33 731	-574	-1,7
Autres PDts et Chg d'exploitation bancaire	7 601	7 695	-94	-1,2

La hausse de la **marge d'intérêts** résulte à la fois

- De la poursuite de la baisse du rendement des crédits ; ce dernier est en effet affecté par les taux bas des nouveaux crédits réalisés et par la poursuite des effets défavorables des réaménagements des années passées,
- D'un montant moindre de charges liées aux réaménagements des refinancements de la Caisse Régionale.

La baisse des **commissions nettes** provient principalement du recul des commissions de gestion des comptes courants clientèle.

Le **PNB sur titres et portefeuille** est pratiquement stable car l'absence de dividendes SAS Rue La Boétie au titre des résultats 2019 est compensée par une distribution exceptionnelle sur ressources propres.

3.1.2. Les charges d'exploitation

Les charges générales d'exploitation diminuent de 2,2%. Comme dans les comptes consolidés, cela s'explique par les moindres dépenses courantes compte tenu du ralentissement de l'activité économique dans le contexte de crise sanitaire COVID.

- Les **charges de personnel** baissent de 0,8% sur l'année ; cela s'explique
  - par la baisse des effectifs moyens utilisés au cours de l'année 2020,
  - par la revalorisation des rémunérations dans le cadre des accords nationaux et locaux,
  - par la stabilité de l'enveloppe d'intéressement et de participation.

- Les **autres charges de fonctionnement nettes** sont en baisse de 4,3%, avec notamment :
  - une baisse des dépenses informatiques
  - une stabilité des frais mobiliers et immobiliers
  - une baisse des frais de missions réception déplacement.

La baisse des charges de fonctionnement s'ajoute à la hausse du Produit Net Bancaire. Il est ressort un **résultat brut d'exploitation** de 96,7 millions d'euros, en hausse 14,64%. Le coefficient d'exploitation passe de 66,6% à 63,0% sur un an.

3.1.3. Le coût du risque

Le coût du risque représente une charge nette de 28,2 millions d'euros, contre un produit net 1,2 millions d'euros l'année précédente.

- Le **coût du risque crédit individuel** est une charge nette de 0,7 M€.
  - le taux de créances douteuses et litigieuses en capital s'améliore de 2,40% à 2,11%
  - dans le même temps, le taux de couverture de ces créances diminue de 59,00 % à 57,01%.

- Le **coût du risque collectif** est une charge de 25,8 M€, contre 3,5 M€ l'année dernière. Cette forte progression est directement liée aux conséquences de la crise sanitaire COVID qui se répercute dans l'appréciation des risques.
  - Le stock de provisions collectives est ainsi porté à 133 millions d'euros, réparti respectivement entre les B1 et les B2 à hauteur de 23,7 et 109,3 M€

- Les **autres éléments du coût du risque** constituent une charge nette de 1,6 M€ qui provient principalement du renforcement des provisions sur les engagements de garantie hors bilan.

3.1.4. Du résultat d'exploitation au résultat net

La hausse du résultat brut d'exploitation ne parvient pas à absorber la forte hausse du coût du risque. Ainsi, **le résultat d'exploitation** ressort à 68,5 M€, en baisse de 19,9%.

Le résultat net sur **immobilisations financières et corporelles** est de -5,9 M€ contre -2,7 en 2019.

- L'exercice 2019 supportait notamment
  - une dotation sur SACAM International de 1,3 M€,
  - des dotations sur les filiales TY NAY et SAS FORCE29 à hauteur globalement de 1,9 M€.
- L'exercice 2020 enregistre notamment
  - une nouvelle provision sur les filiales TY NAY et SAS FORCE29
  - une dépréciation de SACAM AVENIR pour 2,4 M€

- une dépréciation de SACAM International pour 2,6 M€

L'**impôt sur les bénéfices** s'élève à 19,2 millions d'euros.
Enfin, la Caisse Régionale a procédé à un complément de **dotation au FRBG** pour 1,0 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros l'année passée.

Au final, le résultat net social s'établit à 42,4 millions d'euros, en baisse de 21,9%.

3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Le total bilan social de la Caisse Régionale s'établit à 13,9 milliards d'euros, en hausse de 11.5%

3.2.1. L'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif du bilan de la Caisse Régionale

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	126 019	111 759	14 260	12,8%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 598 152	1 014 590	583 562	57,5%
Opérations avec la clientèle	10 142 799	9 294 230	848 569	9,1%
Opérations sur titres	771 928	802 954	-31 026	-3,9%
Valeurs immobilisées	979 149	947 574	31 576	3,3%
Capital souscrit non versé	0	0	0	-
Actions propres	0	0	0	-
Comptes de régularisation et actifs divers	309 517	320 063	-10 546	-3,3%
TOTAL DE L'ACTIF	**13 927 564**	**12 491 169**	**1 436 395**	**11,5%**

A l'actif, plus de 72% du bilan est constitué des **opérations avec la clientèle**. Ce poste progresse de 9,1% par rapport à l'année précédente en relation avec l'activité crédit commentée précédemment, et il explique près de 60% de la hausse du bilan.

L'autre élément qui explique la hausse de l'actif correspond aux **opérations internes au crédit Agricole**. Cela s'explique par les opérations de gestion financière dans la cadre des relations internes au groupe.

Les autres postes du bilan évoluent faiblement et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Rappelons que les **valeurs immobilisées** (+3,3%) comptabilisent notamment :

- la participation de la Caisse Régionale du Finistère dans la SAS Rue La Boétie à hauteur de 435 millions d'euros.
- la participation dans la SACAM Mutualisation (suite à la restructuration capitalistique du Groupe intervenue en août 2016) à hauteur de 340 millions d'euros.

3.2.2. Le passif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution du passif du bilan de la Caisse Régionale

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	40 304	28 235	12 069	42,7%
Opérations internes au Crédit Agricole	7 666 481	6 712 247	954 234	14,2%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 164 378	3 414 501	749 877	22,0%
Dettes représentées par un titre	51 310	390 715	-339 406	-86,9%
Comptes de régularisation et passifs divers	225 011	234 095	-9 083	-3,9%
Provisions et dettes subordonnées	307 179	276 234	30 945	11,2%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	21 700	20 700	1 000	4,8%
Capitaux propres hors FRBG	1 451 201	1 414 442	36 759	2,6%
TOTAL DU PASSIF	**13 927 564**	**12 491 169**	**1 436 395**	**11,5%**

Deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

- En premier lieu, **les opérations interbancaires et internes** au Crédit Agricole, à hauteur de 7,7 milliards d'euros. Cet agrégat progresse de 14,2% et regroupe à la fois :
  - Les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Malgré la hausse de la collecte bilan, ce poste est stable car une part croissante des encours est centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.
  - Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieures au 1er janvier 2004 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
  - Les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
  - Des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2008 (SFEF, CA COVERED BONDS, …),
  - Et enfin les ressources de marchés acquises auprès de Crédit Agricole SA.

- En second lieu, **les comptes créditeurs de la clientèle**. Cet agrégat augmente de 22% par rapport à l'année passée, en lien avec l'activité de collecte commentée précédemment, pour la partie qui est conservée au bilan.

La hausse des deux postes précédents est atténuée les dettes représentées par un titre, qui diminuent de 339 millions d'euros. Cela correspond à un moindre recours aux certificats de dépôts négociables émis sur le marché (dans la mesure où la hausse des autres ressources permet déjà de financer la hausse de l'actif).

Enfin, Les **capitaux propres** atteignent 1,45 milliard d'euros, en hausse de 2,6% sous l'effet de la comptabilisation du résultat 2020 diminuée des distributions du résultat de 2019.

Le total Bilan progresse à 13,9 milliards d'euros (+11,5%), et les capitaux propres augmentent de 2,6%. Avec un résultat en baisse de 21,9%, ces évolutions se traduisent par une dégradation des ratios « ROE » et « ROA ».

	2018	2019	2020
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	4,06%	3,99%	3,01%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,45%	0,43%	0,30%

Sur base sociale

3.3. Hors Bilan sur base individuelle

Le tableau suivant présente l'évolution du hors bilan de la Caisse Régionale

(En milliers d'euros)	déc.-20	déc.-19	Variations en montants	Variations en %
1. Engagements donnés :	**1 624 102**	**1 616 163**	**7 939**	**0**
Engagements de financement	1 206 734	1 130 274	76 460	7
Engagements de garantie	416 341	484 873	-68 533	-14
Engagements sur titres	1 027	1 015	12	1
2. Engagements reçus :	**3 599 778**	**2 965 356**	**634 422**	**21**
Engagements de financement	20 746	24 695	-3 950	-16
Engagements de garantie	3 574 590	2 939 645	634 945	22
Engagements sur titres	4 442	1 015	3 427	338

Les engagements donnés s'élèvent à 1 624 M€, stable par rapport à l'année précédente.

Les engagements reçus atteignent 3 600 M€ en hausse de 21%, principalement expliquée par la hausse des contre-garanties reçues sur les crédits habitats, en cohérence avec les niveaux de réalisations commentés ci-dessus – mais également la hausse des prêts garanties par l'état (PGE Covid)

4. Capital social et sa rémunération

Le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Il se répartit comme suit :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2020	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**3 001 851**	**0**	**0**	**3 001 851**	**30,00%**	**0,00%**
Dont part du Public	500 000			500 000	5,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	2 501 851			2 501 851	25,00%	
Parts sociales	**7 005 557**	**0**	**-2**	**7 005 555**	**70,00%**	**100,00%**
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	86,58%
Dont 18 administrateurs de la CR et 10 sociétaires (anciens administrateurs)	30	0	-2	28	0,00%	12,99%
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00%	0,43%
Dont Autres						
Total	**10 007 408**	**0**	**-2**	**10 007 406**	**100,00%**	**100,00%**

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€.

4.1. Les parts sociales

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un intérêt de 0,100 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Les intérêts versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2019	7 005 557	700 555,66	1,00%	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	**0,100 €**
2018	7 005 555	924 733,21	1,32 %		**0,132 €**
2017	7 005 555	924 733,30	1,32 %		**0,132 €**

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.*

4.2. Les Certificats coopératifs d'associé

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,27 euros par CCA sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2019	3 001 851	4 893 017,13	1,63 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	**1,63 €**
2018	3 001 851	4 802 961,60	1,60 €		**1,60 €**
2017	3 001 851	4 622 850,54	1,54 €		**1,54 €**

** Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.*

5. Autres filiales et participations

Le poste autres filiales et participations s'élève à 865 M€ et est représenté pour 90% par les titres SAS Rue la Boétie (435 M€) et Sacam Mutualisation (340M€). Voir Note 6 de l'annexe des états financiers individuels.

5.1. Filiales non consolidées

La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée.

5.2. Participations

Les principales participations détenues par la Caisse Régionale sont les suivantes :

Noms des participations	Résultat 2020 (K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SAS Rue La Boétie	1 107 163	435 296	2,29%
SACAM Mutualisation	276 581	340 107	1,83%
SACAM International	35 880	20 571	2,29%
Unexo	20 066	23 596	11,65%
SACAM Développement	9 696	17 569	2,40%

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
991	2,20%	SACAM Immobilier	2,20%	Prise de participations
5 818	11.65%	UNEXO	11.65%	Prise de participations

La Caisse Régionale n'a pas enregistré de cession de participations en 2020.

6. Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	100 074	100 074	100 074	100 074	100 074
Nbre de parts sociales	7 005 558	7 005 555	7 005 555	7 005 557	7 005 555
Nbre de CCA	3 001 851	3 001 851	3 001 851	3 001 851	3 001 851
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	248 639	216 980	264 839	252 741	261 315
Résultat Brut d'Exploitation avant amortissements	95 441	63 816	106 604	90 973	102 635
Impôts sur les bénéfices	-22 300	-2 582	-21 189	-22 959	19 236
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	61 590	51 359	53 334	54 223	42 352
Bénéfices distribués	6 303	5 548	5 728	5 594	4 513
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en euros)					
Résultat Brut d'Exploitation avant amortissements	9,5	6,4	10,7	9,1	10,3
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	6,2	5,1	5,3	5,4	4.2
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,107	0,132	0,132	0,100	0,100
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	1,85	1,54	1,60	1,63	1,27
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 354	1 376	1 366	1 386	1 358
Montant de la masse salariale de l'exercice	53 057	53 329	54 763	54 921	55 579
Montant versé au titre des charges sociales assimilées de l'exercice	25 211	25 808	28 384	29 009	28 957

7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale

7.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

Pour autant, il convient de souligner les incertitudes économiques fortes qui demeurent dans le contexte de crise sanitaire COVID. En particulier, un dossier corporate important fait l'objet d'une surveillance accrue, sachant que son évolution défavorable ne remettrait pas en cause la trajectoire financière de la Caisse régionale compte tenu du niveau de provisions collective affectée à ce dossier.

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021, 15% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale du Finistère, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 32.4 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A. de 11 millions d'euros.

7.2. Les perspectives N+1

Pour l'année 2021, les perspectives économiques restent incertaines. En effet, l'activité sera très fortement dépendante de l'évolution de la crise sanitaire COVID19, dont l'issue reste à ce jour très dépendante de la diffusion massive des vaccins.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale restera mobilisée prioritairement sur l'accompagnement de ses clients au quotidien. En particulier, elle continuera de déployer et de gérer les dispositifs d'aides proposés par le gouvernement, au travers notamment des PGE à destination des entreprises et des professionnels.

Cette mobilisation n'empêchera pas la Caisse Régionale de poursuivre ses investissements afin de préparer l'avenir et d'améliorer les conditions d'accueils, les outils, les produits et les services proposés à

la clientèle. Ces investissements contribueront directement au nouveau projet stratégique de la caisse régionale #TEAM29, en cohérence avec les trois piliers du projet de Groupe : le pilier CLIENT, le pilier HUMAIN et le pilier SOCIETAL.

8. Informations diverses

8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.
Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					100
Montant total des factures (TTC)	101 967,54 €	51 420,56 €	36 056,92 €	-50 053,53 €	139 391,49 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,12%	0,06%	0,04%	-0,06%	0,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	4				
Montant total des factures exclues (TTC)	8 269,41 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : la date d'échéance correspond à la date de la facture (les données ci-dessus sont analysées selon cette règle)				

Les montants publiés sont mentionnés en TTC.
L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

8.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2020 :

	Nombres	Montants en €uro
Comptes inactifs	10 617	5 342 767
Capitaux remontés à la CDC	217	244 151

8.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 32 milliers d'euros

IV.Informations prudentielles

1. Composition et pilotage du capital

1.1. L'actif du bilan

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère (décrit dans le chapitre « Facteurs de risque » et « Gestion des risques »).

2. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou Single Resolution Mecanism Regulation (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.
Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.
Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020 venant amender les règlements 575/2013 (« CRR ») et 2019/876 (« CRR2 »).

Dans le régime CRR 2/CRD 5 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1)
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1
- le ratio de fonds propres globaux
- le ratio de levier (qui deviendra une exigence réglementaire de Pilier 1 à compter de juin 2021).

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère sont respectées.

3. Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

4. Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

4.1. Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.
Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL (Minimum Requirement for Eligible Liability) subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné d'au moins 8% du TLOF (Total Liabilities and Own Funds).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

4.2. Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11% sur la durée du plan. Il s'engage à distribuer 50% en numéraire (en 2020, cette politique de distribution a toutefois dû être adaptée pour tenir compte des circonstances exceptionnelles, avec un paiement du dividende au titre de 2020 à 80 centimes par action, avec option de paiement du dividende en action, soit 2,3 milliards d'euros dont 0,9 milliards d'euros en numéraire, respectant scrupuleusement la recommandation du 15 décembre 2020 de la Banque Centrale Européenne).

Dans un contexte économico-réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile et il donne suffisamment de marge de manœuvre pour financer le démantèlement de la moitié de la garantie SWITCH d'ici fin 2022 avec un impact positif sur le résultat de Crédit Agricole S.A. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

4.3. Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

4.4. Filiales

Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

5. Gouvernance

La gouvernance des indicateurs prudentiels s'opère au travers des différents comités décrits dans la partie VI-5.2.2 sur la gestion des risques.

6. Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

6.1. Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion

- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
  - les parts sociales en attente de remboursement
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
  - la prudent valuation ou « évaluation prudente» qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
  - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
  - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
  - les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
  - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
  - les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
  - la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;

6.2. Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent principalement :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou step up clause).
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les

éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.
Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

6.3. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
  - les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
  - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont market making) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (Internal Rating Based) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres Tier 2 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

6.4. Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014

- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du Tier 2 éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019
- d'une fraction du Tier 2 non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
    - du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres Tier 1 non éligibles
    - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012.

6.5. Situation au 31 décembre 2020

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Fonds propres prudentiels simplifiés *(en millions d'euros)*	31/12/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 899	1 899	1 932	1 932
(-) Prévision de distribution	(5)	(5)	(6)	(6)
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) *Prudent valuation*	(6)	(6)	(4)	(4)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(8)	(8)	(9)	(9)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(772)	(772)	(848)	(848)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0	0	0	0
Autres éléments du CET1	(1)	(1)	(2)	(2)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**1 107**	**1 107**	**1 063**	**1 063**
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**0**	**0**	**0**	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	**1 107**	**1 107**	**1 063**	**1 063**
Instruments de capital éligibles *Tier 2*	0	0	0	0
Instruments de capital *Tier 2* non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	14	14	14	14
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du *Tier 2*	0	0	(1)	(1)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**14**	**14**	**13**	**13**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**1 121**	**1 121**	**1 076**	**1 076**

7. Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 107 millions d'euros au 31 décembre 2020 et font ressortir une hausse de 44 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.
Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phasés *(en millions d'euros)*	31/12/2020 VS 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	**1 063**
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	25
Prévision de distribution	(5)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(53)
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	1
Dépassement de franchises	76
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	**1 107**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	**0**
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2020	**1 107**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	**13**
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du *Tier 2*	1
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2020	**14**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2020	**1 121**

8. Adéquation du capital – ratios de solvabilité

L'adéquation du capital porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés ».

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, *Tier 1* et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés)

8.1. Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

8.2. Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

8.3. Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	31/12/2020	31/12/2019
Common Equity Tier 1 (CET1)	**4,5%**	**4,5%**
Tier 1 (CET1 + AT1)	**6,0%**	**6,0%**
Fonds propres globaux (*Tier 1 + Tier 2*)	**8,0%**	**8,0%**
Coussin de conservation	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,01%	0,24%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,51%	2,74%
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	7,01%	7,24%
Ratio Tier 1	8,51%	8,74%
Ratio global	10,51%	10,74%

Excédent de capital	**31/12/2020**	**31/12/2019**
CET1	768	701
Tier 1	695	626
Fonds propres globaux	612	539

9. Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1er janvier 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère n'est pas soumis à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,01% au 31 décembre 2020.

Situation au 31 décembre 2020

Synthèse chiffres-clés *(en millions d'euros)*	**31/12/2020**		**31/12/2019**	
	Phasé	**Non Phasé**	**Phasé**	**Non Phasé**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 107	1 107	1 063	1 063
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	1 107	1 107	1 063	1 063
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 121	1 121	1 076	1 076
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	4 838	4 838	5 002	5 002
RATIO CET1	**22,9%**	**22,9%**	**21,2%**	**21,2%**
RATIO *TIER 1*	**22,9%**	**22,9%**	**21,2%**	**21,2%**
RATIO GLOBAL	**23,2%**	**23,2%**	**21,5%**	**21,5%**

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est de 22,9 %.

En date du 9 septembre 2020, le Tribunal de l'Union Européenne a rendu sa décision concernant la déduction des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) qui était exigée par la BCE via sa lettre SREP. Cette décision permet de ne plus déduire les engagements de paiement au titre du FRU et du FGDR des ratios de solvabilité en vision pilier 2, supprimant ainsi l'écart de traitement entre les ratios de solvabilité en vision pilier 2 et en vision pilier 1.

10. Ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.
Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.
Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale du Finistère publie son ratio de levier en format phasé, identique au format non phasé.

Situation au 31 décembre 2020
Le ratio de levier de la Caisse régionale du Finistère s'élève à 8,9 % sur une base de *Tier* 1 phasé.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Eléments du bilan (excepté dérivés et SFT)	14 203	12 804
Montant des actifs déduits	-786	-862
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	13 417	11 942
Expositions sur dérivés	23	36
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	0	0
Autres expositions de hors-bilan	970	1 003
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	-1 949	-1 379
Exposition totale aux fins du ratio de levier	12 461	11 603
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 107	1 063
Ratio de levier	8,9%	9,2%

Le ratio de levier est en baisse de 30 pb sur l'année.

11. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

11.1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 216 millions consentis par la Caisse régionale.
Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020. Depuis cette date, le montant garanti s'élève à 140 millions d'euros (-35%).

11.2. Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

12. Composition et évolution des emplois pondérés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Risque de crédit	**4 531**	**4 719**
dont approche standard	657	632
dont approche fondation IRB	1 240	1 149
dont approche avancée IRB	1 173	1 259
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 457	1 675
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	4	4
dont positions de titrisations	0	0
Risque de marché	**0**	**0**
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	**307**	**284**
dont approche standard	1	0
dont approche par mesure avancée	306	284
TOTAL	**4 838**	**5 002**

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

V.Facteurs de risques

1. Principaux risques propres liés à l'activité de la Caisse Régionale

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés.

Le risque de crédit et de contrepartie : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 4 531 millions d'euros au 31 décembre 2020. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes…). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.
Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 307 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.
La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Elle n'a donc aucune exposition pondérée spécifique à ce risque.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique de la Caisse régionale peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse régionale est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie, à son activité ou à ses opérations.
Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous

2. Facteurs de risques liés à l'activité

Compte tenu de la structure de la Caisse Régionale et du groupe Crédit Agricole, les facteurs de risque pertinents liés à la Caisse Régionale et à son activité sont ceux relatifs au Groupe Crédit Agricole, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposée la Caisse régionale du Finistère :

(Actifs pondérés en millions d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Risque de crédit et de contrepartie	4 526,8	4 715,1	4 674,8
Risque opérationnel	307,4	283,7	286,3
Risque de marché	0	0	0
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	4,2	3,6	8,5
Total des actifs pondérés	4 838,4	5 002,4	4 969,6

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans les sections suivantes.

Au sein de chacune de ces sections, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale du Finistère s'il se concrétisait à l'avenir.

3. Risques de crédit et de contrepartie

3.1. La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale du Finistère est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale du Finistère lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale du Finistère pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.
Bien que la Caisse régionale du Finistère cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant

des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale du Finistère est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale du Finistère est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2020, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale du Finistère s'élevait à 14,79 milliards d'euros.
Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale du Finistère étaient de 4 531 millions d'euros au 31 décembre 2020. A cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 241 millions d'euros.

3.2. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale du Finistère

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale du Finistère pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Finistère.

Au 31 décembre 2020, l'exposition de la Caisse régionale du Finistère sur les secteurs des entreprises s'élève à 2,2 milliards d'euros et est provisionnée à hauteur de 80,2 millions d'euros.

3.3. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale du Finistère

La capacité de la Caisse régionale du Finistère à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale du Finistère est exposée à de nombreuses contreparties financières, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale du Finistère à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la caisse régionale du Finistère serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale du Finistère ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir

l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale du Finistère au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2020, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale du Finistère sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 2,5 milliards d'euros.

3.4. La Caisse régionale du Finistère pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

L'exposition au risque de crédit et de contrepartie est répartie à hauteur de 64% sur la clientèle de détail, 15% sur les entreprises, 17% sur les Etablissements, Administrations centrales et banques centrales et 4% autres. Le financement du segment des particuliers représente plus de la moitié de l'exposition de la Caisse régionale (50,7% de l'exposition). Le reste du portefeuille de la clientèle de détail est réparti à parts égales sur les segments Agricole, Professionnels (autour de 6,5 % de l'exposition globale pour chaque segment).
Le poids des Entreprises s'élève à 15% du portefeuille global ainsi que celui des Etablissements (dont Administrations régionales ou locales)

Une conjoncture défavorable entraînant des chocs sur les filières agricoles, particulièrement lait et porcs, agro-alimentaire, maritime et tourisme, pourrait affecter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale en raison, notamment, de la concentration de certaines expositions.

3.5. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par la Caisse régionale du Finistère lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale du Finistère comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale du Finistère est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale du Finistère s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Finistère.
Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale du Finistère s'élevait selon le bilan comptable consolidé à 12,2 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 270 millions.

3.6. La Caisse régionale du Finistère est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

La caisse régionale Crédit Agricole est soumise au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book.

4. Risques financiers

4.1. Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale du Finistère

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse régionale du Finistère sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale du Finistère n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale du Finistère.

4.2. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale du Finistère pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Les replis des marchés peuvent entrainer une diminution de la valeur des portefeuilles des clients et réduire ainsi les revenus tirés par la Caisse Régionale du Finistère de ces activités. Ce risque reste cependant limité car la part des revenus de la Caisse Régionale de ces activités reste inférieure à 10%.

4.3. Les revenus tirés par la Caisse régionale du Finistère de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du rapport de gestion 2020, la Caisse régionale du Finistère est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale du Finistère s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale du Finistère pourrait enregistrer des pertes imprévues.

4.4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale du Finistère, ainsi que de la dette de la Caisse régionale du Finistère, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale du Finistère pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités

s'avérait inopérant, la Caisse régionale du Finistère pourrait subir des pertes.

4.5. La Caisse régionale du Finistère peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale du Finistère pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale du Finistère. La Caisse régionale du Finistère supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale du Finistère venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale du Finistère pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale du Finistère détenait près de 1025,9 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 1,9 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 024 millions d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

Les principales participations stratégiques de la Caisse régionale se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (hors Corse), la Caisse peut se trouver indirectement exposée en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités.

4.6. La Caisse régionale du Finistère doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale du Finistère, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale du Finistère. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale du Finistère au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale du Finistère. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale du Finistère. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.
Au 31 décembre 2020, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale du Finistère s'élevait à près de 642,9 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,03 millions d'euros.

4.7. La Caisse régionale du Finistère doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes

La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs

de la Caisse régionale du Finistère est incertain, et si la Caisse régionale du Finistère perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale du Finistère s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, elle ne peut être garantie que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.
L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.
Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 159,06% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

5. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale du Finistère inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale du Finistère se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 48,6% des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 28,1% des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 17,6% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (3,3%), les dommages aux actifs corporels (1,5%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,7%) et la fraude interne (0,1%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale du Finistère s'élevait à 307,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.1. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale du Finistère pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale du Finistère pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale du Finistère ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale du Finistère n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale du Finistère utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale du Finistère applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale du Finistère. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale du Finistère pourraient alors s'avérer être nettement

supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale du Finistère utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale du Finistère pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale du Finistère à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 24,51 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

5.2. Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse régionale du Finistère dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.
À fin 2020, le montant de la fraude avérée pour la Caisse régionale du Finistère s'élève à 345 K€ (en hausse de 1% par rapport à 2019).
La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 6 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 86 % ;
- fraude interne : 0 % ;
- autres fraudes externes (escroqueries diverses) : 8 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cyber- criminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à protéger les clients et à préserver les intérêts de la Banque. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

5.3. La Caisse régionale du Finistère est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La Caisse régionale du Finistère est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale du Finistère dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale du Finistère devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale du Finistère se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale du Finistère, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale du Finistère ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale du Finistère est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale du Finistère a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale du Finistère pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale du Finistère, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale du Finistère ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,7% des pertes opérationnelles.

5.4. La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale du Finistère pourrait faire l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur. Lorsqu'elles ont une issue défavorable, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale du Finistère dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale du Finistère pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés

Sur l'exercice 2020, la Caisse régionale du Finistère a publié un coût du risque juridique positif de 184K€uros (dénouements favorables supérieurs au provisionnement des nouveaux dossiers).

5.5. La nature des activités de la Caisse régionale du Finistère l'expose à des risques juridiques et de conformité

Les activités de la Caisse régionale du Finistère l'exposent aux risques inhérents à l'exercice d'activités en France, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes les régissant, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences.

Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de la Caisse régionale du Finistère, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur son activité.

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de la Caisse régionale du Finistère respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de la Caisse régionale du Finistère soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, la Caisse régionale du Finistère ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles elle détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

A fin 2020, la Caisse régionale du Finistère ne possède aucune implantation à l'étranger.

5.6. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale du Finistère pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale du Finistère dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale du Finistère sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale du Finistère est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale du Finistère pourrait entrainer une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale du Finistère à des amendes ou des sanctions règlementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale et géré par le Contrôle de la conformité qui assure la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, la protection de la clientèle, la prévention des conflits d'intérêts, la surveillance des abus de marché, le respect du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

6. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Finistère évolue

6.1. La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale du Finistère et du Groupe Crédit Agricole

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu, et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.
La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaines d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaines d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent leur volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie. A ce titre, en décembre 2020 le Ministère de l'Economie et des Finances de France a revu à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour 2021 à +5,0% versus +7,4% annoncé précédemment.
La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole et de la caisse régionale. Pour cette dernière, cet impact pourrait inclure à l'avenir :

- une dégradation de la liquidité de la Caisse régionale du Finistère (affectant son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit (déjà visible sur l'exercice)
- une baisse des revenus notamment
    - imputable à un ralentissement de la production dans des activités telles que le crédit immobilier et le crédit à la consommation (déjà visible sur l'exercice),
    - une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance,
    - et une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance,
- une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macro-économiques, de l'octroi de de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, (déjà visible sur l'exercice)
- un risque accru de dégradation des notations suite aux revues de portefeuilles et aux revues internes des modèles du Groupe Crédit Agricole
- et des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale du Finistère (et notamment son ratio de solvabilité).

Dans un contexte de ralentissement mondial sous l'effet des impacts de la crise sanitaire et notamment des mesures de confinement, le niveau d'activité de la Caisse régionale en 2020 est encourageant.
En effet malgré une centaine de jours de confinement, le nombre de clients progresse sensiblement, l'activité habitat atteint un niveau historique et le marché des assurances avec une hausse nette du nombre de contrats du portefeuille de +15% affiche une forte dynamique.
Il convient également de relever une collecte en forte hausse +1,2 Mds € soit près de 9% tirée par les DAV, phénomène qui avait déjà démarré avant la crise, et qui se trouve amplifié et confirmé.
Les réalisations de crédit affichent une baisse de 5% au total par rapport à 2019 qui résulte de retraits observés sur le segment du crédit à la consommation (-14%), des professionnels (-13%) et des entreprises (-31%), du fait des chocs liés à la pandémie.

Au 31 décembre 2020 pour la Caisse régionale du Finistère, les segments bâlois « Professionnels » (1,2Mds € d'EAD (Exposure at Defaut) dont 4,92% en défaut) et Entreprises (1,5Mds € d'EAD dont 2,64% en défaut), segments qui regroupent les expositions aux secteurs considérés comme « sensibles » (le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la distribution de biens non alimentaires, l'automobile et le shiping) ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Ainsi le montant des provisions sur pertes attendues a augmenté de + 9,4M€ à 35,6M€ pour la filière IFRS9 « Professionnels » et de + 30M€ à 45M€ pour les filières IFRS9 « Entreprises ».
Au quatrième trimestre 2020, les scénarios économiques, revus à la baisse par rapport au troisième trimestre 2020, ont en outre généré une charge additionnelle de coût du risque Stage 1 et Stage 2 en raison notamment des prévisions de croissance du PIB dégradées pour 2021. Au 31 décembre 2020, les encours classés en stage 2 représentent 6,5% du total des encours de la Caisse régionale.

6.2. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale du Finistère et les marchés sur lesquels elle opère.

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale du Finistère est globalement exposée à l'évolution de la conjoncture économique en France, elle-même influée par la situation Européenne et mondiale.
Une détérioration des conditions économiques pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale du Finistère, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une perturbation économique importante (à l'image de la crise financière de 2008) pourrait avoir un fort impact sur toutes les activités de la Caisse régionale du Finistère ;

À ce titre, dans un contexte de croissance globale modeste et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourrait repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.
Une dégradation du contexte global, conduirait à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraîne un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies :

guerre commerciale, Brexit, tensions au Moyen- Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, etc

- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et entraîne la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale du Finistère pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

6.3. La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Finistère

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale du Finistère pourrait être affectée. En effet,

- la Caisse régionale du Finistère pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.
- des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance.
- en outre, la survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe.

Si les stratégies de couverture de la Caisse régionale du Finistère s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, la Caisse régionale du Finistère pourrait subir des pertes.

En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union Européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par la Caisse régionale du Finistère, cela pourrait conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut.

6.4. La Caisse régionale du Finistère intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les règlementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les règlementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale, le Groupe et d'autres institutions financières opèrent. A ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes sur le premier semestre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la règlementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, à ce stade de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leur impact sur le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale.

7. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Finistère

7.1. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Finistère

Bien que les principales activités de la Caisse régionale du Finistère soient chacune soumises à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Finistère. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance du Groupe Crédit Agricole. Dans une telle situation, la Caisse régionale du Finistère pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale du Finistère à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Finistère est d'autant plus important.

7.2. La Caisse régionale du Finistère est exposée aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités de la Caisse régionale du Finistère ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, la Caisse régionale du Finistère est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Dans une telle hypothèse, si la Caisse régionale du Finistère était amené à prêter à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, elle se retrouverait exposée au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances de la Caisse régionale du Finistère. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, la Caisse régionale du Finistère devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

7.3. La Caisse régionale du Finistère est confrontée à une concurrence intense

La Caisse régionale du Finistère est confrontée à une concurrence forte sur l'ensemble de ses activités. Cette concurrence dépasse aujourd'hui les acteurs bancaires et assureurs traditionnels, et de nouveaux concurrents apparaissent. En effet, les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers.

8. Risques pour les porteurs de titres émis par les Caisses régionales

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").
Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.
Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.
En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.
Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole SA et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.
Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.
La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.
Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

VI. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants [8] :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale du Finistère S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle de la Caisse régionale.

1. Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2020, celle-ci a été discutée et validée le 28 février 2020 après examen du Comité des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

1.1. L'appétence au risque (Risk Appetite)

L'appétence au risque (« *Risk Appetite* ») de la Caisse Régionale est le type et le niveau de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie sur des politiques risques (politique financière, politique crédit, politique recouvrement, politique risques opérationnels) qui sont fondées sur :

[8] Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2020 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociale d'entreprise et le système de délégations en place ;
- L'objectif de réduire l'exposition au risque de marché ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en politiques opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée (stratégie, finances, risques et conformité).

Cette déclaration vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- Améliorer la communication vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés** :
    - la solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
    - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
    - le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse régionale et ainsi de garantir sa pérennité à long terme.
    - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future ;
    - le risque de crédit qui constitue le principal risque.

- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis au Conseil d'Administration ;

- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de l'entité et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.
Le profil de risque est suivi et présenté régulièrement en Comité des risques et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Le dirigeant effectif et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale du Finistère au 31 décembre 2020 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques " du présent document :
- Risque de crédit : partie VI.4 ;
- Risque de marché : partie VI.5 ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie VI.6 ;
- Risque Opérationnels : partie VI.7 ;
- Risque de non-conformité : partie VI.8 ;

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	**Ratio LCR** *(niveau de fin d'année)*	**Coût du risque**	**Résultat net part du Groupe**	**Taux de créances dépréciées sur encours**
31 décembre 2019	21,24%	116,41%	0,674 Millions	71,457 Millions	2,48%
31 décembre 2020	22,89%	159,06%	29,747 Millions	24,637 Millions	2,11%

Au 31 décembre 2020, les principaux indicateurs sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

1.2. Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Au cours de sa séance du 28 février 2020, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises en 2019 lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse régionale sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

1.3. Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (LMR), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale. Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la LMR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.
La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Le responsable des risques et contrôles permanents (RCPR) de la Caisse régionale est, pour sa part, rattaché hiérarchiquement au Directeur général de la Caisse régionale et fonctionnellement au RCPR Groupe.

La LMR assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Pilotage Financier de la Caisse régionale.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et Financiers, auxquels participe la LMR.

La LMR tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque. Elle alerte de tout risque de déviation par rapport aux stratégies et politiques risques validées par les organes de gouvernance. Elle informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, 10 réunions en 2020) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue

de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;

- le Comité d'Audit des Comptes est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière (notamment la surveillance des informations périodiques et prévisionnelles en matière de résultats) et du contrôle légal des comptes annuels, sociaux et consolidés, par les Commissaires aux Comptes de la Caisse
- le Comité de contrôle interne (présidé par le Directeur général, 5 réunions en 2020) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- Le Comité Sécurité Financière (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse régionale, second dirigeant effectif ; 9 réunions en 2020) pilote le domaine Sécurité Financière. C'est un comité décisionnel qui rapporte au Comité de Contrôle Interne
- Le Comité Risques Opérationnels (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse régionale, second dirigeant effectif ; quatre réunions par an au minimum – 5 en 2020) reporte au Comité de Contrôle Interne.
- le Comité des risques de contrepartie présidé par le Directeur général Adjoint, second dirigeant effectif : prépare les politiques risques crédits avec la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, pilote les risques de crédit au travers des différentes restitutions et points de vigilances ou alertes remontés par la LMR, s'assure de la performance des processus relatifs au modèle de notation Corporate du Groupe
- le Comité Financier (Comité présidé par le Directeur général 12 réunions en 2020) : analyse les risques financiers de la Caisse régionale (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maitriser ;
- le Comité de Management de la Conformité Groupe (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse régionale, second dirigeant effectif ; quatre réunions par an au minimum)(5 réunions en 2020). : prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Il rapporte au Comité de Contrôle Interne
- le Comité Sécurité présidé par le Directeur général adjoint est un Comité qui définit et propose la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise de la Caisse régionale dans les quatre domaines suivants: plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information (3 réunions en 2020). Il rapporte au Comité de Contrôle Interne.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, la Caisse régionale a nommé un Responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR).

- Il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- Il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il dispose de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités…), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Cette organisation de la fonction Risques vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement Groupe est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La responsabilité collective des administrateurs, des dirigeants, des managers et de la ligne métier risque est non seulement nécessaire pour assurer le bon respect de la réglementation, la conformité des opérations et la maîtrise des risques, mais essentielle également pour garantir un développement maîtrisé et l'atteinte des objectifs stratégiques de la Caisse Régionale.

Ainsi, le dispositif de maitrise des risques dans son ensemble, et notamment le contrôle interne, doit être compris comme un outil de pilotage et de management et trouver sa traduction dans le fonctionnement courant de la Caisse régionale. Il est ainsi au cœur de la performance de l'entreprise et parfaitement en lien avec nos obligations envers nos clients (protection de la clientèle, qualité de service, professionnalisme...).

La mise en œuvre de processus d'interaction efficaces induisant une vision transversale, prospective et globale des risques est une ambition stratégique forte de la Caisse régionale car elle favorise la diffusion d'une culture risque saine et solide.

Afin de renforcer les usages, la Caisse régionale déploie un volet accompagnement et sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques et au contrôle. Il se déclenche à l'occasion d'évènements de la vie professionnelle des collaborateurs : embauche, prise de fonction de certains métiers plus exposés tels que relevant des domaines Banque privée, financement des marchés professionnel et Agriculture, ou accès au Management.

L'animation est une des lignes directrices structurelles de la ligne métier risques. Elle embarque l'intégralité du périmètre couvert par la seconde ligne de défense : le contrôle permanent, les risques opérationnels, Bâle2 et le risque de crédit, la conformité et la sécurité financière y compris la fraude. Le RCPR et le RCC, mais aussi les acteurs de la ligne métier risques sont au cœur du dispositif. Ainsi, en 2020, 15 collaborateurs sur 19 de la seconde ligne défense ont animé plus de 47 séances dédiées à ces sujets.
La première ligne de défense est également impliquée dans cette dynamique d'animation, notamment au travers de l'exploitation et de la démultiplication des typologies de réclamations sensibles et des incidents ayant une conséquence financière (risques opérationnels).

Enfin, une formation culture risque a été déployée en 2017 auprès de l'ensemble des managers avec un taux de réalisation de 95 % soit 162 collaborateurs.

Cette session est venue enrichir un robuste programme annuel sur les formations règlementaires.

2. Dispositifs de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale regroupe des exercices de natures diverses.

2.1. Différents types de stress tests

2.1.1. Gestion prévisionnel du risque par les stress test

Des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation régulière auprès des instances de gouvernance. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

2.1.2. Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP

Un exercice annuel est mené dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et l'entité. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions…), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité.

2.1.3. Stress tests réglementaires

Cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

2.1.3.1. Liste des stress

Risque	Stress	Enjeux	Type de stress	Périodicité	Planning de production	Direction/Service en charge du suivi	Gouvernance	Usages
Risque de crédit	**Stress de sensibilité**	Evolution du risque sur une partie du portefeuille crédit ou une contrepartie	Stress de sensibilité effectués sur le portefeuille et sur des filières, et les plus gros encours, les notations corporate	Ad-hoc (minimum annuel)	30/06/N-1	Ligne Métier Risque/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie CADM*	Appétence Politique Crédit Budget
Risque de crédit	**Kit stress test**	Capacité de résistance du portefeuille crédit à un scénario économique adverse	Stress global sur l'ensemble du portefeuille crédit	Annuel	30/06/N-1	Ligne Métier Risque/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie CADM*	Appétence Politique Crédit Budget
Pilier 2 quantitatif ICAAP	**Kit ICAAP Pilier 2**	Vision interne du besoin de fonds propres qui consiste à valoriser une exigence additionnelle de fonds propres (add-on) au titre de risques non couverts dans l'approche Pilier 1 (mesure de capital réglementaire)	Risques de concentrations individuelle et sectorielle Risque de crédit Banque de détail Risque de taux d'intérêt global Risque émetteur (spread) dans le portefeuille titres Risque d'activité (risque business) Risque souverain Risque de change Risque de prix de la liquidité Ajustement du risque de crédit (Corporate : usages de la notation ; Rétail : paramètres locaux vs nationaux)	Semestriel	31/12/N-1 30/06/N	Ligne Métier Risque/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie Comité Financier CADM*	Appétence Capital Planning
Liquidité	**Stress de liquidité**	Aptitude à surmonter des crises de liquidité plus ou moins sévères : idiosyncratique, systémique, global.	Evaluation de l'impact de scenarios macro- ou microéconomiques, ou de chocs de liquidité ou de refinancement sur le niveau de liquidité	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétence Politique financière Budget
Liquidité	**Stress règlementaire - LCR**	Impact d'un scénario de crise globale sur 30 jours		Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétence Politique financière Budget
Risque de taux	**RTIG – sensibilité de la VAN du bilan**	Anticipation de mouvements sur des facteurs de risques relatifs au taux	Stress +/- 200 bps sur le taux	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétence Politique financière Budget
Risque de taux	**Test Outliers**	Adéquation des Fonds Propres à un choc forfaitaire (modèle EBA)	Simulation de l'impact en VAN d'un choc de taux +/-200bp par rapport à 20% des FP	Trimestriel	Date d'arrêté trimestriel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétence Politique financière Budget
Stress Risques de marché	**Stress Groupe et Stress Adverse 1 an sur titres en JV** **Stress Groupe sur titres CAM**	Risques de perte de valeur encourus	Scénarios appliqués à chaque catégorie de titres : - répliquant l'effet de crises majeures survenues dans le passé - mouvements de marché défavorables sur l'ensemble des risques	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétence Politique financière Budget

* CADM et/ou le Comité Des Risques au sens CRD4

2.2. Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change…) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.
Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 3.1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale et du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble de l'entité. Le dispositif mis en œuvre par la Caisse régionale s'inscrit dans le cadre de normes et principes du Groupe, et est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, au Comité d'Audit des Comptes, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (Article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables au sein de la Caisse régionale ;
- Charte de contrôle interne de la Caisse régionale
- Charte du contrôle périodique
- Charte de déontologie de la Caisse régionale ;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;

- Corps de “notes de procédure”, portant sur l’organisation, le fonctionnement ou les risques. Il s’agit d’un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l’application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l’objet d’une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

3.2. Principes d’organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d’organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s’est doté d’un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d’investissement, assurances, autres, etc.) se doit d’appliquer ces principes à son propre niveau.

3.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d’organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne communs à l’ensemble des entités du Groupe, recouvrent des obligations en matière :

- d’information de l’organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d’implication directe de l’organe de direction dans l’organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l’ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d’engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l’information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s’inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d’Inspection générale ou d’audit) ;
- l’adaptation des politiques de rémunérations et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment :
  - les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4) qui visent à prévenir des comportements à risques, au sein d’une population, qualifiée de preneurs de risques, qui pourraient mettre en danger les établissements.
  - la loi de Séparation bancaire, les directives MIF, IDD (Insurance Distribution Directive),.. qui visent à garantir le fait que les collaborateurs agissent dans l’intérêt du client.

3.2.2. Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse Régionale, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.
Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de l'entreprise.

COMITE DE CONTROLE INTERNE
Le Comité de Contrôle Interne est le lieu d'exercice de la responsabilité du Directeur général en matière de Contrôle Interne ; à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, il est présidé par le Directeur général de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur général Adjoint, du Responsable du Contrôle Permanent, du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Périodique.
Le Comité assure le suivi des dispositifs de Contrôle Interne et la coordination des fonctions de Contrôle (Contrôle Permanent, Conformité, Contrôle Périodique).

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE
Le Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques qui, avec le Responsable de l'Audit Inspection, sont directement rattachés au Directeur général de la Caisse régionale et dispose d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration.
Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour la Caisse régionale.
Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, de l'information comptable et financière, des plans de continuité d'activités et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique de la sécurité des systèmes d'information;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Périmètre sur base consolidé de la Caisse régionale.

En complément, animé par une ligne métier Groupe, le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

EN CE QUI CONCERNE LES CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE
Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des

Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.
Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et de son dispositif de contrôle interne. Il valide l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe. Le Président du Conseil d'administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.
Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
Le Rapport annuel est présenté et visé par le Comité des risques avant transmission via l'organe central à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes.
Le Président du Comité des risques et le cas échéant le RCPR rendent compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.
Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque du Groupe.
Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.
Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3.3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Ainsi, la Caisse régionale du Finistère met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

3.3.1. Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur des normes Groupe selon lesquelles les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Conseil d'Administration. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.
Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier risques (yc la conformité) est placée sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de la Caisse régionale. Elle réunit les fonctions Risques et contrôles permanents et conformité. Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles le Comité de contrôle interne.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.
Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Gestion globale des risques Groupe
La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A.

La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Enfin, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

3.3.2. Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse régionale est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation d'un site de repli.

Ces solutions sont testées, de manière récurrente.

SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La Caisse régionale a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité est en place avec un Comité sécurité qui supervise la correcte application de la politique sécurité de la Caisse régionale qui s'inscrit dans un strict respect de la politique Groupe. Des indicateurs de pilotage permettent d'apprécier le niveau de maîtrise dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

3.3.3. Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base a minima semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

4. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

4.1. Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- de la règlementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques.
- des règles internes au Groupe Crédit Agricole ;
- des recommandations du Comité de Bâle.

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque de l'entité validée par le Conseil d'Administration. Au sein de la Caisse Régionale, la distribution des crédits s'appuie sur des politiques d'intervention détaillées, dont la révision est conduite par le « Comité Risques de Contrepartie», le comité de Direction et le Comité des Risques (comité spécialisé du Conseil au sens de l'article L.511-89 du code monétaire et financier) avant la validation par le Conseil d'Administration. A cette occasion, l'ensemble du dispositif de limites individuelles, opérationnelles, globales et d'alertes est réexaminé, ajusté et acté. La ligne métier risques participe à l'exercice et rend un avis indépendant formalisé auprès de l'organe de surveillance.

La politique « crédit » est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, promotion immobilière, collectivités et institutionnels.

Accessible en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclut de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque) et de marges. Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation du dispositif crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

La supervision de l'ensemble du risque de crédit est placée sous la responsabilité du responsable de la fonction gestion des risques également Responsable du Contrôle Permanent et des Risques. Des présentations régulières (risques vs stratégie risque) sont réalisées auprès de la gouvernance (Comité des risques de contreparties, Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques et Conseil), elles intègrent les Grands risques.

4.2. Gestion du risque de crédit

4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant individuelles, opérationnelles que globales. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité Grands Engagements de la Caisse Régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 millions d'euros d'engagement.
Un dispositif d'Avis Risque Indépendant et l'existence d'un pré-comité Grands Engagements présidé par le Directeur Général Adjoint, auquel participe le responsable de la fonction gestion des risques, contribuent à une sécurisation accrue des prises de risques de contrepartie crédit.

Enfin l'entité dispose de méthodologies pour mesurer la rentabilité prévisionnelle et réelle d'une opération de crédit.

4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

4.2.2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles « banque de détail » et « grande clientèle ».

Le modèle Entreprises a été validé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2014. Pour autant, le périmètre autorisé en IRBF par l'ACPR est constitué des seuls portefeuilles Collectivités Publiques et Entreprises. Les Professionnels de l'Immobilier (PIM) et les LBO en étant exclus, les créances relevant de ces portefeuilles sont déclarées au format de l'approche Standard dans les états COREP.

Sur le périmètre de la « grande clientèle », la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique à quinze positions fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

Chacune des méthodes est rattachée à une grille de notation unique, **l'échelle maître.**

Échelle Maître

13 positions dites saines notées dans l'ordre : A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E, E-

2 positions de défaut (correspondant au douteux comptable) :

F pour un défaut hors procédures judiciaires

Z pour un dossier objet de procédures collectives

Le déploiement des méthodes est effectué en fonction de la clientèle cœur de cible de chacune des entités du Groupe. Elles sont déclinées au travers de Guides méthodologiques, Lettres Jaunes et Notes de procédures publiés par l'organe central. L'outil ANADEFI est au cœur de ce dispositif.

La notation d'un client par une entité est réalisée pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe. La légitimité de la notation revient à l'entité la plus apte à capter les informations pertinentes rapidement, permettant de mettre à jour la note dans les délais les plus courts. Elle est alors désignée **RUN** (Responsable Unique de la Notation) du tiers et/ou du groupe.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier **son système de notation**, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Cette approche de notations internes en méthode IRB avancée du risque de crédit est basée sur une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.

Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, les méthodes et les données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts.

Une évolution de la dernière version du modèle de notation de la banque de détail est intervenue en octobre 2020

Sur le segment de la Grande clientèle, le **Groupe de Risque Bâle II** est un regroupement de partenaires, titulaires ou non de contrats, constitué à des fins de Notation d'une contrepartie, de contagion du défaut et de suivi du risque dans le cadre de l'Usage imposé par le régulateur.

Il regroupe la personne morale et les établissements partenaires ayant un même SIREN. Il correspond au périmètre de l'entreprise. Il constitue le périmètre minimum de contagion.

Le groupe de risque consolidé (Groupe de risque Grande Clientèle) est constitué des groupes de risque élémentaire. Ces groupes de risque sont liés de façon à ce que si l'un d'entre eux rencontrait des problèmes financiers, il est probable que les autres connaissent également des difficultés de remboursement.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

Le responsable de la fonction gestion des risques est garant de la qualité et de l'exhaustivité des bases risques. A ce titre, il veille sur la correcte mise en œuvre des processus de notation et en rend compte auprès de la gouvernance. Un comité dédié a été acté pour superviser le processus de notation de la grande clientèle (Entreprises, collectivités, PIM (Promotion Immobilière) et Associations). Il acte, entre-autre, annuellement, du schéma délégataire et valide en dernier ressort certaines typologie de notes ou de Groupes de risques.

4.2.2.2 Mesure du risque de crédit

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

La Caisse Régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

4.2.3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale du Finistère assure **la maîtrise des risques engagés**. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées dans les politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère, ont été validées par la gouvernance (Dirigeant Effectif, Comité des Risques, et Conseil d'Administration).
- Des limites opérationnelles encadrant l'octroi, formalisées dans les politiques risques.
- Des limites individuelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements sur les dix plus grandes contreparties (620M€) sont en hausse et représentent 5.26% (vs 5.17%) du portefeuille total de la Caisse Régionale au 31 décembre 2020.

La couverture de Foncaris (fonds de garantie commun aux Caisses régionales pour les crédits aux entreprises) sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque de 118 M€ (vs 95 M€ en 2019). Par ailleurs, les contre-garanties reçues hors Foncaris (notamment d'autres Caisses Régionales et de l'Etat dans le cas des PGE) représentent 102M€ (vs 53 M€ en 2019) sur ces mêmes dix plus importantes contreparties.

4.2.3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le dispositif de revue de portefeuille est structuré par segment de marché.

La planification annuelle est réalisée en relation avec la Ligne Métier Risques.

L'échantillonnage est piloté par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques en relation avec les services de financement, à partir de données bâloises, et décliné en début d'exercice pour l'ensemble des revues.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les revues de portefeuille ont été mises en sommeil à partir de mars pour permettre aux différents acteurs de se consacrer à la mise en place et au pilotage des mesures

COVID 19, moratoires et prêts garantis par l'état. Les revues ont repris en septembre sur une cible qualifiée de prioritaire suite à la prise en compte de plusieurs critères en lien avec la crise sanitaire.

Ainsi en 2020, 5 revues ont été réalisées sur la banque de détail (contre 10 en 2019), 2 sur chaque agence entreprises (4 en 2019), 2 sur la promotion immobilière et le logement social, 1 sur les collectivités locales et associations, 4 sur la Prévention risque Client (2 sur l'amiable et 2 sur le contentieux).

Les filières sur lesquelles l'exposition de la Caisse Régionale est importante font l'objet d'une surveillance particulière. Toute augmentation du risque entraîne une mise sous surveillance.

Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs.

4.2.3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes, filtre les risques nés.

Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.

Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Deux instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le Comité des Prêts Amiable et Contentieux et le Comité des Risques de Contrepartie.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire, ou la décision de liquidation.

La Caisse Régionale a mis en œuvre un processus de surveillance rapprochée des risques, finalisé en trois phases :

- La phase de recouvrement commercial - « suivi des risques et de gestion des décisions de paiement » - reste dévolue au Réseau d'Agences jusqu'à 60 jours d'incidents du client.
- Au-delà de ce délai, débute la phase amiable. Le recouvrement est confié au Service Prévention Risque Client (PRC) dont le principe de gestion des clients repose sur la saisine automatique des dossiers.
- Au-delà de 120 jours d'incidents, sans solution de régularisation, le transfert vers le service Contentieux est analysé.

Face au contexte économique 2020, une démarche d'identification du risque à dire d'expert a été menée spécifiquement avec le réseau d'agences spécialisées à partir du mois de septembre sur les marchés des Professionnels et des Entreprises.

La Caisse Régionale met par ailleurs un reporting spécifique sur les crédits restructurés et sur les expositions non performantes, répondant en ce sens à la volonté de l'Autorité bancaire Européenne (ABE) d'identifier, de suivre et de contrôler ce type de créances.

Le régulateur européen a souhaité donner une définition précise de la Forbearance c'est-à-dire des crédits restructurés (bénéficiant de mesures de grâce) afin de mesurer les risques réels portés par les établissements bancaires.

La Caisse Régionale, suivant en cela les directives du Groupe, applique la définition du régulateur européen concernant la notion de créance restructurée, via ce reporting depuis septembre 2014.

Enfin, la Caisse Régionale a adopté les nouvelles définitions du défaut conformément aux orientations de l'EBA et au règlement (UE) 2018/1845 de la BCE, à partir du mois de janvier sur la grande clientèle et juillet sur la banque de détail. Elle a ainsi adapté ses usages et son suivi du risque pour prendre en compte cette évolution.

4.2.3.4 Processus de suivi des risques DE CREDIT sur base consolidée

Le comité Prêts Amiable et contentieux est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.
Il est composé d'administrateurs, du Directeur des Crédits et des Marchés Agris Pros, du chef de service Prévention Risque Client (amiable et contentieux).
Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triplet Bâle 2 est systématiquement mis en relief.
Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert du service concerné.
Le comité des risques de contrepartie est une instance de pilotage des risques.
Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé du Directeur des Crédits et des Marchés Agris Pros, du Directeur des Entreprises et de la Banque Privé, du Chef comptable, du Responsable des Engagements et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.
Il a pour but de faire mensuellement, un point sur la situation des risques de crédit de l'entité et leur correcte couverture, incluant le traitement du risque aux différentes phases et sur les différents marchés.
Il décide toute évolution en matière de processus, d'outils ou d'actions particulières à mener pour mieux gérer et mieux anticiper le risque naissant.

Spécifiquement sur l'année 2020, la fréquence du Comité Risques de Contrepartie a été augmentée à partir du mois de mars pour renforcer le suivi du risque dans le contexte sanitaire et économique spécifique.

4.2.3.5 Stress tests de crédit

Répondant aux exigences règlementaires, la Caisse Régionale dispose de données relatives à un stress-test sur son portefeuille crédits. Elles permettent :

- la mesure de la sensibilité du portefeuille à des scénarii défavorables ;
- l'identification de poches de risques de concentration ;
- l'identification de filières sensibles.

Il apparaît que l'entité peut absorber les impacts en situation de stress, tant au niveau de son compte de résultat que des exigences de fonds propres : en effet la Caisse Régionale applique depuis 2018 (passage en norme IFRS9) une politique de dépréciation des encours sains sous IFRS 9 intégrant la couverture des risques filières et grands risques, sécurisant ainsi son développement. Le montant des dotations de provisions ainsi constituées représente, au 31 décembre 2020, un montant de 133 Millions d'euros. Le niveau des fonds propres au 31 décembre 2020 couvre largement les exigences supplémentaires issues des stress.

4.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

La politique de garantie est intégrée au système de délégation crédit et applicable à l'ensemble des marchés. Elle est définie en fonction de trois critères :

- Le marché : financement de particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises ;
- L'objet financé : investissement immobilier, mobilier, habitat, consommation, trésorerie ;

- La note Bâle II : LUC ou ANADEFI selon le segment de notation du partenaire ou du groupe de risque.

Ils déterminent l'un des trois niveaux de garantie exigés pour entrer dans le périmètre de décision du délégataire.
La Caisse Régionale réassure principalement son risque de crédit auprès de FONCARIS (grande clientèle), CAMCA, CREDIT LOGEMENT et BPI. Concernant FONCARIS, le corpus Groupe fixe les règles d'intervention, la Caisse régionale a validé un seuil d'intervention à partir de 25 M€ d'encours par groupe de risques. Les demandes doivent être soumises à FONCARIS, pour une couverture à hauteur de 50%.

La Caisse Régionale bénéficie aussi de la garantie de l'état à hauteur de 90% du montant sur les PGE octroyés dans le cadre des mesures Covid 19

Toutes les sûretés réelles sont systématiquement centralisées.

4.3. Expositions

4.3.1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés. Elle est présente dans la note 3.1.2 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2020, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale s'élève 12,07 milliards d'euros (11,27 milliards d'euros au 31 décembre 2019), en hausse de 7,2 % par rapport à l'année 2019.

4.3.2. Concentration

4.3.2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements, le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève en EAD à 4,58 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 4,34 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

REPARTITION DES EAD PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
	202012	202012	201912	201912
AGROALIMENTAIRE	1 516	33,1%	1 425	32,9%
IMMOBILIER	900	19,6%	870	20,1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITE	475	10,4%	519	12,0%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	374	8,2%	335	7,7%
DIVERS	298	6,5%	250	5,8%
SANTE / PHARMACIE	193	4,2%	190	4,4%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	181	3,9%	145	3,3%
BTP	137	3,0%	123	2,8%
ENERGIE	52	1,1%	64	1,5%
AUTOMOBILE	82	1,8%	73	1,7%
INDUSTRIE LOURDE	28	0,6%	36	0,8%
UTILITIES	67	1,5%	75	1,7%
AUTRES TRANSPORTS	44	1,0%	48	1,1%
AUTRES INDUSTRIES	60	1,3%	50	1,2%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	40	0,9%	31	0,7%
MEDIA / EDITION	15	0,3%	16	0,4%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	4	0,1%	4	0,1%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	19	0,4%	14	0,3%
TELECOM	0	0,0%	0	0,0%
ASSURANCE	37	0,8%	43	1,0%
MARITIME	60	1,3%	22	0,5%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1	0,0%	1	0,0%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	**4 584**	**100,0%**	**4 335**	**100,0%**

La Caisse régionale reste caractérisée par une forte concentration de ses engagements sur l'agro-alimentaire (33%), l'immobilier patrimonial (20%) et aussi la grande distribution. Cette situation résulte de l'antériorité de la relation de la Caisse régionale avec ces grandes contreparties ainsi qu'avec les anciens dirigeants de sociétés qui investissent significativement leur fortune dans l'immobilier.

4.3.2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1.4 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (10,54 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 9,94 milliards d'euros au 31 décembre 2019) augmentent de 7,1 % en 2020. Ils se concentrent essentiellement sur la clientèle de détail (77,7 %).

4.3.3. Qualité des encours

4.3.3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances *(en milliers d'euros)*	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 409 016	9 647 111
En souffrance, non dépréciés	29 702	54 574
Dépréciés	226 003	237 776
TOTAL	**10 664 721**	**9 939 461**

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2020 est composé à 97,6% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (97,1% au 31 décembre 2019).
Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. La Caisse régionale considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 100 % des créances en souffrance non dépréciées (idem fin 2019).
Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1.5 des états financiers consolidés.

4.3.3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par la Caisse Régionale vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE BANQUE DE DETAIL

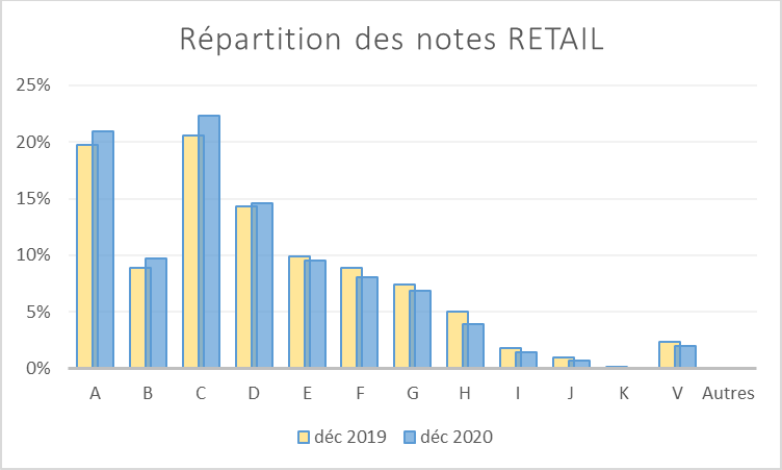

Une amélioration du portefeuille RETAIL à relativiser en raison de l'effet amélioration des notes générée par les mesures COVID.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE BANQUE DES ENTREPRISES

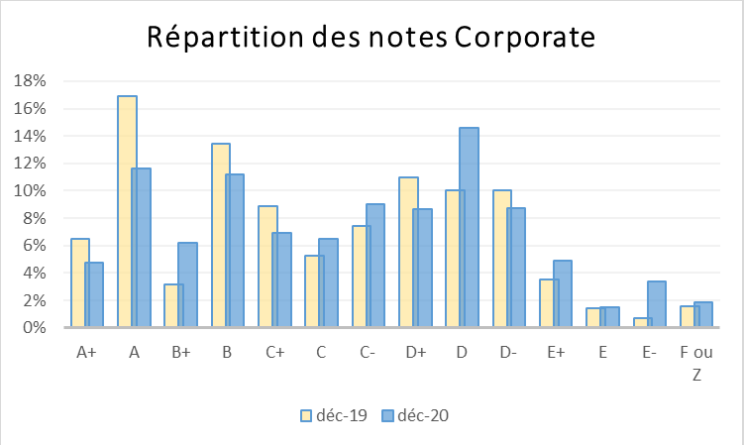

Une dégradation du portefeuille en raison d'une politique de re-notation active dans un contexte de crise sanitaire

4.3.3.3 Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques
La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

Encours d'actifs financiers dépréciés
Au 31 décembre 2020, l'ensemble des encours, objets de dépréciations individuelles, s'élève à 226,0 millions d'euros contre 237,8 millions au 31 décembre 2019. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,14 % des engagements bruts comptables de la Caisse régionale (contre 2,48 % au 31 décembre 2019).

4.3.3.4 Coût du risque

Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2020
L'année 2020 restera dans l'histoire : la pandémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires qui s'en sont suivies ont fait plonger le PIB national de l'ordre de 9 % par rapport à 2019. Le transport aérien, la restauration, les services à la personne (culture, sport, événements…) font partie des secteurs économiques les plus touchés.

Données chiffrées
Le coût du risque de la Caisse régionale du Finistère s'élève à 29,75 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 0,67 million d'euros en 2019.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Les variations sont commentées dans l'analyse du résultat consolidé en partie III.2.3.

4.4. Application de la norme IFRS9

4.4.1. Evaluation des pertes attendues

Les principales caractéristiques de cette norme en lien avec le provisionnement sont :

- la comptabilisation dès l'octroi de pertes attendues (ECL sous IFRS 9) applicable à tous les encours (bilan et hors bilan), y compris les encours sains, en remplacement de la notion de risques avérés sous IAS 39. L'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois pour les créances saines non dégradées classées en bucket 1 et les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances saines dégradées (bucket 2). Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

- la mise en place de modèles de calcul des provisions fondés sur de nouvelles notions telles que la «dégradation significative » du risque de crédit et la prise en compte de prévisions macro-économiques (données de Forward Looking). Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prise en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Le groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2022.

Ces 4 scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines (2ème re-confinement pris en compte, mais également les perspectives favorables liées à la découverte de vaccins sur la fin d'année). La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le dé-confinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18.2% au T3 vs T2, après une baisse de 13.7% au T2 vs T1.

L'ampleur de la 2ème vague a conduit à des mesures de restrictions marquées en Europe au T4. En France, il semblait probable que le 2ème confinement soit étendu au-delà de début décembre, afin d'obtenir le retour de la circulation du virus à un niveau plus contrôlé (objectif de 5000 contaminations par jour maximum). Avec une hypothèse d'un confinement jusqu'à mi-décembre, il était prévu une baisse du PIB France d'environ 8% au T4 vs T3. La croissance moyenne annuelle 2020 devait en être peu affectée (-10,1% vs -9.1% prévu en septembre), mais l'acquis de croissance (soit la croissance annuelle 2021 si les PIB trimestriels sont égaux au T4 2020 donc une croissance trimestrielle nulle) est négatif pour 2021 (-1.6%).

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude est forte. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021 avec un scénario de 'stop and go' au cours du T1 et T2 (alternance de relâchements, restrictions et courtes périodes de confinement), mais moins pénalisant qu'en 2020 (meilleurs maitrise des flux épidémiques, restrictions mois fortes sur la mobilité). Même avec un vaccin mis sur le marché, il est supposé qu'un large déploiement n'interviendrait qu'à partir de mi-2021.

Pour 2021, il est prévu une croissance du PIB en France de 4,6%, contre 7,3% dans le scénario retenu pour fin Juin, comprenant au T1 2021, un rebond assez net, mais plus modéré qu'au T3 2020, du fait d'un dé-confinement prudent avec maintien probable de mesures restrictives du type couvre-feu ; et au T2 2021, il est supposé une troisième vague (liée notamment à l'état climatique et une efficacité insuffisante de la stratégie de tests) qui conduit à un nouvel épisode plus court de confinement et une baisse du PIB. Enfin, au second semestre 2021, un rebond (nouveau dé-confinement) et une amélioration de la conjoncture liée aux campagnes de vaccination. Mais une reprise prudente, malgré les mesures de soutien : certains secteurs resteront nettement fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture…), des incertitudes sur le redémarrage de l'investissement malgré le plan de relance, faillites, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages confrontés à la hausse du chômage qui limite l'utilisation du surplus d'épargne accumulé pendant les confinements successifs.

En conséquence, la BCE irait vers plus d'assouplissement et plus d'achats de titres de dettes souveraines. En effet, avec les perspectives encore dégradées de croissance et d'inflation, les émissions de dettes souveraines à venir devraient conduire la BCE à en faire plus. Il n'est pas retenu pas de baisse de taux à horizon prévisible. Les achats nets d'actifs au titre du PEPP (750 milliards d'euros en mars portés à 1350 milliards d'euros en juin) doivent prendre fin en juin 2021. Ce scénario suppose que la BCE augmente ses programmes d'achats couvrant le second semestre 2021 ainsi que 2022 (via une extension et expansion du PEPP ou une simple augmentation de l'APP).

Depuis le pic d'aversion au risque de mars, le rendement du Bund dix ans a tenté de se redresser, mais il a systématiquement été ramené vers -0,50%/-0,60%. Absence de visibilité sur l'évolution de l'épidémie, sur le profil de la croissance 2021 et, plus généralement, degré très élevé d'incertitude. Egalement, il y a un maintien du Bund à un niveau très faible.

-Le deuxième scénario implique une évolution sanitaire plus dégradée et des mesures restrictives plus sévères.

Le 2ème scenario reprend des prévisions identiques à celles du 1er scénario pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (dé-confinement prudent), mais en

revanche, au T2-21, il est supposé une troisième vague plus forte et plus rapide, qui conduit à un re-confinement plus sévère, d'environ deux mois contre un mois dans le central. Ce scénario 2 conduirait à un recul du PIB nettement plus marqué au T2, mais suivi d'un rebond plus fort au T3.

Dans ce scénario, pour 2021 : il serait constaté une hausse du PIB en moyenne prévue à 3% vs +4.6% dans le scenario 1.

-Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le scénario 1 et suppose une reprise sensiblement plus forte en 2021 (croissance du PIB France de 7,1 % en raison d'une situation sanitaire plus rapidement sous contrôle).

- Le quatrième scénario, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1-21. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'Etat ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.
Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y a une nette révision en baisse de l'investissement.
Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants.
Il y a également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau état, il y a une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle est différée courant 2021 (hausse moyenne de seulement +1.9% du PIB) avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12.5% en 2021 après 10% en 2020).

4.4.2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2020.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle)

Structure des encours

Après avoir diminuée jusqu'à 6,1% en raison d'une bonne dynamique sur l'activité crédit sur le segment des particuliers en première partie d'année, la part du Bucket 2 augmente au cours des derniers mois de l'année pour atteindre 6,6% à fin décembre (vs 6,8% au 31-12-2019). Cette remontée s'explique en grande partie par la re-notation active effectuée sur le segment des entreprises à partir du mois de septembre en raison du contexte de crise sanitaire avec pour conséquence la bascule d'un encours significatif de créances du Bucket 1 vers le Bucket 2.

Evolution des ECL

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Les ECL de la CR du Finistère progressent ainsi de 25,8M€ par rapport au 31-12-2019 à 133M€ suite à la dégradation du stress central mais aussi suite à l'évolution des scénarios locaux marquée par la création de nouvelles filières stressées (PART et ENT notées E ou E-) et le renforcement de l'ajustement manuel (FLL) pour certaines filières existantes. (PRO et Grands Risques). A noter que les ECL de la filière NPE ont été revus à

la baisse suite à l'ajustement du taux de provisionnement avec celui des créances en défaut d'observation en lien avec l'application de la nouvelle définition du défaut.

5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs.

5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

<u>Le Trading book</u>
La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

<u>Le Banking book</u>
La Caisse Régionale du Finistère distingue, dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres, des orientations différentes selon les horizons de gestion :

- Titres détenus avec l'intention de le détenir jusqu'à l'échéance, soit une intention de gestion dite « collecte », qui justifie une comptabilisation en Titres d'investissement (TI) en normes Françaises et en Coût Amorti (CAM) en IFRS, sous conditions de la conformité de l'instrument de dettes (obligations) au test SPPI.
- Titres détenus à un horizon de moyen terme, comptabilisés en Titres de placement (TP) en normes françaises et Juste valeur par résultat (JVR), en juste valeur par capitaux propres recyclables (JCR) ou juste valeur par capitaux propres non recyclables (JCN) en IFRS.

Seule cette dernière catégorie, hors participations, représente un risque de marché et est suivie comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

La Caisse Régionale a défini 4 portefeuilles selon l'intention de détention et de gestion :

- Portefeuille OCA : Opérations liées aux participations dans le Groupe Crédit Agricole ;

- Portefeuille ODR : Opérations liées au principe de missions territoriales et opérations de développement régional ;
- Portefeuille OCP : Opérations pour compte propre lié au rôle d'investisseur institutionnel ;
- Portefeuille OGE : Opérations en gestion extinctive.

5.2. Gestion du risque

5.2.1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale du Finistère est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau de la tête de groupe Crédit Agricole S.A, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau de la Caisse Régionale du Finistère, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Le RCPR émet un avis formalisé :
    - auprès de la gouvernance sur la politique financière annuelle ;
    - avant tout investissement sur des produits financiers pour compte propre, à l'appui d'une grille d'analyse détaillée.

5.2.2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Instances de gouvernance de la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.

- **le Comité des risques Groupe,** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;

- **le Comité de surveillance des risques**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;

- **le Comité des normes et méthodologies**, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, et notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Instances de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère:

- **Le Conseil d'Administration** valide l'appétence aux risques de la CR ainsi que la politique financière qui en découle, sur proposition du comité de Direction et après examen du Comité des Risques, et

est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an. Pour la politique financière 2020, celle-ci a été validée par le Conseil d'Administration du 28 février 2020.

- **Le comité de Direction** propose à la validation du Conseil d'Administration la politique générale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations ;

- **Le comité des risques** porte un regard approfondi sur la politique et sur sa réalisation ;

- **Le Comité Financier**, sous présidence du Directeur Général, met en œuvre les stratégies financières. Il est informé du respect des limites par l'intermédiaire des tableaux de bord mensuels réalisés par le middle office.

- **Le Comité de Trésorerie** est l'organe de fonctionnement interne de la direction des finances, il a en charge la mise en œuvre des stratégies définies en Comité Financier ;

Le **RCPR et/ou le contrôleur de l'information financière et comptable** assiste au Comité Financier et au Comité de Trésorerie ; ils sont destinataires des tableaux de bord réalisés par le middle office.

Le **Middle Office**, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, s'assure de la cohérence des décisions prises avec la politique financière et du respect des normes réglementaires. Il établit un reporting mensuel du suivi des limites et des contrôles réalisés sur les risques de marché et contrepartie.

Le **Back Office** alimente les outils de suivi et de valorisation du portefeuille de manière indépendante. Le dispositif inclut pour les produits complexes une seconde valorisation réalisée par un organisme indépendant du vendeur.

5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

5.3.1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou des seuils d'alerte, il repose notamment sur :

- les stress scénarios
- les limites individuelles (seuils d'alerte loss par ligne).

5.3.1.1. Les stress scenarios

Ces calculs de stress Scénario, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- **les scénarios historiques** consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;

- **les scénarios hypothétiques** anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé par la Direction Risques Groupe et le résultat de ces calculs mensuels est communiqué à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité financier.

5.3.1.2. Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (loss alerts, stop loss, montants nominaux, encours, durées…) sont par ailleurs définis et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites.

- Les limites globales

Le risque d'impact négatif sur le compte de résultat est encadré par un ensemble de limites globales.

- Les limites individuelles

Des seuils d'alerte Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix en début d'exercice.

- Le résultat économique du portefeuille

L'encadrement prévoit également une alerte sur le résultat économique des portefeuilles JV.

Le périmètre de la mesure du résultat économique comprend

- les titres de placements du portefeuille OGE
- les titres de placements du portefeuille OCP

Le calcul du résultat économique prend en compte les résultats externalisés ou latents générés depuis le 1er janvier (= variation des plus ou moins-values latentes sur les titres de placement + plus ou moins-values externalisées + revenus sur titres de placement)

Niveaux d'alerte (calcul mensuel) :

- Sur résultat économique cumulé depuis 01/01 :
  - Niveau 1 : alerte au Comité Financier si résultat financier = -3 M€
  - Niveau 2 : alerte au Conseil d'Administration si résultat financier = -4 M€

- Sur résultat économique mensuel : seuil d'alerte Comité Financier = résultat inférieur ou égal à -1,2M€

Le résultat financier du portefeuille de placement est de -1,41M€ au 31/12/2020.

5.3.1.3. Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

Credit Value Adjusment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

5.3.2. Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédit

5.4. Expositions

5.4.1. Stress de marché

À fin 2020, les niveaux de risque de la Caisse régionale du Finistère évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :

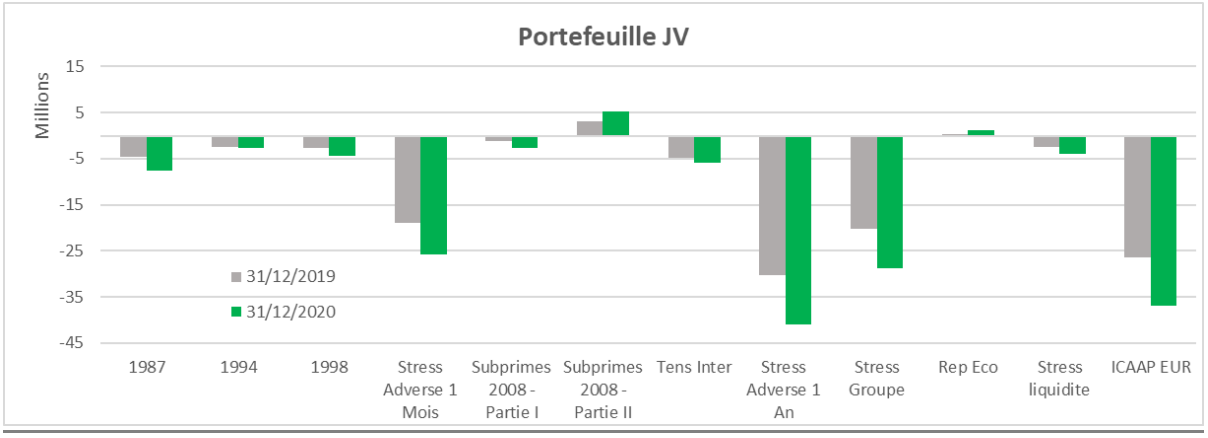

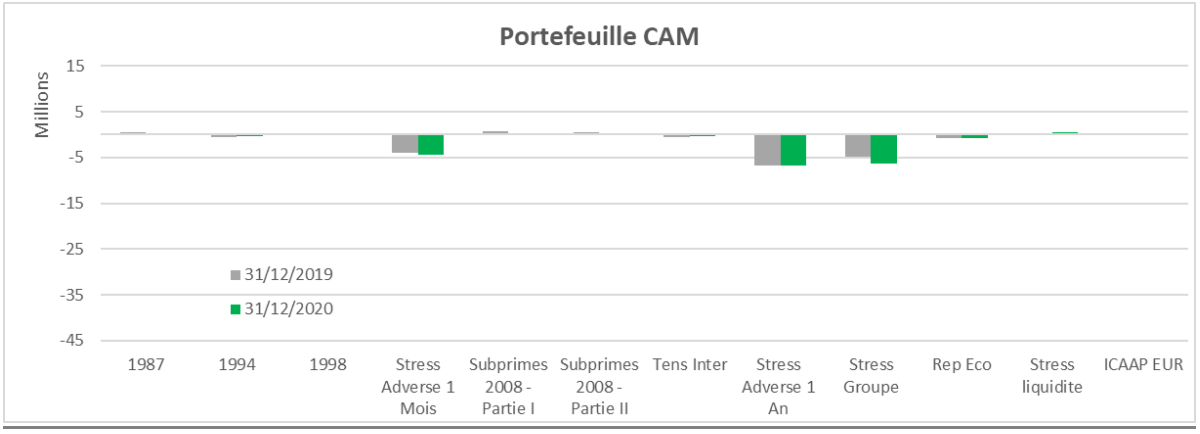

Aucun dépassement de seuil d'alertes n'a été constaté durant l'année 2020.

6.

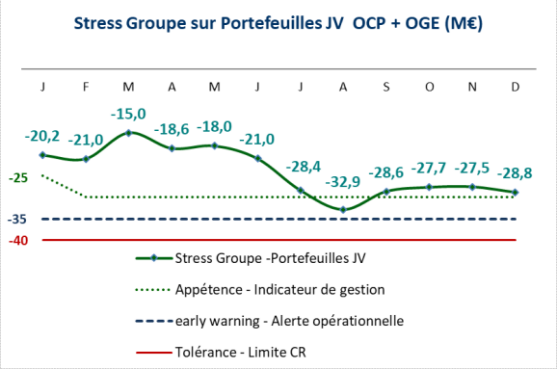

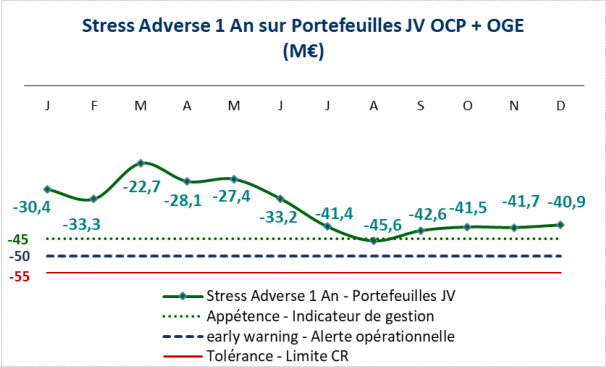

5.5. Risque action

5.5.1. Risque sur actions provenant des activités de trading

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

5.5.2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action, provenant des portefeuilles de placement, porte principalement sur des fonds à orientation action détenus dans le fonds dédié (10,4 M€) et les FPCI inscrits dans le banking book (6,4 M€).

6. Gestion du bilan

6.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein des Caisses régionales.
Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de la Caisse régionale du Finistère est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion de Crédit Agricole S.A assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités de la Caisse régionale (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux. Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. La Caisse régionale du Finistère est néanmoins responsable de la gestion du risque subsistant à son niveau, dans le cadre des limites qui lui ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre de la Caisse régionale du Finistère.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif de la Caisse régionale sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales.
Au sein de la Caisse~~s~~ régionale, le Conseil d'administration fixe les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

6.2. Risque de taux d'intérêt global

6.2.1. Objectifs

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées

6.2.2. Gouvernance

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Financier de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

Un Tableau de Bord établi par le middle office, reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum deux fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

6.2.3. Dispositif de mesure et d'encadrement

6.2.3.1. Mesure

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book hors OPCVM) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national PALMA depuis le 30/04/2019.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans, en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les GAPS Synthétiques comprenant les GAPS de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS Index JJ, l'effet Gamma, et la Valeur Actuelle Nette.

Les limites de GAPS Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors–bilan standards type swaps de taux fixe.

6.2.3.2. Dispositif de limites

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Révision des limites effectuée lors du Conseil d'Administration du 28 février 2020		**Bases de calcul des limites applicables en 2020** PNB d'activité budgété : 233 M€ FP prudentiels estimés 31/12/2019 : 1076 M€
« Limite VAN »		97 M€
« Limites Gaps » globales	Années 1 et 2	430 M€
	Années 3 à 10	350 M€
« Limites Gaps » opérationnelles	Années 1 et 2	310M€
	Années 3 à 10	250M€
« Limite VAN index JJ »		27M€
« Limite Gap Index JJ »		1200M€
« Limite Effet Gamma »		30 M€
Stress Outlier		204,5 M€

6.2.3.3. Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée par Crédit Agricole SA en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2. Au 30/09/2020, le scénario le plus défavorable pour la CR est la translation à la hausse des taux. La Consommation de capital dans le cadre des exigences du Pilier 2 atteint 95 M€.

6.2.3.4. Exposition

Les GAPS de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 31 décembre 2020 se présente comme suit.

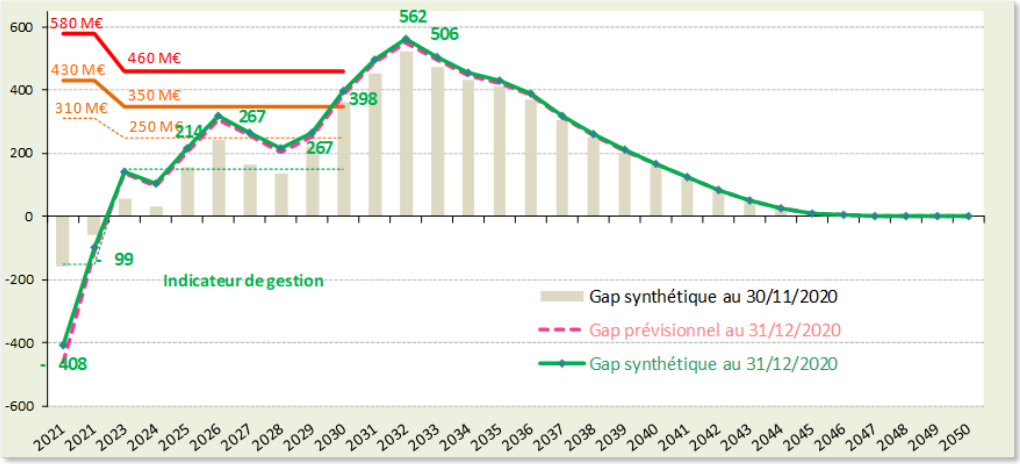

Le suivi des limites négatives (exposition à la baisse des taux) est réalisé sur base d'un gap retraité des opérations TLTRO III.

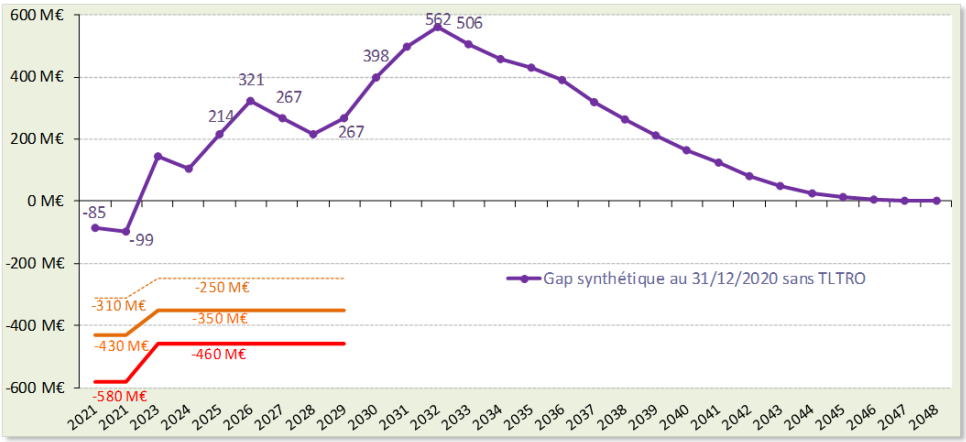

Sur la base des GAP de Taux au 31/12/2020, la sensibilité du PNB de la première année à une baisse de taux de 100 points de base est de 85 M€.

Sur cette même base, en cas de hausse de 2 % de la courbe des taux euros, l'impact de la valeur actuelle nette de la perte encourue mesurée par les GAPs des trente prochaines années ressort à -93 M€, soit 8,6% des fonds propres prudentiels mesurés en décembre 2019 (1 076 M€). Les couvertures mises en place au cours de l'année ont réduit l'exposition de la Caisse Régionale à une hausse de taux.

6.3. Risque de change

Le Risque de change opérationnel est traité par le Régulateur dans l'arrêté du 03 novembre 2014 comme le risque de marché et doit donc être suivi avec le même dispositif que le portefeuille de négociation.
La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.
Ainsi tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement (2% des fonds propres prudentiels) nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de change porté par les placements dans le cadre des placements de fonds propres est encadré par des limites opérationnelles. Il est communiqué au minimum une fois par an au comité financier. Il

consiste au calcul de l'impact d'une baisse de 20% des devises contre euros sur la valorisation du portefeuille d'excédent fonds propres. Au 31/03/2020 celui-ci ressort à 90 K€ contre une limite de 3,3 M€.

6.4. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.
La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise, par conséquent, l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du groupe Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

6.4.1. Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.
Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme);
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM).

6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale du Finistère est structuré autour d'indicateurs et regroupés en deux ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement de la Caisse régionale et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.
Ainsi, chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, la Caisse régionale du Finistère définit

un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités et peut également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

6.4.3. Gestion de la liquidité

La Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le Conseil d'Administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Middle Office, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, procède de façon indépendante, à la vérification au fil de l'eau, de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, le comité de crise de liquidité peut être convoqué. Ce comité a pour membre permanent la Direction Générale, la Direction financière, les Directeurs réseaux et le responsable RCPR.

6.4.4. Données quantitatives

6.4.4.1. Bilan cash au 31 décembre 2020

L'encours de NEU CP interbancaires était de 28M€ à fin 2020 (avec une DRAC moyenne de 29 jours), celui des BMTN de 20 M€ (DRAC moyenne de 48 jours), pour des programmes annuels respectifs de 1 800 M€ et 600 M€ y compris les TCN clientèles (1,9 M€ d'encours à fin 2020 avec une DRAC moyenne de 24 mois).

La limite Court Terme (conditionnelle), ou LCT, de 357 M€ n'est pas consommée. L'exposition CT atteint -168M€, soit -47,1% de la LCT au 31.12.2020. Elle était en moyenne sur l'année consommée à hauteur de -436M€, en phase avec l'évolution du Déficit collecte crédit. Ce dernier est de 1 020 M€ (hors provisions) à la fin de l'année, soit une amélioration de 367 M€ liée à une hausse de l'encours collecte.

6.4.4.2. Evolution des ressources de Marché long terme de la Caisse régionale du Finistère

Le programme de refinancement à MLT de la Caisse Régionale, comprenant divers instruments, atteint 1549M€ pour 2020. La Caisse Régionale a réalisé 375M€ d'Emprunts en Blanc MLT et 523,5M€ d'avance globales auprès de CASA, 573M€ de TLTRO et s'est refinancée également par :

- des émissions sécurisées (SFH, CRH et UC PREDICA) pour un montant de 73,9M€,
- des véhicules CDC (PLS et PLSA) pour un montant de 2,9 M€,
- des refinancements de la BEI/BDCE pour un montant de 0,4M€

On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO III (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, les opérations de T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à 3 ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée

6.4.4.3. Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale du Finistère

Les réserves de liquidité atteignent 3240 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2020 comprennent :

- 1455 millions d'euros de Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)
- 1150 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors Caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 635 millions d'euros. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2020 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 319 millions d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 315 millions d'euros.

6.4.4.4. Ratios réglementaires

Le pilotage du risque de liquidité repose également sur des Règles fixées par le régulateur.

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio), défini par l'EBA (European Banking Authority), a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques, en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres liquides …) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent advenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Ce ratio prend la forme suivante :

LCR = Actifs liquides / (Sorties de trésorerie à un mois – Entrées de trésorerie à un mois)

Les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie sauf exceptions mentionnées dans le paragraphe correspondant de la norme.
Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides.

Le LCR au 31/12/2020 est de 159.06% pour un seuil minimal règlementaire à respecter de 100%.

Le Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, il mesure donc le montant de ressources à long terme stables disponibles pour faire face au profil des actifs. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, dont l'encadrement réglementaire initialement prévu en 2018, interviendra ultérieurement dans le cadre du processus législatif européen lancé à la suite de la proposition de la Commission Européenne du 23 novembre 2016.

Le ratio, qui doit être supérieur à 100%, prend la forme suivante :

$$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion. Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

En l'état actuel des textes et de notre compréhension, la Caisse régionale du Finistère respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR. A titre indicatif, sur la base de pondérations hypothétiques, le NSFR au 31/12/2020 est estimé à 111% (contre 107% le 31/12/2019).

6.5. Politique de couverture

Au sein de la Caisse régionale du Finistère, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse régionale ;
- gérer les risques financiers de la Caisse régionale.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Ces couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

5.5.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse régionale, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité

- la protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La protection de la marge d'intérêt suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF.

7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.
Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, la Caisse régionale a établi son plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes Groupe Crédit Agricole, avec l'adoption d'un site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe.

Une politique générale d'externalisation et de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par l'entité.

7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

7.1.1. Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels et le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'Administration) ;
- mission du responsable du contrôle permanent et des risques et du manager risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

7.1.2. Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels et/ou dans le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne, et une présentation en Comité des risques (émanation du Conseil d'Administration).

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

7.1.3. Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

7.1.4. Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'actions associés sur les incidents les plus importants**.**

7.1.5. Outils

La plateforme outil RCP (Risque et Contrôle Permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre le dispositif de cartographie et le dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'action, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole est en cours d'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019.

7.2. Méthodologie

La Caisse régionale du Finistère utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour les entités du Groupe Crédit Agricole a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 81 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

7.2.1 Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités de la Caisse régionale ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'action.

Les dispositifs mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach***.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- De l'évolution des cartographies de risques ;
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, la Caisse régionale utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
    - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
    - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités de la Caisse régionale (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place au niveau national et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015, 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées de la Caisse régionale, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

7.3. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2018 A 2020)

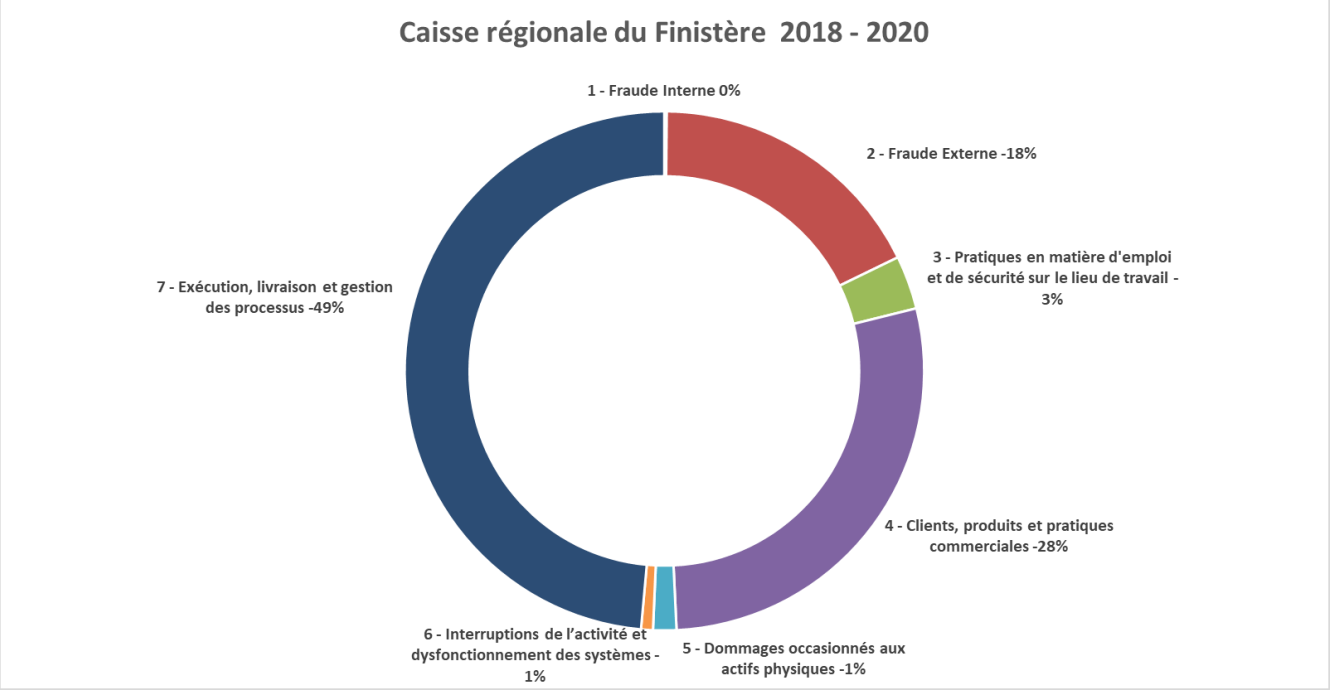

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale du Finistère :

- Une exposition principalement partagée entre la catégorie Exécution d'une part, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie…) et la catégorie Clients d'autre part ;
- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liées à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux).

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale du Finistère au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action est réalisé au niveau des instances de gouvernance.

7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale du Finistère par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurances sont souscrites pour la Caisse régionale par la CAMCA ou auprès des grands acteurs du marché de l'assurance. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Frais supplémentaires d'exploitation, Détournement-Escroquerie, Tous risques machines, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020.
Par ailleurs, une nouvelle police d'assurances a été souscrite en 2020 afin de couvrir les risques informatiques.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

8. Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, collaborateurs), la Caisse régionale, dans le sillage des ambitions du Groupe, se fixe comme objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

La Caisse régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de reporting à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse régionale et du Groupe. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale et du Groupe.

Ce dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité de la Caisse régionale. Afin de développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance de ces fonctions, le Responsable Conformité de la Caisse régionale est rattaché hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, lui-même rattaché directement au Directeur Général. Un lien d'animation fonctionnelle est mis en place par la ligne métier Groupe sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-

même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Il permet la supervision de la filière par l'organe central.

Les politiques de la Caisse régionale relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires sont déclinées et appliquées conformément aux directives élaborées et diffusées par la Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC).

Elle dispose pour ce faire d'une unité spécialisée qui couvre l'ensemble des domaines : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Le Responsable Sanctions Internationales pilote et supervise l'achèvement des travaux relevant des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Caisse régionale a nommé un DPO en charge de l'animation de la filière en lien avec le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques auquel il est rattaché fonctionnellement.
Au sein de la ligne métier Conformité, le responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la conformité Groupe. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein de la Caisse régionale et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. remontée des réclamations clients ou analyses de dysfonctionnements de conformité).

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le Comité de Management de la Conformité, présidé par la Direction générale, se réunit à minima quatre fois par an (5 séances en 2020). Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité de Contrôle Interne et au Conseil d'administration (et /ou au Comité des risques qui prépare les travaux du Conseil).
Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale.

Elle repose sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Ces modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, relatifs aux sanctions internationales…

En amont, la culture éthique et conformité passe par le déploiement, au sein de la Caisse régionale, de la Charte Ethique. Celle-ci promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe.

Dans le prolongement de cette Charte, toujours dans le sillage du Groupe, la Caisse régionale s'est doté d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le code de conduite diffusé en 2019 a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques

que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maitrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

La Caisse régionale a par ailleurs poursuivi son engagement en matière de lutte contre la corruption. Elle répond aux exigences de la norme « ISO 37001 : 2016 » et bénéficie de la certification ISO 37001 de son dispositif, à l'instar du Groupe, première banque française à l'avoir obtenu en juillet 2017, marquant l'attention portée par le Groupe sur cette thématique. Cette démarche a été prolongée avec la finalisation en 2019 et 2020 du déploiement opérationnel de la loi dite Sapin II sur les volets prévention de la corruption et lanceurs d'alerte.

A noter enfin que le groupe s'est doté d'une définition du risque de mauvaise conduite, d'une gouvernance dédiée, d'un tableau de bord et d'un indicateur d'appétence Groupe.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe et de la Caisse régionale. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation fait l'objet en local, d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe. D'importants chantiers, en particulier en matière d'enrichissement des données clients, de renforcement du dispositif de criblage des tiers et de contrôle des activités de Trade Finance ont été ouverts en 2019 et se sont poursuivis sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Enfin, la protection de la clientèle reste une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022.
S'agissant des thématiques de conformité réglementaire, l'année a été marquée par la poursuite du déploiement dans ses processus opérationnels des règlementations MIF II, PRIIPS et IDD. En outre, en étroite relation avec le Groupe, la Caisse a renforcé le dispositif d'inclusion bancaire dans le sillage des conclusions (rapport réceptionné en juin 2020 et lettre de suite en novembre 2020) de la mission réalisée par l'ACPR sur la thématique de l'inclusion bancaire et des frais bancaires. Enfin le Groupe a placé la gouvernance « produits » au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients

VII. Gestion des risques

1. Glossaire des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)

1.1. Glossaire, publié dans l'Amendement au DEU 2019, du 30 septembre 2020

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1 c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le PNB ; il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels)

ROE Retour sur fonds propres - Return On Equity

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

1.2. Glossaire complet, publié dans le DEU 2019

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Afep/Medef

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

Actifs grevés

Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme une garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

ANPA *Actif net par action* / ANTPA *Actif net tangible par action* [9]

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1 c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

[9] Indicateur alternatif de performance.

ANC *Actif net comptable* [10]

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit *(appétence) au risque*

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1 *Additionnal Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 *(Additional Tier 1)* éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre *via* la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

BNPA *Bénéfice net par action* [11]

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

CCA *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours [12]

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

---

[10] Indicateur alternatif de performance.

[11] Indicateur alternatif de performance.

[12] Indicateur alternatif de performance.

Couverture de portefeuille de prêt

L'impact des couvertures de prêts valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Crédit Agricole S.A. entité sociale

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA *Credit Valuation Adjustment*

Le *Credit Valuation Adjustment* (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA *Debit Valuation Adjustment*

Le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survaleur

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP *Emplois pondérés* / RWA *Risk-Weighted Assets*

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL *Expected Loss*

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Encours sous gestion

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en

circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

Établissement systémique

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FinTech *Finance, Technologie*

Une Fintech est une entreprise non bancaire utilisant les technologies de l'information et de la communication pour fournir des services financiers.

Flottant

Part du capital d'une entreprise cotée entre les mains du public. Le "public" est entendu comme l'ensemble des actionnaires susceptibles de céder ou d'acheter des titres à tout moment, sans avoir à se préoccuper des effets de leur décision sur le contrôle de l'entreprise et non liés par un contrat limitant leurs droits de cession (ex. : pacte d'actionnaires). Entrent dans le flottant les titres détenus par les personnes physiques (y compris les salariés), et par les investisseurs institutionnels (SICAV, FCP, fonds de pension, sociétés d'assurance). Par opposition, la participation d'un actionnaire majoritaire n'est pas comptabilisée dans le flottant.

FCP *Fonds communs de placement*

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

FCPE *Fonds communs de placement d'entreprise*

Dispositif d'épargne salariale au sein des entreprises proposant ce type de dispositif à leurs salariés. Les épargnants détiennent des parts de fonds communs de placement (FCP) attribuées en contrepartie de leurs versements et de ceux éventuels de l'entreprise pour leur compte (abondement).

FReD *Fides, Respect, Demeter*

Démarche de déploiement, de pilotage et de mesure des progrès en matière de RSE, FReD est constitué de trois piliers et 19 engagements destinés à renforcer la confiance (Fides), développer les hommes et l'écosystème sociétal (Respect) et préserver l'Environnement (Demeter). L'indice FReD mesure chaque année depuis 2011 les progrès réalisés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales en matière de RSE. Cet indice est validé chaque année par PricewaterhouseCoopers.

FSB *Financial Stability Board* ou CSF *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner au niveau international les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

Gestion d'actifs *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Green Bonds

Une *green bond* est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

GRI *Global Initiative Reporting*

La *Global Reporting Initiative* (GRI) est une structure de parties prenantes ou partenaires (monde des affaires, sociétés d'audit, organisation de protection des droits de l'homme, de l'environnement, du travail et des représentants de gouvernements) qui crée un cadre de travail commun pour l'élaboration des rapports sur le développement durable.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA *High Quality Liquid Assets*

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC *Indice de recommandation client*

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR *Investissement socialement responsable*

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LGD *Loss Given Default*

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Notation de crédit *Credit Rating*

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR *Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an*

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER *Price Earnings Ratio*

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 *(Tier 1),* le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois*

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

PEL *Provision Épargne-Logement*

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

Raison d'Être

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Notat-Senard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

Relution

Une opération est dite "relutive" quand elle augmente la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE *Résultat brut d'exploitation*

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG *attribuable aux actions ordinaires – publié* [13]

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG *sous-jacent* [14]

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (*i.e.* non récurrents ou exceptionnels).

ROE *Retour sur fonds propres – Return On Equity* [15]

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE *Retour sur fonds propres tangibles – Return on Tangible Equity* [16]

Le RoTE *(Return on Tangible Equity)* détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque

[13] Indicateur alternatif de performance.

[14] Indicateur alternatif de performance.

[15] Indicateur alternatif de performance.

[16] Indicateur alternatif de performance.

retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, *via* les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV *Société d'investissement à capital variable*

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, *via* trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

Stress test *ou test de résistance*

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine *(Fed).*

Titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI *Titres subordonnés à durée indéterminée*

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

TSS *Titres super-subordonnés*

Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de

liquidation, ils sont remboursés après les autres créanciers.

TLAC *Total Loss Absorbing Capacity*

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

VaR *Valeur en risque – Value-at-Risk*

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.